

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	14
2023-215 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	14
2023-216 Représentation du Conseil municipal auprès de divers instances et organismes - Modifications	15
2023-217 Montant des indemnités des élus locaux - Année 2023.....	16
2023-218 Projet de budget primitif 2024	16
2023-219 Politique tarifaire 2024 - Reconduction des tarifs 2023.....	42
2023-220 Révisions des Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)	43
2023-221 Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus - Saison 2023-2024	43
2023-222 Politique de partenariats : mécénat et parrainage 2024	46
2023-223 Recensement 2024	47
2023-224 Mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS 47	
2023-225 Création d'un service commun Comptes publics et Affaires juridiques entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	47
2023-226 Création d'un service commun Systèmes d'information et Numérique responsable entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	51
2023-227 Avenant à la convention portant création d'un service commun Evaluation et Financements entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	51
2023-228 Modifications de postes au tableau des emplois au 01/01/2024	52
2023-229 Modification du règlement intérieur de la collectivité (plages horaires fixes).....	52
2023-230 Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	52
2023-231 Délibération portant approbation d'une convention de prestation de services sur le programme de renouvellement urbain du Banlay	56
2023-232 Règlement d'utilisation des véhicules municipaux - Modification.....	56
2023-233 Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Guy Grafeuille.....	56
2023-234 Groupement de commandes pour les prestations d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville de Nevers, du CCAS de Nevers et du SyMO, coordonné par la Ville de Nevers - Adoption du principe de groupement de commandes et de la convention collective	57
2023-235 Désaffectation et déclassement d'une partie du square René Chatout.....	57
2023-236 Convention Ville de Nevers / Société foncière Cœur de Nièvre pour début des travaux 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers.....	57
2023-237 Avenant à la convention de mise à disposition pour la gestion du centre des expositions conclue entre Nevers Agglomération et la Ville de Nevers	58
RELATION CITOYENNE	59
2023-238 Attribution des subventions aux associations année 2024.....	59
2023-239 Acquisition de monuments funéraires d'occasion sous condition de ressources	68
URBANISME	68
2023-240 Vente de 3 parcelles du domaine privé de la Ville de Nevers au profit de la SNC LIDL - Angle des rues du Commandant Rivière et du Gué à Nevers	68

2023-241	Acquisition d'une parcelle privée d'un tiers près des Vernes à Sermoise-sur-Loire au profit de la Ville de Nevers	68
SECURITE	71
2023-242	Convention de mise à disposition d'heures de prestation dans le cadre de la police intercommunale - Période 2024-2026	71
ENVIRONNEMENT	73
2023-243	Cession de certificats d'économie d'énergie	73
2023-244	Renouvellement de la convention dispositif « Chats libres »	74
ENFANCE JEUNESSE	74
2023-245	Convention de partenariat Nièvre Habitat / Ville de Nevers - Réaménagement du terrain multisports aux Courlis.....	74
2023-246	Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État au titre de l'année scolaire 2022-2023.....	75
ATTRACTIVITE	77
2023-247	Convention de partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat - Lancement des illuminations 2023.....	77
2023-248	Dérogation à la règle du repos hebdomadaire - Autorisation d'ouvertures dominicales 2024	77
2023-249	Dérogation à la règle du repos hebdomadaire : autorisation d'ouvertures dominicales des salariés des salons de coiffure et de la beauté	80
CULTURE	82
2023-250	Plan de recolement décennal.....	82
2023-251	Modification des statuts de RESO : Adhésion de la communauté de communes Hauts Nivernais Val d'Yonne - Retrait des communes de Clamecy et de Varzy.....	82
SPORT ET BIEN ETRE	82
2023-252	Organisation du tournoi EGAMES et adoption du règlement général	82
Question orale	83

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire -

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je déclare la séance du dernier Conseil municipal de l'année, du 19 décembre, ouverte. Bienvenue aussi à ceux qui nous suivent soit en vidéo sur Facebook soit parmi le public. Nous allons aborder un certain nombre de sujets.

Je voulais déjà donner lecture des procurations.
Sandra Pardal a donné pouvoir à Sylvie Dupart-Muzerelle.
Daniel Devoise à Walid Ghessab.
Sophian Saouli à Yannick Chartier, s'il doit partir, puisqu'il est d'astreinte.
Muriel Marty à Cécile Dameron.
Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille.
Chrystel Pitoun à Cécile Morini.
Hervé Barsse a donné pouvoir à Martine Mazoyer.

Je propose que soient désignés deux secrétaires de séance : Françoise Hivet et Damien Baudry, s'ils en sont d'accord, et que tout le monde en est d'accord également. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ?

Le quorum est constitué.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voulais rendre hommage à quelqu'un qui nous a été cher ; c'est Sonia Morin, qui était l'une des agents d'accueil de la mairie, et qui est décédée subitement le 1^{er} décembre dernier.

Elle était entrée dans la fonction publique en qualité d'agent de la Ville de Nevers en 2006, et elle s'occupait alors de l'entretien des locaux. Et puis, en 2014, lorsque j'ai été élu maire, et alors que je la connaissais depuis très longtemps, je lui ai proposé de postuler à un autre poste qui lui conviendrait mieux, et dans lequel elle pourrait apporter son savoir-faire et son humanité, et c'est ainsi que Sonia est devenue, un 1^{er} décembre 2014, agent d'accueil de la mairie, service rattaché au Cabinet du Maire.

Au contact du public, ce qui n'est pas toujours facile ni toujours objet de respect parfois de la part de certains et de certaines, comme dans ses relations avec les autres agents, elle a su montrer sa gentillesse et sa bienveillance. Ses collègues, et particulièrement Sandrine Roger, qui la côtoyaient au quotidien - nous aussi, d'ailleurs, mais encore elle davantage - peuvent en témoigner, et l'ont fait, d'ailleurs, lors de ses obsèques.

Coiffeuse de métier, elle a toujours eu ce souci des autres, cette envie de contact, tout en se mettant en retrait, toujours dans l'élégance et la discrétion, et sans exubérance.

Nous avons tous vu en Sonia une personne formidable et discrète. Chacun s'accordera aussi à dire qu'elle était dotée d'une grande empathie, et qu'elle avait réellement un sens du service public.

À 53 ans, son départ est évidemment beaucoup trop précoce. Je voulais présenter une nouvelle fois, au nom des élus de la Ville de Nevers, nos condoléances à sa famille et à ses proches, et leur adresser toutes nos pensées. Je voudrais leur dire que sa présence nous manque au quotidien, et je peux en témoigner, puisqu'elle était souvent la première personne que nous rencontrions, avec plaisir, d'ailleurs, en arrivant à l'hôtel de ville. Je ne m'attendais pas à devoir prononcer ces quelques mots en son souvenir, et je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire.
(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

Nous allons reprendre le cours du Conseil.

Je voulais déjà vous proposer d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 14 novembre 2023.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Nous allons le voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire - Nous avons prévu quelques propos introductifs, avant de passer à l'ordre du jour pur et simple.

Tout d'abord, une présentation, sous le pilotage de Philippe Cordier, adjoint à la santé, de ce qui a été mené en termes de prévention santé, étant précisé que nous avons d'autres projets pour les années à venir.

M. Cordier - Nous pourrons le faire lors de la présentation du budget Santé.

M. le Maire - Nous pourrons le faire en commentaires du budget Santé, tout à l'heure.

Je voulais aussi vous confirmer notre satisfaction - et elle doit être partagée avec tous ceux qui contribuent à une nouvelle attractivité du territoire - quant aux chiffres de la population légale au 1^{er} janvier. Un diaporama va vous être présenté.

Nous avons eu la bonne surprise de constater que notre population, au dernier comptage, est accrue de 540 personnes, ce qui, évidemment, n'est pas rien, eu égard au nombre de populations que nous avons perdues depuis très longtemps. Nous avons repris au comptage 2018 - mais vous savez que c'est trois ans, plus l'année en cours - 300 personnes à la ville, et 150 à l'agglomération. Je n'ai pas encore les chiffres de l'agglomération, puisque les communes plus petites n'ont pas encore leur annonce de population réelle, mais en tout cas c'est une bonne nouvelle pour la ville-centre ; cela veut dire qu'elle ré-intéresse, et je pense que tout le monde peut s'en réjouir. Ce n'est pas neutre aussi, vous le savez, dans le calcul des dotations et d'un certain nombre de recettes supplémentaires, qui nous aideront en termes budgétaires et dans le cadre de la réflexion sur la fiscalité à venir.

Une autre bonne nouvelle est tombée le lendemain de l'annonce de ces chiffres, « Bourges, Capitale européenne de la Culture », puisque, d'abord, elle représente les villes médianes, que nous défendons fortement. C'est une bonne nouvelle pour notre territoire, puisque, vous le savez, Nevers a été une des premières villes à soutenir Bourges, qui est une ville que je connais bien. Nous avons longuement échangé avec son maire, que je connais professionnellement depuis longtemps, puisque nous sommes tous les deux avocats. C'est vrai que je trouvais, vu la richesse que propose Bourges, intéressant de soutenir cette ville. Le Conseil départemental avait fait un autre choix, qui était celui de Clermont-Ferrand. La Région aussi. Mais je n'étais pas en opposition, et j'avais dit à Olivier Biron, qui est le maire de Clermont-Ferrand, que ce n'était bien évidemment pas un rejet de la candidature de Clermont, et que, si Clermont était retenu et que Bourges était éliminé avant, nous soutiendrions Clermont-Ferrand. Néanmoins, il me semble intéressant que Bourges soit lauréate de « Capitale européenne de la Culture » en 2028, parce que le fait d'avoir été une des villes partenaires, avec Avignon, ce qui n'est quand même pas rien, avec Châteauroux, Béthune et d'autres villes, nous rend un peu associés à cette capitale.

J'ai eu, évidemment, depuis, le maire de Bourges. Je voulais rappeler le projet « Train du Printemps », que nous avons déjà mis en place, dans lequel, cette année, nous voudrions mettre aussi - et je lance un avis à la population qui nous suit - des concerts ; y compris des jeunes musiciens qui veulent se faire connaître, pour aller en musique au Printemps de Bourges, où évidemment il y aura une forte action autour de cette Capitale européenne, où nous sommes conviés. Il est prévu qu'avec le maire de Bourges, nos services et nos élus à la culture, nous définissions tout un tas de programmations, qui auront le label « Bourges Nevers, Capitale européenne de la Culture 2028 ». C'est cela, la traduction aussi d'être associés à un tel projet, dans lequel nous avons apporté aussi un financement en adhérant à la structure porteuse de cette candidature. Franchement, c'est une très bonne nouvelle aussi pour l'ensemble de notre pays qu'une ville de la taille de Bourges soit reconnue comme une Capitale européenne dans ce domaine. Je voulais également le rappeler et le partager avec vous. C'est une réelle satisfaction et une grande joie d'avoir pu soutenir aussi cette ville proche.

Je vous annonce aussi, si vous êtes attentifs demain aux communiqués nationaux, que notre territoire a aussi été lauréat d'un projet national, mais je ne peux pas vous le dire ce soir, puisque je laisse à l'État le soin d'annoncer cela demain matin.

Je vais dire quelques mots aussi sur le Festival « Drôle de Loire », qui était une première, sous le parrainage de Smaïn, qui est un peu le parrain du Théâtre, puisqu'il avait accepté de jouer alors que le théâtre n'était pas terminé. Il a piloté cela, ainsi que les Master Class. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous s'y sont rendus. Nous avons déjà un taux de remplissage général de 80 %, ce qui est un des plus beaux taux dans ce pays ; mais on est à 94 % de remplissage des spectacles, ce qui est quand même, pour une première, assez phénoménal, et on sent bien que, vu le contexte assez lourd, les gens ont besoin aussi d'humour.

À ceux qui disent qu'il n'y a plus de jeunes à Nevers, c'est évidemment faux. D'abord, nous avons monté en puissance sur le nombre d'étudiants, mais il y a aussi d'autres formations ; il n'y a pas que les formations d'enseignement supérieur. La présence d'un tiers des spectateurs de moins de trente ans est révélatrice aussi que nous avons accru une jeunesse à Nevers, et c'est bien ainsi, en complément de la politique en direction des séniors que nous portons, et qui sont à peu près présents à la même hauteur sur le territoire.

Je vous indique que ce festival sera reconduit l'an prochain, avec sans doute une forme évolutive, et peut-être même accrue. Nous avons des humoristes qui nous contactent pour pouvoir y participer ; c'est plutôt bon signe.

Il est prévu une présentation du parking de la Verrerie ; c'était une demande que vous aviez. Nous allons passer à cette phase. Sauf si François Diot voulait intervenir avant, bien sûr, sur les sujets évoqués.

M. Diot - J'imagine que vous nous enverrez les documents qui viennent d'être projetés.

M. le Maire - Oui, avec plaisir.

M. Diot - Surtout, vous dites que les gens ont besoin d'humour, je partage. Et c'est comme ça, je pense, qu'il faut prendre le premier graphique que vous avez présenté, où vous réussissez quand même l'exploit de faire une courbe d'évolution à partir de deux chiffres. Je pense que toutes les personnes qui ont fait un peu de maths ou qui ont une toute petite formation scientifique peuvent sourire. L'optimisme et le volontarisme, Monsieur le Maire, n'autorisent pas tout, même du point de vue mathématique.

M. le Maire - On va le traduire sur le plus court chemin pour aller d'un point A à un point B.

- M. Diot - C'est la ligne droite.
- M. le Maire - C'est la ligne droite.
- M. Diot - Une évolution, cela se fait sur plus de deux ans, d'habitude.
- M. le Maire - Mais je la ferais avec plaisir sur dix ans, par exemple, l'an prochain.
- M. Diot - Volontiers. Mais c'est une vraie question. Il faut se féliciter qu'il y ait un léger rebond, même si l'on connaît toutes les réserves vis-à-vis des statistiques de l'INSEE, car ce sont des évaluations, des projections, et il faut vérifier que cela se confirme sur le long terme. Vous aviez annoncé la même chose il y a trois ans, et puis, au final, cela n'avait pas été cela.
- Mais nous souhaitons, effectivement, qu'il y ait un rebond de la population, parce que je crois que nous en sommes à 33 000 habitants, et que nous étions à 40 000 habitants il y a une quinzaine d'années.
- M. le Maire - Plus que ça.
- Vous jouez votre rôle d'opposants, et c'est vrai que, quand vous...
- M. Diot - Non, au contraire, franchement, il n'y a derrière cela aucune considération politique. Tout le monde est confronté à la même chose, dans la diagonale dite « du vide ».
- M. le Maire - Cela, c'est un terme que je réfute. C'est une erreur, d'ailleurs, de soutenir ce terme. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses que du vide dans ce territoire, et c'est aussi à différentes populations, y compris les professionnels de santé, de remailler la France.
- Pour le reste, nous avons repris au comptage 2018, c'est-à-dire à l'année 2022, 300 habitants sur la ville et sur l'agglomération. J'ai toujours été prudent lorsque j'ai parlé de la reprise d'habitants. Par contre, je considère que ce que nous portons depuis plus de neuf ans aujourd'hui n'est sans doute pas étranger à cette évolution - même si nous n'en sommes pas les seuls responsables -, que cela aille dans un sens, ou dans un autre. Il faut être humbles là-dessus. Après, il faut qu'il y ait une continuité.
- Ce que je constate, c'est qu'il y a 300 personnes de plus au comptage 2018, et qu'il y en a 540 de plus cette année. Ce qui n'est pas une petite hausse. Comme vous, j'ai hâte d'avoir le chiffre dans un an, car tout notre enjeu, c'est de continuer, et il est d'être sur une courbe ou une droite à la hausse. Je suis content, parce qu'hormis les recettes supplémentaires que cela peut générer à la Ville, c'est aussi le signe que nos villes ré-intéressent. Je le vois comme ça. Nous avons repris, pour deux ans de suite, des enfants dans les écoles. Quand j'ai été élu maire, on en perdait une centaine par an. Aujourd'hui, on en a repris une cinquantaine chaque année. C'est bon signe. Ce n'est pas forcément au détriment des autres communes. Nous allons attendre les chiffres des autres communes de l'agglomération, pour être prudents. Il n'y a pas eu d'exode Covid, mais il y a toujours eu un intérêt pour nos villes, en tout cas, y compris en achats de résidences secondaires, qui peuvent se transformer en résidences principales.

Après, on peut tous avoir nos interprétations. Moi, je me satisfais tout simplement en tant que Neversois, pour Nevers, et en tant que maire, également, que l'on ne soit plus dans cette spirale. J'ai contesté, d'ailleurs, les chiffres de baisse, parce que, pour moi, cela ne correspondait pas à la situation réelle de nombre de présences dans les écoles, de besoins de crèches, de ventes de biens immobiliers ; mais c'est ainsi, et vous avez raison, c'est aléatoire, l'INSEE. Mais quand c'est positif aussi, il faut le prendre, et le reconnaître ; cela compense parfois quand c'est négatif et que l'on considère que ce n'est pas tout à fait juste.

De toute façon, c'était depuis 1975, et nous avons endigué cela au comptage 2018. On en perdait tous les ans. Nous sommes une des villes qui ont le plus perdu en France. En proportion, c'est considérable. Plus d'un demi-millier d'habitants sur une année, c'est intéressant ; on n'est pas sur une évolution à la marge. Après, je suis d'accord avec vous, soyons prudents, et voyons si ça se confirme, mais ce sera toujours des personnes en plus. On le voit aussi aux accueils des nouveaux arrivants, où l'on a des personnes notamment du Sud qui remontent ; parce qu'il fait chaud, parce que les grandes villes, cela coûte cher, etc. Nous présentons des atouts positifs, et j'espère nous faire connaître, comme ce sera le cas sur la culture, sur le tourisme, par l'annonce qui sera présentée demain... Nous faire connaître peut être forcément du plus, et représente un intérêt pour une ville située à deux heures de Paris et qui a quand même intéressé beaucoup de monde.

Je mise aussi sur des éléments qui nous dépassent un peu, mais qui sont actés : le raccordement à la RCEA, car nous étions « cul-de-sac autoroutier », ce qui n'aide pas, les trains qui sont enfin des trains dignes de ce nom, et des trains fiables. Je rappelle que nous rouvrons la ligne Nevers Le Creusot le 23 décembre, date où les premiers trains partiront au Creusot, avec une terminaison, ensuite, en bus. L'ouverture définitive sera début février.

Aviez-vous d'autres commentaires, les uns et les autres, sur ce que j'ai annoncé ?

Nous allons passer, si vous le voulez bien, à la présentation du parking de la Verrerie. C'est un agrandissement, puisqu'il existe déjà, mais c'est un projet sur lequel nous avons bénéficié du Fonds Vert. J'étais hier au ministère chargé de la biodiversité - nous aurons Sarah El Haïry qui viendra au premier trimestre 2024 - et j'ai enchaîné avec le ministre du Logement, qui viendra aussi pour porter la relance du logement, ce qui devient un enjeu fort partout, même dans les secteurs détendus comme l'est notre territoire, à la fois sur le quartier du Banlay, mais aussi sur les problématiques que nous avons en centre-ville, à savoir être parfois suffisamment aidés par l'ANAH, qui peut parfois nous bloquer dans le déploiement des projets. En effet, l'ANAH nous prend du temps, pour nous dire que, finalement, le logement au-dessus des commerces n'est plus habitable et que nous ne rentrons pas dans les aides. Le ministre a été assez surpris de cela, et il va donc essayer de nous aider, parce que c'est tout l'inverse ; l'ANAH doit aider à rendre habitable ce qui ne l'est plus. Sinon, cela n'a pas de sens, et je ne vois pas l'intérêt du projet.

Voilà pour information. Nous avons eu du Fonds Vert, parce que nous restons perméables sur cette zone qui l'est déjà.

Je passe la parole à Anne Wozniak.

Mme Wozniak -

Bonsoir à tous.

Pour rappel, le parking de la Verrerie était auparavant une friche ; un aspect très positif pour la biodiversité, mais le parking va faire le travail aussi. C'est un parking qui a déjà une première tranche réalisée d'une trentaine de places, se situant le long de la voie ferrée au droit du pont de la Grippe.

La première tranche effectuée en 2017 ou 2018 avait déjà été réalisée (du fait que c'était un espace naturel en plein cœur de ville) en matériaux terre-pierres, c'est-à-dire

très drainant, mais qui n'a pas été forcément une très bonne expérience en termes de durabilité du sol et de rotation des véhicules.

Les objectifs du projet sont de :

- Proposer une compensation, notamment à la diminution des places de stationnement dans le secteur depuis plusieurs années, du fait du réaménagement des bords de Loire. Nous avons eu le projet place Mossé, le projet de l'espace des Éduens, la résidence Gonzague, qui était un parking provisoire qui présentait une capacité de 100 places, et qui voit aujourd'hui naître une opération de logements Nièvre Habitat.
- Anticiper sur la potentielle suppression des places de stationnement que pourrait engendrer le réaménagement de l'avenue du Général de Gaule dans le futur.
- Développer une zone de covoiturage en centre-ville, et aménager un parking paysager, qualitatif et ombragé.
- Répondre à la présence immédiate de la gare SNCF, et aux enjeux de stationnement pour les personnes qui font des trajets Paris-Nevers régulièrement.

Le projet présente une nouvelle capacité de 115 places de stationnement, dont 20 places réservées au covoiturage, 4 places PMR, 2 places avec des bornes de recharge, évolutives vers 8 places optionnelles. On verra comment les usages se font sur le site. Pour la matérialité, seules les voies de circulation sont en enrobé, et donc imperméables. L'ensemble des places de stationnement, les cheminements piétons sont en sol perméable, donc drainants, et l'eau est gérée en direct sur la parcelle, et vient faire coller et alimenter en direct la nappe. Une cinquantaine d'arbres seront plantés, pour pouvoir créer de l'ombre sur ce parking, et créer un véritable paysage urbain. Il y aura une gestion alternative des eaux pluviales, comme je l'ai dit.

Je vais vous parler de l'estimation financière, avant que nous puissions découvrir le plan d'aménagement.

Les diagnostics et études ont coûté 22 000 €. Les travaux d'aménagement s'élèvent à 530 000 €, avec des options, pour les bornes IRVE et le stationnement connecté.

Le plan de ce parking que vous voyez présenté à l'écran fait la part belle au paysage, à la végétalisation et au sol perméable.

Je voulais aussi souligner la très bonne collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, puisque la maîtrise d'œuvre avait orienté les places de stationnement à l'inverse. Le fait de travailler le paysage dans le sens des voies SNCF a permis de nous faire gagner une capacité de 10 places.

Concernant les financements, comme l'a dit Monsieur le Maire, le Fonds Vert intervient pour 90 000 €, et le fonds de concours Nevers Agglomération pour 180 000 €. Soit 60 % de subventions, sur une base de 450 000 € HT.

J'en ai terminé. Si vous avez des questions...

M. le Maire -

Merci. Il s'agit de compléter ce qui a déjà été mis en place, avec également un ajout de bornes. J'en profite pour dire qu'en accord avec le SIEEEN, nous avons déployé 16 points de recharge au total, à grande puissance, notamment pour ceux qui nous visitent et qui ont besoin de recharger rapidement. Nous avons identifié la plupart des points, et il nous en reste quelques-uns à arbitrer. Je souhaite que nous puissions satisfaire, sous six mois à peu près, à la demande, car les ventes de véhicules électriques se poursuivent.

Sur ce projet aussi, c'est une façon de compenser ce qui n'était pas tout à fait un parking mais un terrain vague vers l'École des Impôts, pour ceux qui la fréquentent, comme pour les autres. C'est, dans notre esprit aussi, un beau parking d'entrée de ville, avec toujours le projet en toile de fond de refaire l'avenue du Général de Gaulle, qui en a bien besoin, et qui pourrait à la fois être soulagée de certains aménagements et présenter un bel aspect, tout en ayant ce stationnement à côté, plus le parking de la Passière.

Bertrand Couturier voulait compléter, je crois.

M. Couturier - Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement apporter une précision, puisqu'il s'agit de la réalisation d'un des 113 engagements que nous portons, notamment l'engagement n°2 sur la création de parkings relais ou de proximité. L'année 2024, au-delà de ce projet et de cette réalisation, est importante pour les mobilités et l'intermodalité. L'intermodalité se traduit par la connexion de la gare SNCF et de ce parking, qui est un enjeu crucial le vendredi en fin de journée, notamment quand il y a des arrivées nombreuses de trains ou de personnes sur la ville de Nevers, ou des départs, une congestion de voitures. L'aménagement de ce parking permettra, pour la personne qui va prendre le train, de pouvoir aller directement sur ce parking, et non plus devant la gare, au risque de trouver une saturation qui est difficilement circulable. Je voulais apporter cette précision.

2024 sera aussi l'opportunité de re-travailler la signalétique et la notion de parkings relais de proximité en périphérie du centre-ville. L'objectif est d'inciter les Neversois et les Nivernais plus largement qui viennent en cœur de ville à stationner en périphérie. Si possible, en stationnement en souterrain, dans les deux parkings que vous connaissez, et qui sont aussi équipés de bornes de recharge de véhicules électriques prochainement mises en service. Il y aura donc un taux de service qui va être augmenté sur ces parkings souterrains. Nous allons rendre, en 2024, encore plus visible l'offre de stationnement périphérique.

Je voulais aussi apporter cette précision, en complément de ce projet.

M. le Maire - Rose-Marie Gerbe, je vous en prie.

Mme Gerbe - Bonsoir à tous. J'avais prévu d'intervenir sur la décision n°238. De ce fait, j'en profite pour poser mes questions. Merci pour les précisions données.

J'ai deux questions.

Quid des parkings qui sont prévus pour la gare ? Il y a quand même un grand parking vers le cinéma qui est quand même très souvent vide. Le parking Effia est souvent vide. Avez-vous réfléchi, par rapport à ces parkings-là ?

Il y a aussi la question de l'accès. Vous parlez d'intermodalité, mais il me semble que l'accès pour arriver à ce parking de la Verrerie est un petit escalier qui monte en colimaçon, pour monter à la gare et pour re-traverser. Par rapport à la passerelle, est-ce réfléchi à long terme ?

M. le Maire - Il était normal que nous vous présentions le projet définitif, mais je voudrais rappeler que nous avons parlé plusieurs fois de ce projet en séances de Conseil municipal du 12 avril 2022, du 28 février 2023. C'était pour dire qu'il n'est pas complètement passé en catimini du Conseil municipal. Je le dis pour rappel, parce que la remarque nous en avait été faite auparavant.

Sur ce que vous évoquez, la passerelle sera en amont du côté de Paris. Donc il n'y a pas de raccordement avec ce parking, puisque l'allée sera de l'autre côté du pont de la Grippe, plutôt sortie de la gare. Donc ce n'est pas envisagé. L'accès principal se fera par l'impasse de la Verrerie. Il y a une largeur suffisante pour entrer et sortir. Effectivement, si l'on veut monter directement à la gare, il y a le petit escalier en colimaçon ; on verra si, un jour, on peut changer les choses, mais ce n'est pas dans le projet actuel. Ou refaire le petit tour, et ressortir. Rien n'est impossible non plus. Il y a une différence de niveaux, et on ne peut pas le remplacer comme ça du jour au lendemain. C'est la question du respect des normes ; et notamment lorsqu'on veut faire une rampe pour les personnes à mobilité réduite, c'est très compliqué. Néanmoins, nous offrirons quelque chose de complémentaire.

Vous évoquez les parkings à proximité de la gare. Moi, je les trouve plutôt régulièrement utilisés. Beaucoup de gens s'y mettent lorsqu'ils prennent le train. Surtout que nous avons fait un autre destin du parking de la Passière, qui devrait se remplir très prochainement ; nous allons le voir tout à l'heure, pour les tarifs.

C'est donc une offre complémentaire. Je rappelle que nous sommes une des rares villes en France de cette taille, si ce n'est la seule, à faire du stationnement gratuit, pris en charge - proposé, en tout cas -, et non payant. C'est un plus. Et c'est aussi pour décaler nos reports de véhicules, puisque nous avons supprimé le parking place Mossé - c'est assumé -. Nous avons refait le parking vers la résidence étudiante Tour Goguin, qui est souvent plein, ou presque, même si parfois on trouve des places. Il y a tout le tour de la place vers les Éduens. Mais il y a un report, parce que les gens qui stationnent là le font pour monter en ville sur leur lieu de travail. L'idée est donc aussi d'orienter ces véhicules-là pour libérer de la place à ces endroits-là ; pour les futurs résidents aussi du Grand Monarque. Le schéma de pensée est plutôt sur l'idée de reporter par là ceux qui peuvent le faire, faire des places supplémentaires, et puis on verra comment les choses, après, se canalisent et s'équilibrent. C'est vraiment très complémentaire aux parkings payants. Effia intervient en gestion d'une propriété SNCF. Les arrêts minute peuvent paraître insuffisants, mais ils ont le mérite d'avoir été installés comme on a pu, et cela évite quand même de trop stagner rue de Charleville-Mézières. Le reste, c'est le Conseil régional... Nous avons mis des taxis aussi... C'est aussi la gare routière. C'est donc assez compliqué à aménager, ne serait-ce que par les différents propriétaires de cet espace public.

J'espère que cela apportera donc quand même du plus. C'est un bel exemple aussi d'aménagement vert, tout en permettant le stationnement de la voiture à cet endroit, et que les gens terminent à pied, pour les personnes qui le peuvent. Sous d'autres modalités, nous n'excluons pas d'en proposer à proximité.

François Diot.

M. Diot - Là aussi, vous nous transmettez le diaporama ? Il y a un certain nombre de chiffres et de plans que nous n'avions pas vus jusqu'ici.

M. le Maire - Nous vous le transmettrons.

Nous avons aussi proposé d'envisager le projet de cheminement piétons boulevard de la Pisserotte, qui est déjà bien entamé, mais qui n'est pas terminé. Il sera terminé en début d'année prochaine.

Bertrand Couturier ?

M. Couturier - L'objet de ce projet est la création d'un cheminement piéton le long du boulevard de la Pisserotte. Vous le savez, il y a un chemin qui était en place depuis de nombreuses années, et qui se dessinait naturellement par des piétons qui marchaient sur le terre-plein, un peu en hauteur de la route, sur la droite quand on monte vers l'hôpital. Cet

aménagement permet de créer un vrai chemin piéton qui est sécurisé et qui permet d'avoir une nouvelle mobilité active pour les piétons vers les bords de Loire, un lieu très fréquenté l'été en particulier, et tout au long de l'année.

Je voulais remercier Michel Suet par rapport à cette action, qui était engagée, de par son biais, dans le cadre de la dotation départementale. Il a fait ce choix-là, et je l'en remercie. C'est très apprécié. Les premiers échos ont été très positifs. Les travaux sont en cours. Ils seront terminés au cours du 1^{er} trimestre 2024. Il y aura une pause hivernale de quelques semaines. Mais ce chemin pourra être très rapidement emprunté pour le printemps.

M. le Maire - C'est en effet le canton de Michel Suet en tant que conseiller départemental. Le projet a pu bénéficier de la Dotation Cantonale d'Équipement, à l'initiative de Michel Suet et de Véronique Khouri.

Michel Suet, voulez-vous dire quelque chose en plus ?

M. Suet - C'est vrai que c'était une attente et une demande de la population locale. Bien au-delà de la population locale, parce que je vois des gens qui marchent, qui s'entraînent, qui courent, et qui sont au-delà du quartier. Véronique Khouri et moi-même, qui sommes les conseillers départementaux sur ce canton, nous avons chacun une dotation, et nous avons affecté, d'un commun accord, ces crédits à ce projet. Ce projet est très apprécié. J'en ai déjà entendu parler, bien que ce ne soit pas fini.

M. le Maire - Anne Wozniak.

Mme Wozniak - Deux compléments.

Nous travaillons en interne avec la régie Espaces Verts, pour accompagner ce cheminement par des plantations.

Ce projet s'inscrit dans une opération d'aménagement plus globale. Les OAP sont au cœur de l'urbanisme stratégique. Elles permettent d'identifier des potentiels, et de pouvoir programmer et prioriser des aménagements futurs. Nous avons, sur le quartier des Montapins, et même jusqu'au quartier de la Grande Pâturage, un certain nombre de circulations douces, qui sont parfois en pointillé et qui sont parfois reliées ; nous avons pour l'instant un cheminement qui est presque continu. Le réaménagement de ce cheminement est important, parce qu'il met en rapport ces quartiers, qui sont déjà reliés par des cheminements avec la Loire. Nous avons, depuis le mandat dernier, un gros travail d'irrigation de la ville vers la Loire, pour pouvoir amener les habitants, par des pratiques douces, jusqu'au fleuve.

M. le Maire - Merci.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe - J'avais juste une question. On vote cela aujourd'hui, mais, dans le budget 2024, ce même cheminement est proposé pour 100 000 €. Or, là, nous votons pour 108 000 €. Est-ce sur 2023, ou sur 2024 ? Dans ces cas-là, cela veut dire que, sur 2024, on n'a plus de cheminement possible.

M. le Maire - Michel Suet.

- M. Suet - Vous avez remarqué que c'est un chemin très en pente. Nous voulions faire une surface, un peu comme il y a aux bords de Loire, ou également sur le Bd du Pré Plantin. Mais, comme il y a une descente très forte, par endroits il faut solidifier cela, pour mettre un revêtement plus rigide. C'est cela qui fait une augmentation du budget. Mais le projet est bien sur 2023.
- Mme Gerbe - L'illustration sur le budget 2024 est erronée. Car, sur cette photo, il est marqué 100 000 € pour le chemin piétonnier.
- M. le Maire - Je pense que cela va faciliter la vie des riverains, et aussi de ceux qui s'y promènent. Ils sont nombreux à faire ce trajet.
- Nous allons passer à la partie délibérative, s'il vous plaît. Jean-Luc Dechauffour.
- M. Dechauffour - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.
- Le groupe majoritaire va porter au débat les délibérations suivantes : 1, 2, 4, 7, 8, 11, 12, 13, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 31 et 38.
- M. le Maire - François Diot.
- M. Diot - À cela nous rajouterions simplement les délibérations n° 5, 28, 32, 34, 35, et une question orale en fin de Conseil.
- M. le Maire - Sauf si quelqu'un n'était pas d'accord, nous allons voter sans débat les délibérations suivantes :
- 2023-217 (3) - Montant des indemnités des élus locaux - Année 2023
Adopté à l'unanimité.
- 2023-220 (6) - Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)
Adopté à l'unanimité.
- 2023-223 (9) - Recensement 2024
Adopté à l'unanimité.
- 2023-224 (10) - Mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS
Adopté à l'unanimité.
- 2023-228 (14) - Modification de postes au tableau des emplois au 01/01/2024
Adopté à l'unanimité.
- 2023-229 (15) - Modification du règlement intérieur de la collectivité (plages horaires fixes)
Adopté à l'unanimité.
- 2023-231 (17) - Délibération portant approbation d'une convention de prestation de services sur le programme de renouvellement urbain du Banlay
Adopté à l'unanimité.
- 2023-232 (18) - Règlement d'utilisation des véhicules municipaux - Modification
Adopté à l'unanimité.

2023-234 (20) - Groupement de commandes pour les prestations d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville de Nevers, du CCAS de Nevers et du SyMo, coordonné par la Ville de Nevers - Adoption du principe du groupement de commandes et de la convention collective

Adopté à l'unanimité.

2023-239 (25) - Acquisition de monuments funéraires d'occasion sous condition de services

Adopté à l'unanimité.

2023-240 (26) - Vente de 3 parcelles du domaine privé de la Ville de Nevers au profit de la SNC Lidl - Angle des rues du Commandant Rivière et du Gué à Nevers. J'en profite pour rappeler que vous retrouverez votre service Eau à compter du 1^{er} janvier à L'Oasis, rue du Gué.

Adopté à l'unanimité.

2023-244 (30) - Renouvellement de la convention dispositif « Chats libres ». Nous allons inaugurer des dispositifs pour chats vendredi soir

Adopté à l'unanimité.

2023-248 (33) - Convention de partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat - Lancement des illuminations 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-250 (36) - Plan de récolement décennal

Adopté à l'unanimité.

2023-251 (37) - Modification des statuts de RESO : Adhésion de la communauté de communes Hauts Nivernais Val d'Yonne - Retrait des communes de Clamecy et de Varzy

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2023-215 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire - Nous allons commencer, comme usuellement, par les questions sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Sur la décision 254, sur la pose d'antennes radiotéléphoniques à la Bourse du Travail, on voit que vous avez présenté plusieurs fois des décisions sur cette question des installations, ou des changements, des évolutions. Il y a un dispositif national de surveillance et de mesure de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques qui est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2014. Je voudrais savoir si cela a été fait à la Bourse du Travail, parce qu'il y a quand même des personnes qui sont présentes toute la journée en semaine et qui se trouvent à seulement quelques mètres des dites antennes. On nous a dit en Commission que c'est surtout à l'extérieur que le danger existe ; mais autour du bâtiment concerné, il y a quand même peu de personnes qui sont là sur un temps aussi long que celles qui sont juste en dessous de ces antennes dans les étages de la Bourse du Travail.

Je voulais donc savoir si des mesures de prévention, comme celles d'un calcul du risque, avaient été déjà effectuées. Merci.

M. le Maire - À ma connaissance, il n'y a pas eu de calcul de risque. Il y a toujours les deux thèses. Rien aujourd'hui n'est démontré sur les nuisances des antennes. Il y a des rapports qui en parlent, et il y a d'autres rapports qui rassurent. Nous nous inscrivons dans un développement raisonnable des antennes, ce qui est nécessaire aussi pour essayer d'éviter les zones blanches. Dans les rapports que j'ai pu lire, et je ne prétends pas tous les connaître, c'est plutôt un danger de passer des heures avec son téléphone collé à l'oreille, qui, lui, est avéré. Aujourd'hui, il y a d'autres dispositifs pour ne pas forcément le coller à son oreille. Mais nous restons prudents sur les deux thèses, et rien aujourd'hui ne démontre précisément que ces antennes sont nuisibles à coup sûr, pour ceux qui sont proches.

Je rappelle aussi aimablement, parce qu'il va falloir que l'on avance sur ce sujet, que nous souhaitons récupérer l'occupation de la Bourse du Travail. Il faut donc que l'on avance sur la solution alternative de ceux qui l'occupent. Et, en plus, ils ne seront donc pas potentiellement gênés par les antennes, avec la solution alternative, sur laquelle il faut que l'on avance.

Y a-t-il d'autres questions ? C'est bon, pour vous, sur les décisions du Maire ?

Il en est pris acte.

2023-216 Représentation du Conseil municipal auprès de divers instances et organismes - Modifications

M. le Maire - Nous avons ensuite à revoir une représentation du Conseil municipal dans différentes instances et organismes.

Pour RESO, il est prévu moi-même et Françoise Hervet en tant que titulaires ; et Martine Mazoyer et Laurent Pommier en tant que suppléants.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Dans la même délibération, nous proposons, pour l'école élémentaire André Cloix, de remplacer Marylène Rocher par Sophian Saouli, que je remercie ; c'est important d'être présent aux Conseils d'école.

Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Merci pour ces désignations à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire - Rose Marie Gerbe.

Mme Gerbe - J'avais demandé la parole tout à l'heure, parce que, dans l'ordre du jour que nous avons reçu, vous deviez présenter un topo sur les performances énergétiques et la prévention santé.

M. le Maire - Nous avons essayé d'agrémenter un peu la présentation du budget par l'intégration de ce que j'avais évoqué un peu par erreur tout à l'heure qui est la prévention santé ; nous allons relier cela à la partie Santé du budget. Nous allons aussi inclure les explications sur les performances énergétiques dans le budget, puisque nous sommes sur un budget vert.

2023-217 Montant des indemnités des élus locaux - Année 2023
Prise d'acte.

2023-218 Projet de budget primitif 2024

M. le Maire - L'Adjoint aux Finances va pouvoir réaliser la présentation du budget primitif 2024, avec les interventions des élus en fonction de leurs délégations.

M. Suet - Merci, Monsieur le Maire.

Cette présentation du budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 novembre dernier. Il sera soumis à votre approbation.

Le présent budget 2024 à l'équilibre se décompose ainsi :

- Pour la section d'investissement : 21 279 959 €.

On y trouve de grosses dépenses : le programme d'équipement et de travaux à hauteur de 15,6 M€, et les remboursements de capital de la dette, à hauteur de 4 890 000 €. En recettes, on a l'emprunt d'équilibre, sachant que l'emprunt qui sera réalisé sera aux environs de 4,8 M€, car nous ne faisons que maintenir l'endettement, à aujourd'hui. On a aussi l'autofinancement, à hauteur 5 311 000 €, des ressources propres à hauteur de 1,2 M€, des subventions à hauteur de 5 243 000 €, et des opérations d'ordre pour 500 000 €.

- Pour la section de fonctionnement : 60 469 596 €.

Les grosses dépenses sont les charges de personnel, à hauteur de 33 856 000 € ; les charges à caractère général, 13 890 000 € ; les charges de gestion courantes se montent à 5 758 000 € ; le niveau d'autofinancement est de 5 311 000 €. La grosse part des recettes est constituée par les impôts et taxes, à hauteur de 42 272 879 € ; ensuite, les dotations et les participations, à hauteur de 14 654 000 € ; les produits des divers services, de 2 442 000 €. J'ai arrondi, et je n'ai pas tout cité les chiffres. Il faut retenir les dépenses de la section d'investissement (21 279 959 €) et le budget pour la section de fonctionnement à hauteur de 60 459 596 €.

Je vous propose de passer au rapport de présentation.

Nous verrons les orientations budgétaires, ensuite les grandes masses du budget primitif, les budgets pluriannuels par politique publique, le budget 2024 en images (c'est une petite nouveauté), et la stratégie de transition écologique, dont le Maire vous parlait tout à l'heure.

Ce rapport, conformément à l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, est une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles du BP 2024, afin de permettre aux citoyens d'appréhender les enjeux budgétaires de la collectivité pour l'année 2024. Il reprend à la fois les orientations budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 14 novembre 2023, les grandes masses du budget primitif 2024, une présentation des politiques publiques.

Ce projet de budget, qui est contraint par un contexte économique inflationniste, propose la feuille de route de la collectivité, afin d'engager les moyens en adéquation avec les actions à mettre en œuvre en 2024.

I - Les orientations budgétaires :

- **Le maintien de la tarification au niveau actuel**

Comme en 2023, le BP 2024, tout comme le reste de la programmation, a été élaboré avec un principe de gel de la tarification des principaux services publics, ce qui est une gageure et un effort dans un budget contraint. Vous avez la liste des différents thèmes : restaurants scolaires, garderies, crèches, conservatoire, médiathèque, tout cela avec des tarifs maintenus. Le but, c'est de préserver les usagers des effets encore ressentis de l'inflation.

- Le maintien du soutien aux associations

Le tissu social et solidaire dont bénéficient les citoyens sur le territoire ne s'amenuisera pas en 2024. La programmation 2024-2026 a été construite autour de la poursuite du soutien aux associations, tant en matière de concours financiers qu'en apport logistique et d'équipement. C'est un choix politique, qui a nécessairement des conséquences sur les autres lignes budgétaires en ces temps de restriction.

- Le maintien des taux de fiscalité

Afin de permettre la continuité d'un service public de qualité, et de poursuivre la réalisation des actions engagées, la préparation budgétaire a également été constituée en incluant un maintien des taux de fiscalité en vigueur. La revalorisation des bases fiscales par la loi de finances devrait être comprise entre 4 et 5 % en 2024, et nous avons pris 3,9 % pour une prévision 2024.

- Un modèle financier réaliste

La programmation 2024-2026 s'articule autour d'un modèle qui fixe les objectifs financiers suivants :

. Une croissance des ressources d'exploitation, hors opérations d'ordre. En 2024, l'objectif plancher des ressources visé est de 60,1 M€. En 2026, il est de 61,5 M€. La hausse est essentiellement due à l'augmentation des bases et à l'évolution de la DGF.

. La fixation d'un plafond des dépenses d'exploitation, qui s'élève pour 2024 à 53,75 M€. Pour 2026, nous pensons arriver autour de 55 M€.

. Des objectifs financiers maintenus sur la programmation pluriannuelle, en matière de stabilisation de l'encours de dette, que nous voulons maintenir à 46,2 M€ ; de capacité de désendettement comprise entre 8 et 10 ans ; de niveaux d'épargne positifs, qui permettent le remboursement de la dette. C'est impératif.

. De recours à l'excédent global de clôture comme financement de nos investissements, sur toute la programmation 2024-2026.

. Un objectif de financement de 80 % sur nos projets structurants (rue François Mitterrand, piscine des Bords de Loire...)

. Une capacité maximale d'investissement de 39 M€ sur toute la programmation, dont 15,6 M€ en 2024.

II - Les grandes masses du budget primitif 2024 :

- **Le total pour le budget primitif 2024 se monte à 81 749 555 €,** répartis en un budget de fonctionnement de 60 469 596 € et un budget d'investissement de 21 279 959 €.

- L'équilibre du budget 2024 :

. Les recettes se montent à 60 469 596 €.

. Les dépenses représentent 55 158 066 €.

. L'excédent, à hauteur de 5 311 530 €, est viré sur la section d'investissement.

. Ainsi, les dépenses de la section d'investissement représentent un budget global de 21 279 959 €.

- L'évolution du budget 2024 :

En 2021, le budget de fonctionnement représentait 54 315 522 €. Il arrivera en 2024 à 60 469 596 €, ce qui fait quand même une augmentation de 6 M€ en trois ans.

En 2021, le budget d'investissement représentait 15 166 351 €. En 2024, nous visons 21 279 959 €.

- La section de fonctionnement représente 60,4 M€ (dont opérations d'ordre) :

• En termes de recettes, les postes principaux sont les suivants :

. Recettes fiscales : 42 272 879 €

. Dotations et participations : 14 654 104 €.

• En termes de dépenses, les postes principaux sont :

. Les charges générales : 13 890 296 €

. Les charges de personnel : 33 856 244 €.

- L'évolution des recettes de fonctionnement en 2024 :

Nous allons arriver à un budget primitif de 60 179 596 € en total. Celui de 2023 était de 58 684 752 €. Cela correspond à une hausse de 2,52 %.

- La structure des recettes réelles de fonctionnement 2024 :

. Impôts et taxes : 70,24 %

. Dotations et participations : 24,35 %

. Produits des services : 4,06 %.

- La fiscalité du budget primitif 2024 :

Le BP 2024 est construit sur une hypothèse de maintien des taux de fiscalité.

. la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,41 %

. la taxe foncière bâtie : 53,10 %

. la taxe foncière non bâtie : 93,82 %.

Le produit fiscal est prévu à hauteur de 30 625 000 € pour 2024.

Il y a eu une erreur, avec l'inscription d'une taxe d'habitation pour les résidences secondaires en hausse de + 85 %. On sait très bien que nous n'avons pas + 85 % de hausse de taxe sur les résidences secondaires, ce qui représente une somme de 550 000 € à peu près. Cela fera donc l'objet d'une décision modificative, avec reprise du résultat pour le CA 2023. Sachant que notre budget a été bâti sans cela, bien sûr.

- Les dotations de l'État :

La dotation globale de fonctionnement prévue en 2024 est de 9 646 000 €, en hausse de 0,4 % par rapport au BP 2023.

. Dotation forfaitaire : 6 002 000 €.

. Dotation de solidarité urbaine : 3 345 000 €.

. Dotation nationale de péréquation : 299 000 €.

La dotation forfaitaire sera en hausse par rapport à ces chiffres, du fait de l'augmentation de la population (de 540 habitants). Nous avons inclus, lorsque nous avons bâti le budget, une perte de 370 habitants. Il faut donc compenser les deux, et nous devrions avoir une dotation forfaitaire supérieure de 105 000 € à ce que nous avons prévu.

- Évolution des charges réelles de fonctionnement :

. Les charges à caractère général baissent de 651 000 € par rapport à 2023 (effet de la baisse des prix de l'énergie, entre autres).

. Les charges de personnel augmentent fortement, de 1 437 244 €, entre 2023 et 2024.

. Les charges de gestion courante augmentent également, de 524 549 € (augmentation de la subvention au CCAS, au SDIS, et aux associations).

- Structures des charges réelles de fonctionnement :

. Charges de personnel : 61,38 %

. Charges à caractère général : 25,17 %.

- Focus sur le prix de l'énergie :

En 2021, en électricité et en gaz, on avait dépensé 2,2 M€. En 2022, les dépenses ont été de 2,75 M€. L'atterrissage prévu en 2023 est de 3,4 M€, pour redescendre en 2024 à 2,6 M€, liés à la baisse du coût de l'énergie.

La stratégie d'achat anticipée menée cette année par la collectivité sur une partie du marché énergétique va permettre de contenir le budget de la collectivité pour 2024 et 2025. En 2023, la Ville payait le Mwh à 451 €. En 2024, nous le paierons 182 €, et en 2025, nous le paierons 123 €. L'objectif est de descendre en dessous de 123 €.

La programmation s'appuie sur le niveau des cours de gaz actuels. Une incertitude demeure quant à l'évolution du budget gaz sur la programmation.

- Focus sur les RH 2024-2026 :

Le budget 2024 tient notamment compte :

. Des mesures déjà décidées par l'État pour le 1^{er} janvier 2024 (5 points d'indice, qui coûtent 355 000 €).

. D'une provision de valorisation de 2 % du point d'indice en demi-année (420 000 €) et de 3 % du SMIC en 2024 (27 240 €).

En conséquence, les charges de personnel devraient représenter 33,85 M€ en 2024, contre 32,42 M€ en 2023, ce qui fait une hausse de 1,4 M€.

- La section d'investissement du BP 2024 :

. Le programme d'équipement se monte à 15 600 791 €.

. Le remboursement du capital de la dette : 4 889 168 €

. Autres opérations d'ordre : 790 000 €.

Ce qui fait un budget total de 21 279 959 €, financé essentiellement par l'autofinancement, pour 5 311 530 €, des ressources propres pour 1 200 000 €, les subventions pour 5 243 569 €, notamment.

- Les investissements par politiques publiques :

. Parc et matériels : 862 936 €

. Entretien du patrimoine : 3 436 669 €

. Projets : 11 301 186 €.

Vous pouvez voir la liste des projets prévus sur 2024. Le projet de rénovation urbaine du Banlay représente 6 073 613 €, la rénovation de la zone piétonne se monte à 2 668 073 €. La démolition de la piscine des bords de Loire et son désamiantage, la réfection des terrains et de la salle des Bords de Loire représentent 720 000 €.

- Les dépenses d'équipement, par nature :

. Immobilisations incorporelles : 311 000 €

. Subventions d'équipement : 813 848 €

. Immobilisations corporelles : 13 969 561 €

. Immobilisations en cours : 506 382 €.

- Les sources de financement :

. Emprunt d'équilibre : 32 %

. Autofinancement : 34 %

. Subventions : 34 %.

Je souhaite que nous puissions maintenir ce type de répartition jusqu'en 2026, qui correspond à une situation idéale.

- Les indicateurs d'épargne cible :

. Epargne de gestion : 6,5 M€

. Epargne brute : 5,3 M€

. Epargne nette : 400 000 €.

Des niveaux d'épargne en baisse en 2024, mais suffisants pour rembourser les annuités de la dette.

- Les indicateurs de dette :

. Encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 : 46,2 M€

. Capacité de désendettement cible : comprise entre 8 ans et 10 ans

. Coût de la dette (hors gestion active) : 1,17 M€.

III - Les budgets pluriannuels par politique publique :

- Les crédits dédiés (valorisation RH incluse) du fonctionnement 2024-2026 par politique publique :

- . L'accompagnement des politiques publiques (fonctions support) : 23 075 115 € en 2024.
- . L'enfance jeunesse : 13 245 363 €
- . L'environnement : 6 119 876 €.
- . L'attractivité : 1 577 910 €.
- . La culture : 4 931 076 €
- . La relation citoyenne : 2 631 686 €
- . La santé et l'action sociale : 2 176 549 €
- . La sécurité : 3 506 145 €
- . Le sport et le bien être : 2 624 831 €
- . L'urbanisme : 581 046 €

- Les crédits dédiés des investissements 2024-2026 par politique publique :

- . L'urbanisme : 10 941 186 €
- . L'environnement : 1 998 069 €
- . Accompagnement des politiques publiques : 1 634 150 €, etc.

- Les moyens du BP 2024 par politique publique (fonctionnement et investissements) :

- . L'accompagnement des politiques publiques : 37,24 %
- . Enfance et jeunesse : 16,86 %
- . Urbanisme : 13,69 %.

IV - Le BP 2024 en images :

- Les événements culturels d'une ville qui vit :

. Le festival d'été, « la médiathèque met les voiles », la journée européenne du patrimoine, le festival des Z'Accros, D'Jazz. Un budget de 322 385 € de crédits dédiés en 2024.

- Les événements festifs d'une ville qui vit :

. Pâques au parc, Nevers Plage, la fête de la musique, Nevers en Fête, le marché de Noël. Un budget de 178 333 € de crédits dédiés au BP 2024.

- Les événements sportifs d'une ville qui vit :

. La course de caisses à savon, les Neverssiades, la Bottine, la Moustache, la course cycliste, le gala de boxe, les Masters Séniors, le grand prix de canoë : 59 740 € de crédits dédiés au BP 2024.

- Les événements humanistes d'une ville qui vit et qui aide :

. Le mois de l'inclusion, le mois du diabète, les assises de la vie associative : 15 000 € de crédits dédiés au BP 2024.

- Les projets d'une ville qui vit et se transforme :

- . Zone piétonne François Mitterrand, phase 1 : 2 668 073 € en 2024.
 - . Reconversion ex-piscine des Bords de Loire (désamiantage, démolition de la piscine, réfection de la salle des bords de Loire, rénovation des terrains de tennis..) : 720 000 € au BP 2024.
 - . Liaison inter-quartiers (passerelle réalisée vers la gare pour son accessibilité) : 84 000 € au titre des études en 2024.
 - . Cheminements doux : 100 000 € en 2024.
 - . ANRU du Banlay : 6 073 613 € en 2024.
- Voilà pour les chiffres du budget.

Je vais passer la parole à Philippe Cordier pour la présentation d'un film sur la politique en matière de prévention santé.

M. Cordier -

Je voulais vous faire une présentation un peu ludique au niveau de la santé. Nous allons commencer par un petit film qui va durer 4 minutes, pour présenter les différentes actions menées en matière de politique de santé.

(Projection d'une vidéo)

Toutes ces manifestations ont regroupé à peu près 2 950 participants. Au niveau de la journée de la douleur chronique, on a 500 participants. La journée de l'inclusion : 1 224. Le dépistage du diabète, 643 participants. Nous avons fait également des collectes de dons pour l'Ukraine, pour une valeur de 5 463 €, et pour le Maroc, suite au séisme en septembre 2023, avec 166 colis, pour une valeur de 4 000 € à peu près.

Nous avons surtout travaillé aussi avec des partenaires ; nous sommes allés chercher des partenaires et des mécènes pour diminuer le coût de ces différentes journées. Nous allons continuer dans cette optique, l'année prochaine. La politique de Nevers, au niveau de la santé, c'est d'aller aussi chercher des mécènes, un partenaire privé pour accompagner nos actions, afin de diminuer les coûts de réalisation des projets, dans un budget de la Ville qui est quand même assez serré et contraint. Nous essayons donc de participer le plus possible à cette économie de ce budget, et également au niveau de la politique de santé, de prendre soin de nos concitoyens, tout au long de l'année. Nous aurons donc des actions qui se reproduiront peut-être sous un genre différent, sur le diabète, ou sur le cancer du sein. J'ai oublié de dire que nous avons également fait une matinée au niveau des agents de la Ville, et que nous avons eu plusieurs personnes qui étaient venues afin de diagnostiquer un éventuel cancer du sein, et où il a pu leur être appris ce qu'il fallait faire, au niveau palpation.

Je voulais donc vous faire cette parenthèse Santé sous un aspect un peu plus ludique que des chiffres et des paroles. J'espère que vous avez apprécié.

M. le Maire -

Merci.

Je voulais à mon tour, avant de re-passer la parole à Michel Suet, remercier Ali Haddou et son service, qui ont beaucoup contribué à cela, et les autres services aussi, transversaux, comme la RH par exemple, et puis merci à Philippe Cordier et à Hervé Barsse qui ont porté cela. J'ai eu l'occasion de déjeuner avec Fadila Khattabi au Salon des Maires de Côte d'Or vendredi, qui viendra prochainement. Nous sommes en train de caler un déroulé. Je lui ai parlé de ce mois de l'inclusion, qui l'a particulièrement séduite. Je pense que nous avons une politique Santé Ville/Agglomération qui me semble en complément de ce qui s'est fait, dans un contexte qui n'est pas simple. Je voulais rappeler aussi les autres projets que portait Basile Khouri, comme l'aide aux « *Flying doctors* », les défibrillateurs, qui vont encore prospérer, notamment avec la technologie 5G, ce qui évitera des coûts importants de raccordement ; et puis le projet de dermatologie, qui est aussi accompagné, sur la possibilité, y compris, éventuellement, d'accueil à l'hôpital, de médecins généralistes avec un diplôme de dermatologie, qui pourraient nous aider, compte tenu de l'absence de dermatologue aujourd'hui.

Je voudrais aussi rappeler à François Diot et à Jimmy Derouault, car j'ai lu leur « feuille de chou » de décembre, que l'hôpital n'est pas sous tutelle ; soyons précis dans les termes. L'hôpital n'est pas non plus menacé de « mort programmée ». Nous en sommes loin. Vous me demandez si c'est le rôle d'un président de Conseil de surveillance d'employer l'expression « panier de crabes » ; oui, c'est mon rôle de parler comme ça. Après 9 ans d'essais pour apaiser cet hôpital, aujourd'hui la situation est stabilisée, les problèmes sont identifiés et les projets de l'administration provisoire, qui ont commencé à m'être soumis, seront abordés en début d'année prochaine. Nous sommes en recrutement d'un directeur. Je voulais rassurer la

population, parce que je trouve que ce n'est pas trop le style du Parti communiste normalement d'essayer d'agiter les chiffons rouges ; je pense que c'est plutôt réservé à d'autres formations politiques. Je trouve ça un peu dommage de ne pas être précis dans les termes, parce que ce n'est pas vous que ça va aider sur le plan électoral, à faire peur aux gens, vous le savez très bien. Je vous réponds publiquement. Il faut dire ce qu'il en est ; l'hôpital est sous administration provisoire, ses instances fonctionnent.

Allez-y, si vous voulez répondre.

M. Diot - Si vous étiez honnête, Monsieur le Maire, vous diriez que les termes « mort programmée » sont ceux des soignants eux-mêmes, que nous avons d'ailleurs relatés avec des guillemets. Nous, nous sommes très vigilants à tout ce que nous écrivons et à tout ce que nous disons.

M. le Maire - À ce moment-là, je vous invite, puisque vous revendiquez l'écriture, de citer ; ce que vous ne faites pas, dans votre « feuille de chou ». C'est vous qui dites ces termes sous guillemets, vous ne dites pas d'où ça vient. Et, moi, je ne partage pas ; ce n'est la position que de quelques soignants. La grande majorité des soignants croient beaucoup à cet hôpital et travaillent un projet médical partagé. C'est plutôt ceux qui ne veulent pas jouer dans la cour de la solidarité qui dénoncent un certain nombre de choses, qui sont inexactes.

M. Diot - Vous vous égarez.

M. le Maire - Non, j'y consacre beaucoup de temps, à cet hôpital. Vous voyez, je suis encore en Conseil de surveillance jeudi, et j'essaie de me battre pour le territoire. Les « *Flying doctors* », SOS Médecins, je suis désolé, c'est nous. Nous, avec d'autres professions qui nous ont accompagnés, et le CHU. D'ailleurs, le directeur du CHU viendra me rencontrer jeudi matin, pour évoquer deux nouveaux partenariats, et peut-être de nouvelles formations en médecine. Nous avons aussi été contactés par des soignants au niveau national qui ont repéré la politique d'inclusion du mois d'octobre et qui veulent nous proposer de nouveaux projets ; je n'ai pas eu le temps d'en échanger avec vous. Tout cela est positif.

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Puisque vous parlez de notre « feuille de chou », citons là vraiment. Effectivement, l'article s'intitule « *L'hôpital de Nevers sous tutelle* », mais c'est bien pour dire que l'Agence Régionale de Santé a placé sous administration provisoire l'hôpital ; ce n'était pas le terme officiel, effectivement, « sous tutelle », mais cela veut dire la même chose.

Ensuite, sur cette fameuse phrase sur la mort programmée, pour que chacun se fasse son opinion, je vais la citer : « *En juin, des centaines de personnels s'étaient retrouvées dans le hall pour alerter sur les fermetures de services et "la mort programmée de l'hôpital"* ». Donc, nous citons bien d'où vient ce terme de « *mort programmée* » : ce sont bien les personnels qui étaient dans ce hall, rappelez-vous, pour une minute de silence pour l'hôpital. Une minute de silence, cela veut bien dire ce que cela veut dire.

Cet article, effectivement, si vous regardez la conclusion, n'est pas pour secouer le chiffon rouge, mais pour vous aider, Monsieur le Maire, qui vous occupez de l'hôpital, et pour alerter la population, pour qu'elle vous aide aussi à se mêler de la situation et aider notre hôpital qui en a bien besoin.

- M. le Maire - Comment la population peut-elle nous aider ?
- M. Derouault - La population peut aider...
- M. Diot - En changeant de gouvernement.
- M. Derouault - En changeant de gouvernement, comme dit M. Diot. Mais aussi en essayant...
- M. le Maire - Je vous coupe, s'il vous plait, deux secondes.
- M. Derouault - Vous me posez une question ; j'essaie d'y répondre.
- M. le Maire - J'ai le droit de vous couper deux secondes. Sur la santé, je vais reprendre la parole, et je vais vous laisser finir.
- Sur le plan électoral, je ne comprends pas que votre parti s'inscrive dans la démolition du gouvernement actuel. Quand on est des républicains démocrates, on accepte l'élection, et on attend le temps qui passe de l'élection. Vous incitez à changer de gouvernement tous les deux jours. Pourquoi ? Au nom de quel droit ? Cela, c'est le populisme de M. Mélenchon, qui ne respecte pas la démocratie. Il ne me semblait pas que vous étiez tout à fait raccord avec M. Mélenchon, d'ailleurs qui n'est plus d'accord avec personne, puisque sa NUPES a éclaté.
- M. Diot - Vous vous égarez.
- M. le Maire - Mais arrêtez de me dire que je m'égare. C'est vous qui vous égarez. Premièrement, si vous citez des gens, citez-les. C'est parce que je vous accule à les citer, que vous les citez, les soignants ; ce n'était pas marqué dans votre « feuille de chou », que vous distribuez à tour de bras dans les boîtes à lettres. Vous ne mettez pas « Les personnels soignants ont dit que » ; je suis désolé, c'est vos propos. Vous ne le mettez pas.
- M. Derouault - Je viens de vous lire la feuille de chou ; je l'ai aussi, moi. Je viens de vous la lire. Tout simplement, le troisième paragraphe de la feuille de chou. Excusez-moi d'intervenir comme ça, mais...
- M. le Maire - Je vais le lire *in extenso*. « *En juin, des centaines de personnels s'étaient retrouvées dans le hall pour alerter sur les fermetures de services et la "mort programmée" de l'hôpital de Nevers.* » Vous ne mettez pas que c'est des personnels soignants qui l'ont citée. Premièrement. C'est votre position, et, moi, je la dénonce.
- Deuxièmement, vous utilisez le chiffon rouge, comme l'extrême droite. C'est bien déshonorant pour le Parti communiste.
- Troisièmement...
- M. Diot - Ça commence à être insultant, Monsieur le Maire. Donc, vous allez vous calmer, et revenir au budget, et arrêtez d'insulter les gens, parce que...

(Coupure de micro)

M. le Maire - Vous ne me couperez pas. Parce qu'ici, celui qui peut couper, c'est le maire. Il y a des règles. Je vous dis que le Parti communiste utilise les mêmes méthodes que l'extrême droite, ce qui est bien dommage.

M. Diot - C'est un scandale !

M. le Maire - Mais ce n'est pas grave, ça peut être un scandale, ce n'est pas à vous de me dire ce que j'ai à faire.

Vous utilisez ces méthodes-là.

Troisièmement, utilisez les bons termes. « Sous tutelle », cela veut dire quelque chose. Ce n'est pas du tout ce qui s'applique. Ce n'est pas un terme comme un autre, « tutelle ». Cela veut dire que c'est quelqu'un d'autre qui décide à votre place. Aujourd'hui, l'administration provisoire ne décide pas à la place des instances. L'administration provisoire associe, fait des propositions, et c'est l'organe d'instance, qui est le Conseil de Surveillance (dont Philippe Cordier est aussi le vice-président à mes côtés, et d'autres membres qui sont ici, y compris du Parti communiste, d'autres communes, qui n'ont pas du tout votre version.) qui agit. Aujourd'hui, nous travaillons avec eux, nous échangeons avec eux, nous remontons nos propositions. Hôpital « sous tutelle », c'est encore autre chose, avec d'autres conséquences, ce qui n'est pas le cas.

Je vous dis simplement - parce que je lis attentivement ce que vous écrivez, et parfois je suis d'accord, je vous le dis - que je ne suis pas d'accord, parce que ce sont vos termes, et c'est vous qui vous égarez, ce sont des termes erronés, ce sont des termes juridiques erronés, qui ne sont pas les bons, ce sont des termes de nature à affoler inutilement et excessivement la population.

Moi, je dis les choses, nous sommes sous administration provisoire, mais sûrement pas sous tutelle, qui est encore une autre dimension, avec d'autres conséquences, et ce n'est pas le cas. Donc, je le corrige publiquement, que cela vous plaise ou non. Et je vous invite, effectivement, à écrire la réalité des choses, comme, moi, je la dénonce, quand ça se passe mal, et je ne la dénonce pas de façon anonyme dans la boîte à lettres du *Journal du Centre*.

Sur ce sujet, cela permet de nous réveiller un peu, mais je voulais quand même corriger publiquement ce que vous distribuez, par mensonge, publiquement.

Nous allons passer la parole à l'adjoint aux finances, pour poursuivre la présentation du budget.

M. Suet - Pour bien resituer les choses, surtout pour ceux qui nous écoutent, j'avais fini la présentation du budget 2024.

En 2023, la Ville de Nevers avait engagé une démarche d'évaluation climatique de son budget. Il s'agit d'une démarche relativement innovante, pour une ville médiane comme Nevers. Pour cela, nous avons fait appel à un cabinet externe, Ecobat, chargé d'une part de sensibiliser les élus et les services à ces enjeux, et d'autre part d'étudier la sensibilité des dépenses de la collectivité à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette mission a eu un coût de 35 000 €. Elle a été co-financée par l'ADEME à hauteur de 50 %. La méthode d'évaluation qui est utilisée par la Ville de Nevers est celle qui est développée par l'institut I4CE, lui-même plébiscite par l'État pour son projet d'extension de budgétisation verte à l'ensemble des collectivités de plus de 3 500 habitants. Cette première évaluation climatique constitue d'abord un diagnostic de l'impact de notre action, et ensuite une prise de conscience des enjeux,

et une prise en compte de cette nouvelle dimension dans le pilotage stratégique et opérationnel des politiques publiques conduites par la collectivité.

Vous avez tous reçu un document bien plus complet que cette présentation. Je vais donc essayer d'aller vite. C'est celle que nous avons vue en commission des finances.

Je vais donc développer notre stratégie de transition écologique.

Au travers de la programmation 2024-2026, la collectivité souhaite réaffirmer et préciser, et continuer d'ailleurs, son engagement en matière de transition écologique. La transition écologique, c'est un processus qui vise à orienter les sociétés vers des modes de fonctionnement plus durables sur le plan environnemental. Cela implique de réduire les émissions de gaz à effets de serre, de préserver la biodiversité, de gérer durablement les ressources naturelles, et de promouvoir des modes de vie plus respectueux de l'environnement.

Au travers du résultat de l'évaluation climatique du budget, il s'agit de mettre en avant l'ensemble des actions déjà réalisées dans les politiques publiques au service de la transition écologique.

Les budgets verts deviendront obligatoires. Mais nous avons fait le choix politique d'être dans l'anticipation.

Voilà le type de classement. En vert, c'est tout ce qui est très favorable. À titre d'exemples, on peut citer l'achat de bus électriques ou au biogaz, l'entretien de la voirie pour les vélos, etc. En vert clair, c'est ce qui est favorable sous condition : un entretien de bus diesel, par exemple. Il y a des actions qui n'ont pas d'impact significatif, c'est neutre ; c'est ce qui est en gris. À titre d'exemples, les achats de logiciels, la formation au management. En rouge, c'est ce qui est défavorable : l'achat de bus diesel, l'achat de véhicules diesel pour la flotte automobile, etc. En jaune, c'est là où on manque de données, et c'est donc à approfondir. Le manque de connaissances ou de méthodologie consensuelle, c'est en blanc, c'est l'indéfini.

La slide suivante présente les résultats :

En blanc, ou gris clair, 50 % des dépenses sont considérées comme neutres. Cela signifie que des lignes de dépenses n'ont pas d'impact significatif sur les émissions ou la séquestration de gaz à effets de serre.

En jaune, près de 24 % des dépenses sont classées en indéfini. C'est un résultat inhérent à un tout premier exercice de réalisation d'évaluation Climat du budget. L'exercice du budget Climat est un processus annuel qui fait l'objet d'une amélioration continue au fil des ans. Ces lignes pourront faire l'objet d'une évaluation plus approfondie lors des prochains exercices. À noter qu'environ 1 % des lignes sont « Indéfini méthodologique », ce qui signifie que leur classification ne pourra évoluer en raison du manque de connaissances ou de méthodologies consensuelles.

En vert, ce qui est très favorable, cela représente 17 % de nos dépenses. On a quelques exemples : les infrastructures à mobilité douce, la rénovation énergétique des bâtiments, par exemple. En vert clair, près de 1 % des dépenses sont favorables sous conditions à la transition. Elles permettent de réduire les émissions à court terme, mais de manière insuffisante pour respecter une trajectoire de neutralité carbone.

Enfin, en rouge, 8 % de nos dépenses ont été classées en défavorable, et les postes de dépenses concernés devront progressivement être transformés pour réduire leur impact au climat au maximum dans les prochaines années. Cette analyse est un prérequis pour décider des actions de correction.

Pour aller vers la neutralité carbone dans le pilotage des politiques publiques, il faut s'orienter vers les actions suivantes :

- Transformer les dépenses défavorables en dépenses au moins neutres, voire favorables, pour diminuer l'impact négatif du budget.
- Améliorer l'efficacité des dépenses favorables sous conditions, en les orientant vers les critères correspondant aux dépenses très favorables, directement alignées sur la neutralité carbone.
- Poursuivre voire renforcer des dépenses très favorables pour les rendre cohérentes avec les besoins de financement de la transition climatique et la stratégie de la collectivité.
- Approfondir l'analyse des dépenses indéfinies, en engageant une remontée de l'information et en renforçant l'évaluation des politiques publiques.

Quelles sont nos actions de transition écologique ?

Depuis plusieurs années, la Ville effectue de la transition écologique sans que parfois la population en ait pleinement conscience : dans la conception des projets, dans la gestion des parcs de matériels, dans l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, et dans les politiques d'achat et d'aménagement.

- L'amélioration de l'efficacité énergétique :
 - . 100 % de notre électricité d'origine renouvelable, avec certificats de garantie, et cela depuis plusieurs années.
 - . Développement du parc de bornes de recharge électriques, sur le domaine public, et dans les parkings souterrains.
 - . Audit énergétique et rénovation énergétique de nos bâtiments municipaux.
 - . Objectifs de performance dans les contrats d'exploitation thermique.
 - . Extension de l'éclairage public, et développement de l'éclairage LED et de l'éclairage adaptatif.
- Développement de la mobilité douce :
 - . 1/3 de notre parc de véhicules est au gaz naturel ou à l'électrique.
 - . Extension du réseau des pistes cyclables sécurisées.
 - . Encouragement des mobilités douces dans les trajets professionnels des agents, et incitations dans les entreprises.
- Gestion durable de la ressource :
 - . Récupération des eaux de pluie pour les plantations du centre technique horticole (2 000 m³), pour le futur centre des expositions.
 - . Tri sélectif et recyclage des déchets, compostage.
 - . Gestion alternative du réseau pluvial.
- Protection de la biodiversité et aménagement du territoire :
 - . 50 % d'essences indigènes dans nos massifs et plantations.
 - . Microforêts et trames vertes.
 - . Renaturation des espaces aménagés et lutte contre les îlots de chaleur.
 - . Végétalisation des cimetières et fleurissement participatif.
 - . Actions de sensibilisation : Atlas de la biodiversité, grainothèque à la médiathèque, signalétique pédagogique.
 - . Accueil de la faune (nichoirs et ruches).
 - . Suppression des produits phytosanitaires, avant l'obligation par la loi.
- Soutien de l'agriculture locale et durable :
 - . Développement des circuits courts et des marchés de producteurs (maraîchage et agriculture urbaine).
 - . Soutien aux initiatives de jardins communautaires (jardins en partage, par exemple).

. Objectifs de qualité et de circuits courts dans la restauration scolaire et le portage de repas à domicile, qui comportent une part importante de denrées bio sous le signe de la qualité et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Promotion de l'économie circulaire :

- . Cession de matériels réformés.
- . Réemploi et recyclage de matériaux déconstruits.
- . Achats de matériels reconditionnés (par exemple, en informatique).
- . Utilisation de contenants réutilisables pour les vins d'honneur.

- Obtention de labels :

- . Label Numérique responsable.
- . Label Ecolo crèches, pour l'ensemble de nos structures petite enfance.

- Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement et les agents :

- . 77 % du budget vêtements de travail est sous le label Oeko-tex, qui vise à certifier les qualités sanitaires et écologiques des textiles et des cuirs, et qui garantit l'absence de produits toxiques pour le corps et l'environnement.
- . Suppression des emballages plastiques (gobelets, sacs alimentaires) :
- . 81,4 % du budget des produits d'entretien est sous label environnemental ou matières recyclées.
 - . Ecolabel européen unique géré par l'AFNOR.
 - . Ecocert pour l'utilisation d'ingrédients naturels et renouvelables.
 - . Nordic Swan pour des produits écologiques comme la ouate.

Dans le projet de loi de finances 2024, l'État souhaite que les collectivités se dotent d'outils de budgétisation verte, comme a pu le faire la Ville de Nevers cette année au travers de sa démarche d'évaluation climatique du budget. Les modalités seront précisées par décret au cours de l'exercice 2024. L'Agglomération en fera de même.

Au-delà des moyens financiers prévus, la Ville souhaite expérimenter un nouveau dispositif de financement de la transition écologique, dénommé « *intracting* Fonds propres », à partir d'un fonds constitué initialement par la vente de produits d'économies d'énergie. La Ville va pouvoir financer des actions d'économies d'énergie sûres et rapides, de nature à créer un effet levier et un cercle vertueux dans le financement de la transition écologique. C'est le service Finances qui va gérer cela. Chaque fois qu'il y aura un investissement qui produira une économie, cette économie sera automatiquement dirigée vers un fonds, qui sera réinvesti lui-même.

Elle proposera, y compris aux particuliers dotés de radiateurs électriques, grâce au SIVIM, gracieusement, et sans coût pour la collectivité, une solution pour économiser l'électricité. Je sais que Monsieur le Maire va vous en parler tout à l'heure.

Des conventions internes seront passées entre les finances et les services techniques, fixant les objectifs d'économies d'énergie, le montant des investissements à réaliser, ainsi que les modalités de remboursement et d'abondement du fonds.

En conclusion, au travers de cette programmation 2024-2026, la collectivité s'est dotée des moyens pour mettre en œuvre ses priorités, avec un premier budget de 81 749 555 €. Il faut cependant garder à l'esprit que le prix relatif du gaz ainsi que la situation des finances publiques sont deux éléments qui pourraient influencer la programmation 2024-2026, mais qui ne mettront pas, quoi qu'il arrive, les finances de la Ville en difficulté.

Nous sommes conscients de l'enjeu sociétal de la transformation écologique. La collectivité sera donc amenée à poursuivre et à amplifier ses actions en la matière, y compris grâce aux évolutions technologiques.

Je vous remercie.

M. le Maire -

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Avant de passer la parole à chacun qui souhaite s'exprimer, y compris d'autres élus de la majorité, s'ils veulent compléter, je voulais revenir sur certains points.

Vous avez eu une présentation de la démarche d'évaluation climatique du budget que nous avons portée et qui est un commencement ; nous la ferons chaque année. Je souhaite aussi que cela soit porté de la même façon à Nevers Agglomération. Cela nous permet d'avoir un diagnostic et une vision de ce que nous pouvons améliorer et une vision aussi de ce qui ne va pas.

Nous sommes dans une démarche précurseuse de la Ville de Nevers comme ville médiane. Vous avez vu les conclusions du cabinet auquel nous avons fait appel, avec une mission cofinancée par l'ADEME. Cette méthode d'évaluation est d'ailleurs plébiscitée par l'État. J'ai eu confirmation par Christophe Béchu que les budgets qui n'incluent pas une vision « verte » ne pourront pas forcément être abondés comme ils le voudraient par l'État. Cela va donc devenir une condition, mais nous ne souhaitons pas attendre, comme nous l'avons fait pour d'autres sujets. Cela nous permet en tout cas dès la première année d'avoir un diagnostic de l'action, une prise de conscience des enjeux, et puis aussi de définir le pilotage que nous souhaitons porter, outre l'*intracting*. Il nous a été proposé par beaucoup d'acteurs, mais cela mobilise aussi beaucoup de moyens. Nous avons décidé de considérer nos propres moyens pour réaliser tout de suite des économies. Cela me paraît aussi une démarche assez nouvelle. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons le partager et l'intégrer dans le cadre de ce budget.

Pour le reste, j'ai voulu donner un exemple concret des choses. Grâce au SIVIM et à nos partenariats dans le domaine de l'innovation, il nous a été proposé par un gros partenaire du SIVIM de nous équiper, en ville expérimentale, sans coût, ni pour la collectivité ni pour les habitants, pour tous les habitants de l'agglomération dotés de radiateurs électriques, d'avoir un dispositif connecté IOT, ce qui nous permettrait de réaliser des économies, pour ceux qui se chauffent au chauffage électrique, avec l'installation d'un petit boîtier qui est fourni gracieusement. Le modèle économique de cette société que nous connaissons bien, et qui est partenaire, est justement d'être rémunéré sur les économies réalisées par RTE, puisque la seule contrepartie demandée est que, quand il y a des pics de consommation, on réduit quelque peu ses radiateurs connectés, sans créer de l'inconfort pour les gens, et donc ils contribuent à ne pas rouvrir un moteur de centrale ou d'autres types d'énergies. C'est donc sur cette économie que finalement les gens font des économies. C'est quelque chose qui est en train d'être mis en place, dans le cadre d'une convention de partenariat avec cette structure, et nous pourrions proposer cela à notre population. Je pense que c'est gagnant-gagnant, et c'est cela aussi, l'innovation ; elle n'est pas seulement côté technologique, elle est de permettre de proposer cela gracieusement à l'ensemble de nos habitants, sans coûts pour nos collectivités, quelles qu'elles soient.

Il y a sûrement aussi beaucoup d'autres choses à développer dans le cadre de ce budget vert. En tout cas, on en parlera, j'imagine, lors de votre question orale sur les gymnases, et je vous y répondrai évidemment de façon orale le plus précisément possible ; il y a un gros enjeu aussi de planification et de rénovation des gymnases dans ce cadre-là, que nous travaillons bien évidemment, pour en avoir hérité d'une façon aussi lamentable que les autres bâtiments, puisqu'ils ont été oubliés, dans le lot de tout ce qu'on nous a laissé en 2014, et cela ne se fait pas en un coup de cuillère à pot, puisque les budgets sont considérables.

Qui veut s'exprimer sur le budget, plus largement, et sur les thématiques que vous souhaitez ?

Sylvie Dupart-Muzerelle a la parole.

Mme Dupart-Muzerelle - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Je voulais juste poser une petite question sur l'évaluation climatique du budget. C'est, bien sûr, une démarche intéressante, qui est portée, depuis quelques années déjà, par les écologistes. Nous nous félicitons donc que Nevers soit un peu en avance sur le calendrier pour mettre en place ce budget.

Nous sommes bien conscients aussi que c'est une implication et un travail supplémentaire des services très important.

Il semble que cette première étude doive être considérée comme une base de travail, qui demande tout de même à être affinée pour l'instant. Seuls les résultats globaux, sur la page 56 des slides présentés, ressortent de cette étude, puisque toutes les actions énumérées reflètent des actions déjà entreprises depuis plusieurs années, donc qui ne sont pas en lien direct avec le budget qui nous est présenté aujourd'hui.

Cette présentation de l'évaluation climatique du budget va-t-elle être amenée à évoluer dans les prochaines années vers une étude beaucoup plus affinée ? Notamment, par catégories de politiques publiques ? Ou par conséquences écologiques (sur la qualité de l'air, ou sur la biodiversité, par exemple ?)

M. le Maire -

Pour que nous ayons un débat complet sur l'énergie notamment, puisqu'elle représente une part importante à la fois dans le pic que nous avons connu l'an passé, et dans une maîtrise un peu améliorée, même s'il y a toujours des aléas, je voulais vous présenter, en complément, les performances énergétiques de nos bâtiments. Elles devraient être encore améliorées à l'avenir, notamment par l'*intracting*, et d'autres recherches que nous avons.

L'illustration à l'écran nous montre la consommation d'électricité, qui baisse largement, au global, et la part du réseau de chaleur, qui croît, et la part de gaz, que nous avons fortement diminuée sur ces dernières années. C'est ainsi que nous arrivons à nous laisser des possibilités budgétaires, sans avoir d'autres incidences que certaines villes sont obligées de prendre, comme fermer des bâtiments publics ou autres ; nous n'en sommes pas là. Nous avons aménagé certaines choses, mais nous n'avons pas fermé de services publics.

Je voulais donc partager avec vous ces consommations, notamment au niveau de la Direction des Bâtiments.

Nous avons réussi à baisser notre consommation, notamment par les travaux d'amélioration, et notamment par le dispositif TEPCV, de la présidence Hollande, et qui était une très bonne idée, ce qui nous a beaucoup aidés, notamment sur la Maison des Sports ; la rénovation énergétique de certaines écoles ; une baisse des charges de centralité, par des transferts d'équipements, qui étaient déjà engagés par la précédente municipalité, comme la Maison de la Culture, ou que nous avons menées comme la nouvelle piscine d'agglomération, ou le Café Charbon désormais. Nous avons aussi inclus des objectifs de performance énergétique dans le contrat d'exploitation de chauffage, plus des mesures que nous avons prises au plus fort de la crise énergétique, d'économies en jouant sur les températures, tout en veillant, malgré tout, à maintenir le confort de travail des agents, notamment aussi quant à leurs tenues, pour ceux qui travaillent à l'extérieur. Et puis des cessions d'actifs aussi, pour densifier les usages. Nous avons un patrimoine, et nous avons toujours un patrimoine trop grand par rapport à nos besoins et à notre capacité budgétaire, et nous continuons de le réduire.

La slide suivante nous permet de voir la baisse des consommations par habitant, qui correspond, pour Nevers, à la moyenne des Villes de notre strate, alors que nous étions largement au-dessus auparavant, et en partie grâce aux cessions que nous avons opérées, pour des choses qui étaient quasiment parfois en ruines, et qu'il fallait quand même essayer de maintenir debout.

Sur la slide suivante, on voit la part des énergies renouvelables. 43 % des consommations 2022 sont issues des énergies renouvelables et de récupération, qui va de plus en plus être une préoccupation, notamment sur la récupération de l'eau. 2024 sera l'année de l'eau, pour l'Agglomération, et pour l'ensemble de ses communes, si elles le veulent.

Cela nous donne aussi un peu d'éléments d'échanges sur le travail qui a été réalisé, même si nous ne l'avons pas terminé, sur les économies à réaliser dans les bâtiments. Dans les écoles, un travail considérable a été mené sur l'accessibilité, et leur rénovation. Je ne sais pas comment nous aurions fait si nous avions gardé le nombre d'écoles que nous avons trouvées en 2014 à moitié vides. Il fallait vraiment que nous puissions agir, sans se douter de ce qui nous attendait. Évidemment, nous continuons cette rénovation du patrimoine scolaire, et notamment de l'école Jules-Ferry, sur laquelle j'alerte l'attention notamment de la ministre de la Ville et du ministre du Logement, puisque nous ne sommes pas en quartiers prioritaires, sur le Fonds Vert, pour une école à ossature métallique du type Pailleron.

Qui souhaite s'exprimer sur le sujet que vous souhaitez au niveau du budget ?

François Diot.

Mme Dupart-Muzerelle - Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je n'ai pas eu vraiment ma réponse, je pense.

M. le Maire - Excusez-moi. C'est involontaire. Michel Suet va vous répondre.

M. Suet - Je vous aurais répondu, de toute façon, à la fin ; mais il n'y a pas de problèmes. Oui, c'est un premier exercice. Donc cela évoluera inévitablement, d'autant que l'État va rendre cela obligatoire aux communes de plus de 3 500 habitants. Tout cela poussera vers une évolution.

Seulement l'étude des factures supérieures à 20 000 € a été réalisée ; peut-être que, dans l'avenir, il faudra descendre plus bas. Mais c'est un travail monstrueux, quand même, vu le nombre de factures.

Par politiques publiques nous avons cette analyse. Vous l'avez, d'ailleurs, dans le document qui vous a été envoyé. Il faudra, c'est vrai, demain, aller plus loin que l'analyse Atténuation, avec d'autres développements : il y aura l'adaptation, il faudra regarder la biodiversité, etc. Il y aura plein d'évolutions. C'est un début. Nous avons mis le pied à l'étrier ; en premier, d'ailleurs. Maintenant, à nous de continuer.

M. Couturier - Pour compléter le propos, la méthodologie proposée est une démarche financière qui permet de traduire cela en impact carbone, mais le prisme Énergie est important évidemment. Au-delà de cela, cela nous sert pour faire des arbitrages de plus en plus fins, au regard des impacts sur l'enjeu Climat, mais c'est aussi pour apporter une solution concrète par rapport aux projets de territoire portés par Nevers Agglomération, par rapport au Plan Climat Air Énergie Territorial, qui est porté par Nevers Agglomération, où la ville-centre a un rôle à jouer. Peut-être que le rôle de la collectivité est important, par rapport aux citoyens, mais aussi par rapport à l'ensemble des acteurs du territoire : entreprises, associations... Nous échangeons régulièrement sur la manière d'inciter les acteurs associatifs aussi à se saisir de ces enjeux, ou voir comment nous pouvons mieux les accompagner. L'implication des parties prenantes dans cette démarche qui est vraiment transversale constitue un vrai enjeu pour tous, et elle est essentielle, et nous nous en saisissons à bras le corps. Effectivement, l'enjeu est de pouvoir atteindre les objectifs de réduction qui sont fixés dans le Plan Climat Air Énergie Territorial, avec l'ensemble des collectivités de l'Agglomération. Merci.

M. le Maire - Merci.
François Diot.

M. Diot - Monsieur le Maire, avec ce budget, nous avons basculé dans la deuxième moitié de ce mandat. Je ne sais pas si votre humeur de ce soir en est le symptôme...

M. le Maire - Elle est très bonne. Très bonne humeur.

M. Diot - Je vois, oui. Vous ne réussirez pas à nous mettre en colère, ni avec des insultes, ni avec des insinuations grossières. Je tenais à vous le dire.

M. le Maire - Je ne me permettrai pas de vous insulter.

M. Diot - Si, si ; quand vous nous comparez à l'extrême droite, vous nous insultez. C'est une insulte, et, venant de vous, je sais qu'elle est consciente, cette insulte-là. Et donc je ne l'accepte pas.

M. le Maire - Mais, ce n'est pas grave, et je ne demande pas votre avis. Par contre, comme je suis votre sujet de préoccupation principale dans votre « feuille de chou », j'ai quand même le droit de répondre...

M. Diot - « Feuille de chou », Monsieur le Maire, là aussi, c'est une insulte.

M. le Maire - Mais c'est très joli, « feuille de chou ».

M. Diot - Ah ?

M. le Maire - D'abord cela rappelle les végétaux...

M. Diot - C'est un bulletin d'élus, voilà.

M. le Maire - Et ça s'appelle une « feuille de chou » dans le jargon d'écrivain ; c'est une « feuille de chou », mais ce n'est pas insultant. Ne soyez pas concentré sur vous-même et d'une susceptibilité extrême.

M. Diot - Oh, mais c'est vous qui êtes d'une grande agressivité et d'une grande susceptibilité, ce soir.

M. le Maire - C'est un petit journal sur papier. Ce n'est pas que je suis de mauvaise humeur, c'est que vous dites des choses fausses... Et c'est vous qui m'accusez de mentir : vous écrivez que c'est sous tutelle...

M. Diot - Nous ne retirons pas un mot de ce que nous écrivons. Parce que tout ce que nous écrivons, nous le vérifions.

- M. le Maire - Je vous dis simplement qu'aujourd'hui, dans un journal que vous diffusez, mettez la vérité. Ce n'est pas compliqué de mettre « l'hôpital est sous administration provisoire ». Les agents qui étaient réunis dans le hall étaient une petite centaine sur 2 000. Dites-le aussi ! Moi, je vous demande juste d'être objectif...
- M. Diot - Continuez à les mépriser comme ça.
Bien. Peut-on continuer ? Le budget ?
- M. le Maire - Comme je suis votre sujet central de préoccupation...
- M. Diot - Oh, pas du tout, vous savez...
- M. le Maire - J'ai quand même un petit droit de réponse, parce que, si je voulais, je pourrais occuper une partie de la soirée. Mais bien sûr que si, mais je ne veux pas m'attarder sur tout. Et puis, vous savez ce qu'on dit « Tout, sauf l'indifférence ». Allez-y.
- M. Diot - Ce budget 2024 est donc le premier budget après la mi-mandat.

Dans votre présentation, vous revenez, au début, Monsieur Suet, sur les trois principales orientations budgétaires définies il y a un mois, à savoir, je cite, « *le maintien de la tarification* », « *la poursuite du soutien aux associations* » et « *le maintien des taux de fiscalité* ».

Sur ces 3 points, je pense que, pour y voir clair, il faut quand même revenir sur ce que vous avez fait depuis, par exemple, 2021.

Vous dites « *maintien de la tarification* ». Très bien pour cette année, par rapport à l'an dernier. Je rappelle que, dès le début du mandat, vous avez augmenté de 20 % les tarifs de la restauration scolaire, de 10 % ceux du Conservatoire de musique, de 25 % ceux des mercredis multisports, etc... Depuis on est, peu ou prou, dans la stabilité, et c'est une bonne chose, mais ces augmentations de début de mandat continuent d'être subies par les Neversois. Ceci étant, que nous maintenions l'an prochain, dans le contexte actuel d'inflation, les tarifs qui intéressent directement les enfants (garderies, crèches, école municipale des sports, restauration scolaire), c'est un choix politique que nous partageons.

Ensuite, vous dites « *maintien du soutien aux associations* ». Là aussi, rappelons que vous remettez cette année en cause quand même la gratuité des salles municipales pour les associations, que vous envisagez de leur faire payer le gaz et l'électricité ; et l'enveloppe budgétaire allouée au monde associatif a été baissée de 20 % il y a deux ans, avec 20 % de moins également pour les projets culturels à l'Agglo cette année. D'ailleurs il suffit de voir l'évolution, année après année, du chapitre 6574 dans la maquette budgétaire (on est à 1,1 M€ alors qu'on était à 1,4 M€ il y a trois ans, et à presque 2 M€ en début de mandat, mais dedans il doit y avoir le contrat de partenariat avec l'USON).

Vous dites « *maintien des taux de fiscalité* ». Rappelons que cette année, on a pris 3 points de taxe foncière à Nevers, après 2,5 points de taxe foncière à l'Agglo l'an dernier, avec des augmentations importantes des bases fiscales (7 % l'an dernier, 4 à 5 % cette année), et en plus la création d'une taxe GEMAPI à l'Agglomération.

Donc il ne suffit pas d'annoncer « *gel* », « *maintien* », « *stabilité* », encore faut-il voir dans quelle dynamique tout cela s'inscrit.

Sur les recettes de fonctionnement attendues pour 2024 : l'augmentation de 3 points de la taxe foncière, cette année, sera bienvenue pour les finances municipales, puisque les recettes fiscales attendues s'élèvent à plus de 42 M€, dont désormais plus de 30 M€ (30,625 M€, je crois) rien que pour les impôts directs locaux. C'est la première fois qu'on franchit la barre des 30 M€ d'impôts directs locaux. Je rappelle qu'il y a deux ans on était à 25 M€. C'est donc 5 M€ d'impôts locaux supplémentaires ponctionnés chez les habitants en pleine crise inflationniste. J'ai déjà dit ce que je pensais de la temporalité de cette augmentation massive d'impôts. Mais, en tout cas, cela sort un peu les finances municipales de la zone rouge.

Heureusement, parce qu'on ne peut pas compter sur l'augmentation de la DGF, évaluée à + 0,4 % royalement, alors que le panier du Maire subit une inflation de 6 à 7 %. Plus que jamais, Monsieur le Maire, il faut gagner l'indexation de la DGF sur l'inflation ! (Mais, pour cela, il faut changer de gouvernement, effectivement).

M. le Maire - 2027, cela, c'est promis.

M. Diot - Du côté des dépenses de fonctionnement, on prévoit cette année une baisse de la facture énergétique (heureusement parce qu'elle avait bondi de 50 % cette année par rapport à 2021). L'an prochain, on prévoit une baisse de la facture, et on redescendrait à 2,6 M€ ; cela reste élevé par rapport à l'avant-crise, mais il faut féliciter nos services qui, sans doute, ont réussi à signer (à « pitcher », je crois, dirait M. Pasco) au bon moment pour obtenir notamment un prix de l'électricité plus raisonnable. Même si, évidemment, cela ne remplace pas ce que ferait un vrai service public de l'électricité et du gaz libéré des logiques spéculatives et du marché européen de l'énergie. La re-création d'un pôle de l'énergie 100 % public, sur le modèle d'EDF-GDF, reste une exigence absolue à la fois pour nos collectivités, pour nos entreprises et pour nos concitoyens. Réussir à baisser à 2,6 M€, c'est effectivement le résultat de négociations qui ont visiblement été correctement menées.

Je suis étonné quand même que les dépenses de personnel continuent à augmenter avec tous les transferts qui sont faits à l'Agglo (encore 19 agents transférés de la Ville à l'Agglo, rien que dans les délibérations de ce Conseil). Mais cette augmentation de personnel est visiblement liée aussi aux mesures qui ont été imposées par l'État (les 5 % de point d'indice au 1^{er} janvier 2024, l'augmentation souhaitable et anticipée du SMIC, la mise en place de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) ; autant de mesures nécessaires et bienvenues pour nos agents, mais qui seraient encore plus bienvenues si le gouvernement nous donnait les moyens de financer ses propres décisions, qui s'imposent à nous.

Je note également l'augmentation de plus de 20 % de la charge des emprunts, essentiellement liée à la remontée des taux d'intérêt. Je rappelle que nous empruntons cette année 4,8 M€ pour financer les investissements 2024, avec des taux d'intérêt proches de 4 % cette année).

Au global, ces niveaux de recettes et de dépenses de fonctionnement nous permettent de dégager une capacité d'autofinancement évaluée à 5,3 M€, ce qui est étonnamment faible au regard du bol d'air que devrait quand même donner l'augmentation de la fiscalité à la section de fonctionnement.

On s'attendait, avec 4 M€ supplémentaires d'impôts récupérés avec l'augmentation de la taxe foncière, à dégager beaucoup plus de marges de manœuvre pour financer nos investissements. Or, là, vous dites vous-même à la diapo n°27 qu'on assiste encore à une dégradation de nos niveaux d'épargne. Ce n'est pas normal. Où sont donc passés les 4 M€ d'impôts supplémentaires ? Vous prévoyez même une épargne nette proche de zéro (à 400 000 €, c'est-à-dire rien). Je fais le pari qu'on constatera au compte administratif une situation beaucoup moins catastrophique que cela.

C'est d'ailleurs, une constante ces dernières années : vous annoncez au budget primitif des niveaux d'épargne alarmants (sans doute pour faire passer la pilule d'un certain nombre de mauvaises nouvelles), et on s'aperçoit au compte administratif que ça ne va pas si mal que ça finalement, ce qui vous permet, d'ailleurs, au passage de vous féliciter d'une gestion budgétaire particulièrement rigoureuse, suivie au jour le jour, etc.

En tout cas, ces 5,3 M€ d'épargne brute servent à financer, pour un tiers, les 15 M€ d'investissements programmés cette année.

15 millions, c'est un niveau important, plus important que ces dernières années, où on était tombés largement sous la barre des 10 M€. Mais il faut noter que ce haut niveau d'investissement est essentiellement tiré par l'Opération de Renouvellement Urbain du Banlay, pour plus de 6 M€. Et par les 2,7 M€ de la rue piétonne.

Il faudra évidemment vérifier le taux effectif de réalisation de ces 15 M€ d'investissements en fin d'année prochaine.

On les finance à trois tiers : un tiers d'emprunt, un tiers de subventions, et un tiers d'autofinancement.

Un tiers de subventions (34 %), c'est en effet beaucoup plus réaliste que l'objectif de 80 % que vous brandissez, en diapo n°10 : « *un objectif de financement de 80 % sur nos projets structurants* ». Je ne comprends pas comment on peut affirmer un tel objectif, qui semble très loin d'être accessible. Il n'y a qu'à voir les grandes difficultés qu'on a, sur le centre des expositions, à l'Agglomération, pour obtenir des cofinancements. Je crois que le centre des expositions reviendra à 20 M€ peu ou prou, et on a les plus grandes peines du monde à récupérer quelques millions d'euros de subventions. 80 % en objectif de subventions, c'est un objectif que vous donnez, mais il ne faut pas se raconter d'histoires.

Vous finissez par un joli diaporama, qui met en valeur les événements de la Ville, et qui illustre les projets d'urbanisme en cours. Aujourd'hui, nous avons eu, à notre demande, deux présentations en début de Conseil ; très bien. Mais je pense que ces projets d'urbanisme devraient être présentés au Conseil non pas quand ils sont faits, ou quand ils sont en cours de réalisation, ou quand on demande les subventions, mais quand ils sont déjà élaborés par les services et qu'on a à en discuter entre élus.

Ce n'est pas la présentation de trois photos au détour d'un budget, ce n'est pas une vidéo promotionnelle de trois minutes en début de Conseil, ni une demande de subvention à l'occasion d'une obscure décision du Maire, et ce n'est pas non plus une réunion publique à laquelle nous serions gentiment conviés à participer pour découvrir, en même temps que la population, ce que vous avez envisagé de faire : c'est une présentation sérieuse et complète, entre élus, du pourquoi et du comment ; et cela pourrait donner lieu à un vrai échange, constructif et pourquoi pas consensuel ! En effet, les deux projets que vous avez présentés en début de Conseil, on peut les partager entièrement ; on aurait peut-être même pu les améliorer ensemble. (Mais ils sont déjà parfaits, donc l'opposition ne sert à rien !). Je ne comprends toujours pas quel est l'intérêt de cette méthode.

Et puis enfin, en annexe, vous évoquez la stratégie de transition écologique avec la fameuse « évaluation climatique du budget ». Sylvie Dupart-Muzerelle vous a demandé des précisions pour dégrossir la question.

En complément, je dirais quand même que le document que vous nous avez présenté donne quand même le sentiment que l'on enfonce un peu des portes ouvertes. Mettre en vert ce qui permet de réduire les gaz à effet de serre, mettre en rouge ce qui les augmente, se donner l'objectif révolutionnaire de réduire le rouge et d'augmenter le vert... J'imagine que le bureau d'études qui nous a accompagnés, pour une somme de 35 000 € TTC, nous a fourni un rapport complet. Je serais curieux de voir ce rapport

complet, et je demande donc à ce qu'il nous soit transmis, quand il sera définitivement validé.

D'autant plus que, si j'ai bien compris, sa mission est terminée : il nous a aidés à évaluer le budget du point de vue climatique, il a formé un certain nombre de nos agents pour qu'ils puissent le faire eux-mêmes dans les années à venir ; mais ce qu'il nous a présenté là me semble cher pour 35 000 € ; donc j'imagine qu'il n'a pas fait que cela.

Ensuite, si c'est pour nous dire que revégétaliser une cour d'école est une action à mettre en vert du point de vue climatique, que faire venir des mugs de Chine pour fêter les 20 ans de l'Agglo, c'est une action climatique à mettre en rouge, parce que ce n'est pas bon, je ne suis pas certain qu'on avait besoin d'un bureau d'études pour ça !

Je crains en plus que cela reste une démarche très théorique, qui permette dans une certaine mesure de faire pas mal d'autosatisfaction, et, en tout cas, de faire de beaux documents de communication.

On en a d'autres, comme ça. Je prends régulièrement l'exemple, à l'Agglo, du PCAET et du PLPDMA : des beaux documents, très justes, où on liste tout un tas d'actions qu'on mène (et on a raison de le faire, et continuer de les faire !) et qui permettent donc de communiquer sur ce qu'on fait, en termes de moyens, mais pas en termes de résultats. Or, en ce qui concerne le réchauffement climatique, on est face à une obligation de résultats, et pas face à une obligation de moyens. Et il y a souvent un gouffre entre ce qu'on fait (les moyens mis en œuvre) et les obligations de résultats, qu'on est loin d'atteindre.

C'est bien, vous nous avez présenté un certain nombre de choses : on utilise des contenants réutilisables pour les vins d'honneur de la Mairie ; ça permet de mettre une pastille verte. C'est bien.

C'est bien, on a un Label Numérique responsable ; ça permet de mettre une pastille verte.

Mais, en attendant, le réchauffement climatique se poursuit à une autre vitesse que celle-là.

Voilà, c'est simplement un bémol que je mets, en disant qu'il ne suffit pas d'être dans l'affichage. D'ailleurs du point de vue de la réduction des îlots de chaleur, ce serait intéressant de savoir l'avis du bureau d'études sur la rénovation de la place Mossé ou de celle de la route des Saulaies. C'est à ce niveau-là qu'il faudrait vraiment que l'on ait le débat.

J'en ai fini.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole, pour que nous répondions à l'ensemble, soit par l'adjoint aux finances, soit par moi ? Non ? Michel Suet peut reprendre la parole.

M. Suet -

Je vais répondre précisément à deux ou trois questions, et après je vais faire un développement pour rappeler certaines choses.

Le maintien de la tarification est effectif depuis 2023, et nous le continuons jusqu'en 2024, et même jusqu'à la fin de mandat ; c'est ce que nous vous avons dit.

Pour les associations, c'est la même chose. Le niveau actuel sera maintenu, jusqu'à la fin du mandat actuel.

Pour l'indexation de la DGF sur l'inflation, je suis d'accord ; mais cela ne dépend pas de moi, vous l'aurez compris. Mais je suis d'accord pour que ça se fasse.

Les charges de personnel continuent à augmenter, mais vous avez noté que nous prenons en compte des aléas qui pourraient intervenir, comme une hausse du point d'indice, et autres. Voilà pourquoi les charges de personnel augmentent. Ceci dit, ce n'est pas parce qu'il y a des mutualisations avec l'Agglomération que cela provoque une diminution, parce que le même niveau de charges est conservé ; l'Agglomération conserve ses charges, et nous conservons nos charges. Je ne vois donc pas comment cela pourrait jouer.

Vous nous dites que, finalement, le résultat est toujours mieux, en compte administratif, que ce que l'on prévoit en budget primitif. Oui, c'est vrai. Mais, quand on vote un budget, alors que l'on ne connaît pas tout de la loi de finances, il faut prendre tous les aléas possibles. Sinon, cela serait une gestion qui ne serait pas très sécurisante.

Par rapport aux investissements, 80 % sont sur le structurant. Par exemple, la rue François Mitterrand, c'est structurant. Les travaux qui étaient prévus sur l'église Sainte Bernadette, c'est du structurant. Ce sont de gros montants. Or, là, nous ne sommes pas loin des 80 %.

Sur un plan plus général, nous avons établi un budget dans un contexte d'inflation soutenue, même si l'on voit qu'elle commence de diminuer, et nos ressources d'exploitation sont en hausse de 2,5 % par rapport à 2023 (1,5 M€ en plus). C'est vrai que les dynamiques de recettes sont principalement la fiscalité et les dotations de l'État. Mais cela a toujours été comme ça, sauf que l'écart se creuse sans doute, mais cela a toujours été comme ça. Nous avons fait le choix de geler la tarification sur la programmation, comme je viens de vous le dire. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales évoluera au final de 3,86 % en 2024, puisque nous connaissons maintenant l'IPCH, avec une prévision de produit fiscal supplémentaire de 1,2 M€. C'est l'impact « augmentation des bases fiscales ».

La programmation est basée également sur le maintien des taux de fiscalité, mais on n'a jamais évoqué que les taux de fiscalité ne pouvaient pas rebaisser, si, au cours de programmation, une capacité de financement pérenne, au-delà du mandat actuel, apparaissait. Là-dessus, je serais le premier partisan de baisser les impôts, même en voyant au-delà du mandat actuel. Compte tenu de la croissance de la population municipale, la DGF devrait être en augmentation de 1,5 % en 2024, avec un produit supplémentaire de 140 000 €. Le niveau de ressources de la collectivité nous permet aussi d'ajuster les moyens financiers alloués à nos politiques publiques, ainsi que le soutien à nos partenaires institutionnels, que ce soit le CCAS, le SDIS, les associations, et d'autres.

Au regard des priorités municipales, des budgets pluriannuels par politiques publiques ont été déterminés, et ils vous ont été présentés dans le support du budget 2024. Ces moyens financiers tiennent compte des dynamiques de charges, notamment RH. Les charges de personnel évoluent de près de 1,5 M€ de BP à BP. Le soutien financier aux partenaires reste important. Nous avons eu la notification du contingent d'incendie ; il s'agit de 2,72 M€ que nous aurons à payer en 2024, en hausse de 65 000 € par rapport à 2023. Le CCAS a apuré ses excédents ; nous augmentons la subvention de 125 000 €. Il s'agit d'une augmentation progressive, qui se fera sur les trois années prochaines, pour atteindre en 2026 à peu près 1,5 M€.

M. Diot - La subvention d'équilibre au CCAS ?

M. Suet - Oui.

M. Diot - 1,5 M€ en fin de mandat ?

M. Suet - C'est ce que nous prévoyons, oui. Puisque le CCAS aura consommé ses réserves. Il faudra bien les compenser.

Conformément à l'engagement qui a été pris devant le monde associatif, le soutien de la Ville est maintenu, et le niveau des crédits des subventions aux associations connaît même une légère évolution, 15 000 €, de BP à BP.

Le budget primitif 2024 consacre également des moyens importants pour continuer de transformer et de moderniser la Ville : 15,6 M€ d'investissements. 2,7 M€ pour la seule zone piétonne. Et 6 M€ pour le Banlay, qui est le gros morceau pour 2024. Je rappelle les 720 000 € évoqués lors de la projection des slides.

Cette capacité d'investissement est assurée principalement par l'utilisation de la variation de l'excédent global de clôture et l'obtention de cofinancements. Sans cela, nous ne pourrions pas autofinancer à ce niveau-là. Dans un contexte de remontée des taux d'intérêt - et c'est une bonne gestion de le faire -, la Ville souhaite stabiliser son encours de dette à hauteur de 46,2 M€, son niveau d'épargne lui permettant de rembourser ses annuités, comme vous avez pu le voir.

Voilà les principaux enseignements de ce budget primitif 2024.

Pour terminer, je dirais que nous sommes en contexte quand même d'incertitudes multiples, avec un contexte international qui est malheureusement préoccupant. Nous avons une inflation qui est, certes, en régression, mais elle peut engendrer un ralentissement économique, car il y aura moins de demande. L'État nous demanderait-il de participer, ou non, au redressement des comptes, *via* la réduction du déficit public ? C'est un point d'interrogation. Si nécessaire, le budget 2024 pourrait évoluer, au cours de son exécution, ce qui est quand même rassurant, ce que beaucoup de villes, d'ailleurs, nous envie, et cela ne mettrait pas la Ville en difficulté. Et cela, vous êtes bien obligés de le reconnaître.

M. le Maire - Merci. Je voudrais vraiment saluer le travail, à nos côtés, du directeur financier, Laurent Pasco et de ses équipes, puisque nous avons traversé depuis neuf ans quand même des choses impensables, et que, malgré tout, nous tenons le coup. La baisse des dotations, qui a été d'un excès impensable aussi, ce qui nous a « rincés », comme toutes les collectivités en France, d'ailleurs, et cela ne nous a pas aidés à démarrer le mandat précédent. Je le dis avec humour, François Diot, même si je sais que vous aimez la couleur rouge, nous n'avons jamais été en zone rouge ; et là encore, n'agitez pas le chiffon rouge, s'il vous plait. Jamais nous n'avons été en zone rouge, et nous avons toujours été vigilants là-dessus.

Je rappelle aussi, parce que je ne l'ai pas oublié, que nous avons investi comme jamais sous le précédent mandat. Nous savions que nous investirions moins sur le deuxième, même si nous nous étions gardé une capacité de grands projets, et qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour mettre à jour les gymnases, notamment, mais tout ne peut se faire en une fois.

Je ne vais pas être redondant par rapport à tout ce qui a été dit. Merci évidemment à Michel Suet et aux élus qui l'entourent, parce que c'est un travail d'une énorme responsabilité.

Merci à vous, François Diot et à votre équipe, de partager notre soutien aux associations. Je sais que vous nous avez dit être d'accord avec cela. Nous nous sommes engagés sur de la lisibilité, sur de la pluriannualité, quand nous le pouvons. Nous avons remis de l'ordre dans le soutien aux associations, qui était souvent inéquitable. Aujourd'hui, chacun a la même façon d'être considéré, en revenant à notre précepte de base « un projet, un budget ».

Merci de saluer aussi notre politique tarifaire. Contrairement à d'autres villes, qui en ont fait un levier, nous avons décidé, même dans la difficulté, de ne pas toucher aux tarifs. Je rappelle que nous avons aussi des tarifs sociaux dans un certain nombre de domaines, qui sont adaptés à ceux qui ont moins que d'autres, y compris d'ailleurs en se fondant sur les quotients familiaux.

Sur le pouvoir d'achat, nous avons fait un effort considérable de rendu de pouvoir d'achat à nos concitoyens par la politique de stationnement, qui est souvent passée sous silence. C'est à peu près 700 000 € en moins de recettes par an depuis 2018. La facilité aurait été de remettre le stationnement payant, comme la plupart des villes en France, voire quasiment toutes de notre strate. Quand on voit aujourd'hui la politique tarifaire à Paris d'une maire socialiste, c'est impensable ; c'est une façon d'exclure les moins argentés pour aller à Paris. Ce n'est pas justifié par une politique écologique ; ce n'est pas possible. Quand on vient de province ou de la Grande Couronne et qu'on n'a pas d'autres moyens que le véhicule, c'est absolument de la ségrégation par l'argent.

Le pouvoir d'achat, nous l'avons redonné depuis cinq ans. Je vous laisse faire le calcul. On se posera la question, un jour, de savoir si c'est une politique qui marche pour faire revivre le centre-ville, parce qu'on a toujours considéré que c'est un investissement. Et puis il y a d'autres mesures que nous avons prises aussi pour aider nos concitoyens, et une aide forte du CCAS. Michel Suet a rappelé la prospection que nous avons sur le budget d'équilibre du CCAS, mais il est à la hauteur aussi de l'action sociale que nous portons. Au départ, il y avait une subvention d'équilibre que nous avons pu mettre de côté, et aujourd'hui on anticipe de ne plus l'avoir, et il faut donc que la Ville compense.

Sur la taxe foncière de l'Agglomération, je le redis aussi calmement, c'était plutôt une aberration que notre agglomération n'en ait pas, alors que la plupart des intercommunalités en France en ont une. Si nous n'avions pas fait ce bon choix au bon moment, nous aurions dû prendre d'autres mesures beaucoup plus radicales sur le budget que nous avons voté samedi en Conseil communautaire. Donc c'était un bon choix, et un choix logique, puisque la plupart des Français en paient une au niveau de l'intercommunalité, et je ne vois pas pourquoi ça ne serait pas le cas sur le territoire de Nevers Agglomération.

Sur la baisse de fiscalité sur trois ans que nous avons engagée, elle était à l'époque compensée par le Conseil départemental, si bien que les habitants ne le voyaient pas toujours en bas à droite de l'avis d'imposition. Si nous l'avons arrêtée, c'est à cause des baisses de dotations globales inconsidérées. La DGF avait été baissée de 30 %, alors que le bloc intercommunal n'était responsable que de 9 % de la dette publique. Je sais que vous partagez cela ; la disproportion a affaibli nos collectivités dès 2015. Il y a eu 3,5 M€ de baisses de dotations, comme le rappelle l'adjoint aux finances. C'était important. Dès que nous pourrions rebaisser les impôts, nous le ferons, car je suis convaincu qu'ils restent trop élevés. Je suis aussi contribuable. Nous attirons malgré la fiscalité. Plus il y a de contribuables, plus on peut jouer sur ce que paie chacun. Évidemment, l'objectif est, sans visée électorale, de pouvoir rebaisser les impôts. Si nous le pouvons, nous ne nous l'interdirons pas. Aujourd'hui, évidemment, ce n'est qu'une hypothèse. C'est vrai que cette hausse du nombre d'habitants est positive, y compris dans cette perspective-là, même si nous devons l'envisager dans la durée.

Sur la taxe GEMAPI, là encore vous en avez parlé dans votre journal. Or, le coût de la cotisation équivaut à deux paquets de pâtes par an, en moyenne. On va tourner autour de 10 ou 12 euros en moyenne sur la strate la plus courante, si je puis dire, de paiement de cette taxe. Franchement, il n'y a pas de quoi en faire un article dans un journal. Ayons une pensée pour tous ceux qui souffrent des inondations, dans le Nord encore, et il y en a eu aussi dans la région Aquitaine. Aujourd'hui, c'est nous qui le devons aux habitants, y compris les Agglomérations. Vous dénoncez que nous avons cela sans forcément en avoir les moyens. Aujourd'hui, au départ, nous les avons, les

moyens, puisque les digues de l'État doivent nous être confiées en bon état. Nous sommes en train de travailler sur un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC), une plate-forme commune de protection des inondations sur des territoires jusque dans le Cher. C'est important. Il va nous rester une somme à charge. J'ai plaidé hier au ministère de la Biodiversité pour que nous ayons une soulte. C'est un sujet que j'avais évoqué en tant que président de la commission mixte Inondations, en disant que beaucoup d'intercommunalités notamment les plus petites seraient largement pénalisées budgétairement là-dessus. C'est une compétence des EPCI, mais nous en parlons quand même ici. Si nous percevions une soulte à l'Agglomération pour porter ce PAIC, cela nous coûterait 47 000 € par an, ce qui serait absorbable par l'Agglomération ; sinon, ce sont des sommes beaucoup plus importantes. Nous essayons aussi de convaincre l'État qu'il faut nous donner les moyens d'assumer ces responsabilités. En tout cas, c'est une taxe, et pas un impôt : les contribuables qui vont verser la taxe GEMAPI, très mesurée, ont la certitude que cette taxe sera affectée à leur protection.

L'argent que nous allons percevoir par cette taxe n'est pas juste pour faire des projets, qui plaisent ou qui ne plaisent pas ; c'est pour protéger les habitants et l'économie de l'agglomération sur le fait que la Loire pourrait très bien déborder. Elle est largement haute aujourd'hui, et c'est important que nous ayons de l'eau aussi ; quand c'est excessif, c'est dangereux. Franchement, je pense que ce n'est pas un débat ; on devrait tous être derrière, ce qui nous permettra, à l'Agglomération, de continuer à bien protéger notre population. Nous n'en étions d'ailleurs pas les initiateurs. L'étude EGRIAN qui a été menée par mon prédécesseur à l'Agglomération a été une base très utile pour que nous soyons souvent cités en exemple, sur le sujet de la protection contre les inondations que nous menons pour nos concitoyens. Mais le risque zéro n'existe pas, et nous sommes toujours à chercher comment mieux se protéger par rapport à une nature qui aura toujours le dernier mot. Avoir quelques moyens qui sont quand même très limités, quand on compare à quelques abonnements que nous payons, les uns et les autres, chaque mois, pour quelque chose qui peut sauver la vie des gens, cela ne me paraît pas excessif.

Je voulais aussi revenir rapidement sur la dotation globale de fonctionnement. Vous dites qu'elle n'augmente pas. Elle augmente de 220 M€ sur le plan national. Ce n'est pas assez ; mais elle augmente. Nous avons connu un gouvernement où cela baissait constamment : 3,5 M€ en moins. Il y a eu quand même eu l'effort de l'avoir augmentée. Mais je ne suis pas contre l'indexation sur l'inflation, mais je ne pense pas qu'en l'état, l'État en ait les moyens. Par contre, je plaide, comme beaucoup d'élus locaux, pour une refonte totale de la DGF et une meilleure péréquation sur le plan national. Cela me paraît des angles assez intéressants, et je pense que l'actuel gouvernement est décidé à y aller enfin, car aujourd'hui la DGF est illisible, même pour de grands spécialistes financiers. D'ailleurs, j'en reparlerai pas plus tard que vendredi matin, puisque j'ai une visio avec le ministre des comptes publics, Thomas Cazenave.

Sur les difficultés du centre des expositions pour la mobilisation des moyens, même si c'est un sujet Agglomération, je vais me permettre d'en parler, car il intéresse forcément les Neversois. Le centre des expositions est actuellement géré pour le compte de l'Agglomération par la Ville de Nevers ; nous avons voté la continuité de la convention, le temps qu'il nous soit livré. Les travaux sont prévus pour 15 M€, mais nous devrions arriver à un total de l'ordre de 19 750 000 €. Nous avons 3,6 M€ de l'État. Ce n'est pas rien. Mais ce n'est pas assez. Je vais voir comment je peux essayer d'aller chercher d'autres fonds, peut-être dans la deuxième enveloppe du Fonds Vert, qui sera ouverte dès le 9 janvier. Nous nous positionnerons dès le 9 janvier. Le Conseil départemental ; je déjeune demain avec le président du Département, et nous allons discuter d'un certain nombre de sujets. Je n'ai pas toujours été d'accord avec le Département, mais je sais aussi être objectif, et je reconnais qu'il a fait un effort pour sortir du contrat de territoire et nous allouer 1,2 M€. Ce que je dénonce, c'est l'insuffisance de soutien de la Région. J'espère que vous le partagez avec moi. Le président du Département le partage, puisqu'il m'a proposé que nous fassions des courriers communs. Il n'est pas pensable aujourd'hui que nous

ayons 500 000 € d'un contrat sectoriel et 800 000 € d'un contrat de territoire, et que, sur les 800 000 €, on nous a enlevé 200 000 € de la zone piétonne, dans notre dos. C'est cela, la réalité. La Région devrait être à 3 M€, mais, comme nous sommes des gens raisonnables, j'ai ré-écrit encore, le 13 décembre, pour demander à la présidente de monter au moins à 2 M€, ce qui semblerait le minimum pour un équipement structurant régional et interrégional. Il faut que vous nous aidiez à porter cela, parce que c'est dans l'intérêt de la Nièvre, et aussi de la région Bourgogne Franche-Comté. C'est vrai qu'on a une insuffisance de financement d'une Région qui a quand même 2 Md€ de budget, qu'elle a très peu utilisé, d'ailleurs, cette année 2023, si ce n'est pour les coups partis.

Nous accueillerons toute la journée le préfet de région le 26 janvier, et nous pourrions évoquer un certain nombre de sujets vers lesquels nous avons des insuffisances de financement, dont le centre des expositions, si la situation n'a pas évolué avant.

Nous avons eu aussi quelques financements de La Banque des Territoires, mais surtout sur la partie Études. Dans le cadre de la réflexion que nous avons sur le portage juridique de l'exploitation du centre des expositions, il n'est pas interdit de penser qu'il puisse y avoir aussi quelques investissements privés, y compris dans l'équipement.

Oui, ce n'est pas merveilleux, je le reconnais, mais la responsabilité ne nous incombe pas, et elle incombe à ce qui devrait être nos principaux financeurs. Or, aujourd'hui, je le dis publiquement, le plus en défaut est, à nouveau, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Cette collectivité avait exprimé en début de mandat son souhait d'aider les territoires vulnérables. Or, nous en sommes. La preuve en est que toute la Nièvre passe en ZRR ; je ne sais pas s'il faut s'en féliciter. Sur le principe, malheureusement. Sur les effets, les choses seront claires sur tout le territoire. Mais, malheureusement, cela veut dire que le territoire est vulnérable et qu'il devrait être aidé plus que tout autre sur la région. Je publierai les chiffres des équipements de ce type, la façon et le pourcentage dont ils ont été soutenus par la Région ; vous verrez que nous sommes vraiment mal traités.

Je prends avec humour « les obscures décisions du Maire », qui ne sont jamais franchement obscures, puisqu'elles sont toujours dévoilées en Conseil municipal, contrôlées en Conseil municipal, et sur lesquelles vous nous posez légitimement des questions. Je l'ai toujours dit, plus on partagera les choses ..., et des élus ont cherché à le faire ; mais je ne perds pas perdant d'avance, si vous voulez abonder dans nos projets. Plus on vous les présentera tôt, moins j'y verrais d'inconvénients. D'ailleurs, Anne Wozniak va vous dire un mot là-dessus. Je rappelle que, lorsque le maire peut décider, il le fait toujours sous contrôle du Conseil municipal, du Bureau municipal, et que c'est prévu par la loi, et par les délégations que vous m'avez données, en début de mandat, pour que nous puissions porter des projets aussi. Donc cela n'est pas saugrenu.

Maintenant, je ne pense pas que nous ne soyons que dans l'affichage sur le budget vert ; il y a quand même des choses très concrètes. Être la première « Ville Numérique responsable », cela nous engage. Avoir la quatrième fleur, cela nous engage, sur la gestion raisonnée des plantations et la qualité de notre centre horticole ; c'est contrôlé, c'est audité. Bien sûr que ce n'est pas que de l'affichage. Cela nous fait sans doute connaître une notoriété saine, si je puis dire, mais, en tout cas, ce n'est pas notre technique, depuis neuf ans, de faire du buzz. Si, après, la presse s'empare de certains sujets, tant mieux, cela peut aider, mais ce n'est pas notre recherche de faire du buzz et qu'il n'y ait rien derrière. D'ailleurs, sur la lutte contre les îlots de chaleur, nous étions aujourd'hui plusieurs à choisir les matériaux de l'entrée sud, en se préoccupant aussi des conséquences de repousser la chaleur plutôt que de la conserver y compris dans les sols extérieurs, ce qui nous fait parfois changer d'avis, je l'avoue. J'avais quelques préférences sur lesquelles j'ai évolué, en écoutant aussi ceux qui peuvent nous orienter. Nous sommes vraiment très préoccupés « pour de vrai », comme on dit, sur cet enjeu. Et puis sur la végétalisation de la zone piétonne aussi, que nous

pourrons mettre en place dès 2024, et vous verrez que cela devrait être efficace, pour aussi avoir des îlots de chaleur réguliers sur cette zone.

Voilà ce que je voulais juste vous répondre, sans être redondant par rapport à l'adjoint aux finances.

Si Anne Wozniak veut compléter mon propos sur notamment l'association aux projets, elle peut le faire.

Mme Wozniak - Je voulais plutôt revenir sur deux sujets.

Concernant le travail du bureau d'études, je voudrais juste rappeler qu'analyser un budget est un travail colossal. Je voudrais remercier les services, qui se sont prêtés à l'exercice qui était important, antenne par antenne, pour tout regarder. Je suis très heureuse que la Ville de Nevers se dote de cet outil, qui, à mon avis, va devenir indispensable. Toutes les communes vont devoir passer par cette analyse du budget climat, qui nous permet d'avoir une image globale, qui me semble essentielle pour pouvoir progresser et faire mieux.

M. Diot - À ce sujet-là, Madame Wozniak, la question, c'est le rendu. Il faudra qu'on ait un rendu un peu plus concret que du rouge ou orange..

Mme Wozniak - C'est le premier, et évidemment il faut s'en emparer, et là-dessus nous sommes d'accord ; il faut le rendre plus vivant.

Sur la question de l'affichage, je dois rappeler quand même que l'équipe municipale, depuis 2014, s'est emparée de ces sujets, sur les enjeux du dérèglement climatique, les enjeux de la disparition de la biodiversité. Nous n'avons pas attendu que ça fasse la une des journaux et qu'il y ait cette prise de conscience collective. Depuis 2014, nous y travaillons. Tous les projets d'aménagement de la Ville, de rénovation - qui sont vraiment nombreux, et qui sont visibles, car la nature y existe vraiment : route des Saulaies, avenue Pierre Bérégovoy, les Éduens, le futur paysage du quartier du Banlay - sont passés par le crible des questions et des enjeux du dérèglement climatique et de la biodiversité.

5 hectares ont été déminéralisés depuis 2014, ce qui est colossal. 2 500 arbres ont été plantés. Un jury national a renouvelé notre quatrième fleur. Or, les critères sont à près de 60 % basés sur ces questions-là.

Je rappelle aussi que nous avons eu le prix de la stratégie de l'aménagement paysager. C'est le seul en France. Des professionnels, à travers ce prix, ont reconnu le travail qui a été mené d'installer une transversalité sur ces questions. Ce n'est pas forcément évident, car on a forcément une collectivité assez compartimentée, et il a fallu installer cette transversalité, pour que tout le monde travaille dans le même sens. Cela a été salué ; c'est une innovation dans la manière de travailler. Je pense aussi que ce prix a récompensé la sincérité de notre action ; et justement pas l'affichage, parce que Nevers n'a pas fait du « *Greenwashing* ».

Nevers a fait les choses sincèrement, et tous les projets qui ont été menés l'ont été par rapport à ces questions du dérèglement climatique, de rafraîchissement, et par rapport à ces questions d'accueil de la biodiversité.

M. le Maire - Merci. Je pense que nous avons présenté le budget primitif 2024. Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. Nous allons donc passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? 5 voix contre.

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

Ce budget est donc voté à une forte majorité.

Oppositions : 5

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

2023-219

Politique tarifaire 2024 - Reconduction des tarifs 2023

- M. le Maire - Nous passons au point suivant, qui est la politique tarifaire 2024. Sans surprise, puisque nous nous y étions engagés, nous maintenons les tarifs. Nous pouvons peut-être passer directement à la question que vous souhaitez poser, Monsieur Diot.
- M. Diot - Je ne redirais pas ce que nous avons dit au moment du budget ; cela a été traité.
- Je note effectivement que l'engagement est pris de ne plus toucher aux tarifs jusqu'à la fin du mandat.
- Il y a quelques petites questions de détail dans la grille tarifaire, et notamment sur la hausse de 44 % de la taxe de séjour pour le camping. Nous n'avons pas pu approfondir les choses en commission. Mais 44 % d'augmentation de la taxe de séjour pour la nuitée au camping municipal suscite question.
- Il y a aussi une observation quant à la mise en place d'une redevance pour l'occupation du kiosque du parc Roger Salengro. C'est quelque chose de nouveau qui apparaît. Pas d'objection de principe, mais nous souhaitons quand même que l'exonération prévue au cas par cas soit accordée facilement aux manifestations qui régulièrement utilisent ce kiosque, par exemple à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, des Marches pour le Climat, ou autres. Je pense qu'il faut, pour des événements comme ceux-là, conserver la gratuité de la mise à disposition du kiosque du parc Roger Salengro.
- M. le Maire - Merci. Je dois dire que ce kiosque était un peu oublié, pas utilisé ; nous l'avons longtemps mis gracieusement mis à disposition à ceux qui l'ont demandé. Parfois des dégradations ont été constatées ; je ne dis pas que ce sont ceux qui l'ont occupé qui l'ont forcément dégradé. Il y a aussi de la consommation électrique, de par l'espace de stockage qui existe en dessous et de la manutention. L'idée, c'est d'avoir une souplesse, et de continuer à répondre à tous ceux qui nous le demandent (pour faire de la musique, ou le samedi matin...). Michel Suet veut-il répondre plus précisément pour la taxe de séjour ?
- M. Suet - Par rapport à la taxe de séjour, c'est une décision de l'Agglomération de septembre 2022. Le camping arrête l'été. C'est un décalage, mais c'était déjà effectif.
- M. Diot - Pour l'ensemble de la taxe de séjour de tous les établissements ?
- M. Suet - Oui.
- M. Diot - Je ne me souvenais pas de cela. Mais, d'accord.
- M. Suet - Tous les établissements de tourisme la paient.

Quant au kiosque, cela a été une opportunité de pouvoir le louer, mais, sinon, il y a une exonération, par décision du maire, pour les associations, hors associations culturelles, qui pourraient le demander.

M. le Maire -

Voilà pour les tarifs.

Pas d'autres questions ?

Nous allons voter ces tarifs 2024. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-220

Révisions des Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)

Adopté à l'unanimité.

2023-221

Renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus - Saison 2023-2024

M. le Maire -

Nous avons ensuite la délibération n°7 pour le renouvellement du contrat de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASP USON Rugby Plus - Saison 2023-2024.

Michel Suet.

M. Suet -

Il s'agit d'une convention de partenariat pluriannuelle de prestation de service qui est établie entre la Ville de Nevers et la SASP Rugby Plus. Elle a été approuvée par le Conseil municipal le 14 décembre 2021, et conclue pour une durée de deux saisons de rugby.

Cette convention était arrivée à son terme. Il vous est donc proposé de la renouveler pour la saison 2023-2024, la saison actuelle, car nous avons un décalage. Nous, nous fonctionnons par année civile, alors que le club fonctionne presque sur une année scolaire.

Il s'agit pour la Ville de Nevers d'apporter une participation financière à la SASP USON Rugby Plus, qui, en contrepartie, s'engage à réaliser des prestations comme expliqué dans le projet de convention de prestation de services joint à la présente délibération. Il y a le partenariat d'infrastructures tribunes, à hauteur de 30 000 €, le partenariat Shorts, pour 322 800 €, une loge (n°7) pour 40 personnes, pour 194 274 €, et 20 abonnements Premium à la tribune Agglomération pour un montant de 3 888 €.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les modalités de ce soutien financier apporté à la SASP dans son projet, et d'autoriser le maire à signer la convention. L'ensemble des propositions est conforme à la réglementation, notamment aux dispositions du Code du sport concernant le financement des clubs sportifs professionnels. Ce financement sera prévu au budget 2024, opération 1202, nature 6238. Il y avait eu un avis favorable de la Commission 1 du 11 décembre.

M. le Maire -

Merci. Y a-t-il des questions, s'il vous plait ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

J'ai juste deux petites remarques.

Une première remarque un peu d'auto-félicitation, puisque lors de la dernière convention en 2021 j'avais noté qu'il y avait une remarque sexiste dans la convention qui a été enlevée depuis. Je note donc que la majorité prend soin des remarques de l'opposition. Je vous en félicite.

La deuxième, c'était pour l'augmentation, certes minime, de 2,4 % du soutien financier que la Ville attribue à l'USON Rugby. Je le note juste.

M. Suet - C'est une augmentation globale, mais si vous rapportez ça à l'inflation, elle est en dessous de l'inflation. L'inflation va être de 4 % à peu près à la fin de l'année, et nous sommes en dessous.

M. le Maire - Je crois que, dans un proche avenir, il est même attendu davantage de nous, du Conseil départemental, du Conseil régional. Ce sera à discuter. Mais vous savez que l'USON est à un moment charnière, avec des résultats exceptionnels, et un niveau dans le tableau que nous n'avions pas l'an passé. Il y a un vrai besoin d'évoluer sur les infrastructures. J'en parlerai aussi à la ministre des Sports, qui viendra. J'essaie d'avoir des moyens par les Jeux olympiques, mais nous ne rentrons pas dans le cadre de définition pour cette année de ce qui va être soutenu. Nous avons aussi le stade de la Baratte à rénover largement, les pistes d'athlétisme. Il nous reste beaucoup. Je pense que nous avons fait beaucoup, mais il nous reste beaucoup.

Pour l'USON, c'est la seule équipe professionnelle de Bourgogne Franche-Comté, et ce serait bien que la Région l'entende aussi, pour porter davantage en fonctionnement et en investissements à venir.

François Diot.

M. Diot - Effectivement, et vous l'avez déjà dit à plusieurs reprises, nous allons être appelés à contribuer peut-être davantage, etc. Cela pose la question des moyens des collectivités, première chose. Parce qu'effectivement il y a des besoins, et c'est de l'argent utilement dépensé. J'alerte quand même - ce n'est pas une surprise ; je l'ai déjà fait à de nombreuses reprises - sur la somme globale que ça représente : 550 000 €. En effet, + 2,4 %, c'est + 14 000 € quand même. 550 000 € chaque année pendant les trois prochaines années, rien que pour la Ville de Nevers (il y a aussi l'Agglomération, etc.), il ne faut pas que ça se fasse au détriment du sport amateur.

Je ne dis pas que ça se fait au détriment du sport amateur ; je dis simplement que c'est de l'argent qui ne doit pas manquer ailleurs. Et notamment, la trentaine de clubs sportifs amateurs, avec des bénévoles qui s'efforcent de faire fonctionner les clubs avec difficultés, ont besoin aussi de moyens, et je crois qu'au global l'enveloppe qui leur est allouée est de 380 000 €. Attention, donc, à ne pas faire décrocher le sport amateur par rapport au sport professionnel. C'est la simple réserve que j'apporterais. Je l'ai déjà faite à de nombreuses reprises.

M. le Maire - Michel Suet.

M. Suet - C'est pour l'année sportive en cours. Le contrat de partenariat, c'est pour l'année 2023-2024. On ne l'a pas fait sur deux ans.

M. Diot - La convention est signée sur trois ans.

M. Suet - Non, elle porte sur une année, celle-ci.

M. Diot - Nous avons voté il y a deux ans un contrat qui valait sur trois ans, et, là, on le renouvelle pour les trois prochaines années. Effectivement, il y a une convention annuelle...

M. Suet - Il est renouvelé, là, pour une année.

M. Diot - Donc on re-passera et on remettra en cause le montant l'an prochain ?

M. Suet - On reverra les choses ; oui, c'est renouvelé pour une année, je confirme. La convention porte déjà la signature du Président de la SASP, et vous verrez qu'elle porte sur une année.

M. Diot - Je croyais que c'était des conventions trisannuelles.

M. Suet - Elle a été faite pour un an.

Cette équipe est une véritable PME. Il y a les joueurs qui consomment sur place, avec des revenus au-dessus de la moyenne, leurs épouses sont là, il y a tout un staff. C'est une activité économique non négligeable. Nous avons présenté une étude établie par le club il y a quelque temps de ces éléments. Il serait intéressant qu'il la refasse.

M. le Maire - De mémoire, c'est 4 M€ de retombées par an, je crois, sur le territoire, que ce soit dans l'immobilier, de personnes de l'extérieur aussi qui viennent passer la soirée et parfois le week-end à Nevers. C'est toute une économie mise en place. Je le redis aussi, sans Régis Dumange et sa famille, nous n'en serions pas là, parce que, sur une période de dix ans, ils avaient mis 40 M€. Aujourd'hui, il y a un autre modèle qui doit se dessiner, y compris pour attirer d'autres investisseurs. Je suis chargé de coordonner les discussions Département et Région, y compris conjointement avec le Préfet, qui le veut bien. Mais il y a un vrai enjeu de savoir comment on évolue, ou, au contraire, comment on n'évoluera pas, ce qui serait gênant sur l'économie que ça procure. La communication sportive et les performances du club sont importantes. Être allés gagner, de la façon dont ils ont gagné, contre une équipe de Grenoble, qui est quand même en haut du tableau, c'est aussi une performance qui est reconnue, et qui nous permet d'être vus comme un territoire dynamique y compris sur le plan sportif.

Ce sera un sujet que nous ré-évoquerons, car il y a effectivement des réflexions en cours quant à la façon dont on peut continuer à porter le rugby, et sans doute plus de la même façon qu'aujourd'hui, voire avec des besoins de terrains.

Voilà sur ce soutien financier de la Ville de Nevers, qui, vous avez raison, n'est pas neutre ; plus le stade, la prise en compte d'un certain nombre de charges, la mise à disposition d'agents de la Ville, et, effectivement, le soutien de l'Agglomération, que j'avais proposé aux élus communautaires d'apporter, puisqu'il n'existait pas avant 2014. Mais c'est ce qui met en confiance aussi les partenaires privés, qui, pour certains, ne sont pas contre le fait d'augmenter aussi leur participation. Nous, nous verrons comment nous pouvons articuler les choses, bien évidemment, pour porter l'ensemble de nos politiques publiques.

Nous verrons tout à l'heure le soutien aux associations, y compris sportives ; cela ne sacrifie pas le soutien aux structures sportives plus amateurs, voire d'un certain niveau, comme le hand-ball ou l'escrime, bien évidemment. Bravo à Sophian Kathi d'être champion de France, mais bravo à Paul Allègre, qui l'a été le week-end dernier

à l'épée, et que nous espérons honorer tous les deux. Vous êtes invités à cet événement de remise de la médaille de la Ville le 4 janvier à 18 heures au palais ducal. On peut citer aussi le tennis de table ; il y a beaucoup de sports qui nous font connaître aussi, même si c'est à un niveau différent, national ou régional.

Nous votons sur ce contrat de partenariat.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre unanimité, qui devrait être appréciée, je pense.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-222

Politique de partenariats : mécénat et parrainage 2024

M. le Maire - Ensuite, nous avons à évoquer la politique de partenariats. Il s'agit de faire un focus sur le mécénat et le parrainage en 2024.

Michel Suet.

M. Suet - C'est la seconde année que nous nous sommes engagés, face à un contexte budgétaire contraint et relativement incertain, dans la diversification de nos ressources et le développement des financements dits « privés » en complémentarité des financements publics.

Ces financements sont une réelle opportunité de levier supplémentaire pour faciliter ou accélérer la réalisation des actions du projet municipal, mais également soutenir des initiatives de proximité, attractives et visibles permettant d'affirmer l'identité du territoire autour d'enjeux communs.

Dans une relation « gagnant-gagnant », ce type de partenariat permet de valoriser les acteurs économiques et d'affirmer leur ancrage local.

Le support de communication dédié, « Devenez mécène et bien plus encore... », dont la seconde édition saison 2023-2024 a été présentée lors de la soirée des mécènes du 5 juillet 2023 au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts, accompagne qualitativement ce mouvement. Il sera reconduit pour la période 2024-2025.

Les financements des projets par des fonds privés peuvent prendre plusieurs formes, telles que le mécénat ou le parrainage (sponsoring), et peuvent s'exprimer de différentes manières : contribution financière, « en nature » ou bien en compétence.

Je rappelle que le mécénat est un don, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'intérêt général. Il peut concerner des domaines très variés : éducation, social, humanitaire, domaine sportif, familial, culturel... et il ouvre droit à une déduction fiscale sur le don effectué.

Le parrainage (ou « sponsoring »), quant à lui, est un soutien matériel en vue d'en retirer un bénéfice direct. Dans ce dernier cas, il y a donc des contreparties équivalentes à la contribution (contrairement au mécénat où les contreparties sont limitées et plafonnées).

Nous avons atteint pour 2023 près de la somme de 228 000 € de financements privés pour cette année, en consolidant tous les porteurs de projet. C'est Ville et Agglomération.

Pour poursuivre cette dynamique en 2024, nous proposons de lister et d'actualiser les projets qui pourront faire l'objet de recherches de financements privés, sur la base du

support « devenez mécène et bien plus encore... » sans que cela soit exhaustif. La liste figure dans le livret, et on peut aussi chercher des financements pour des projets hors livret.

Le classement existant est le suivant :

- . Access, jusqu'à 1 000 €.
- . Bronze : 1 000 €
- . Argent : à partir de 3 000 € de dons.
- . Or : à partir de 5 000 €.
- . Platine : à partir de 2 000 €.

En face, on a les remerciements qui vont avec ces différents montants.

Pour ce qui concerne le mécénat, le montant des contreparties accordées est plafonné à 25 % du montant du don, conformément aux usages communément admis par les services fiscaux. Les modèles de conventions sont adaptés en conséquence, étant précisé que le parrain ou mécène peut être amené à proposer son propre modèle de convention.

Il vous est proposé, dans ce cadre :

- de valider les conventions-type Mécénat et Parrainage et la charte éthique annexée,
- d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir avec les partenaires,
- de l'autoriser à engager les démarches de recherches de partenariat, et de l'autoriser à signer tout acte à intervenir dans le cadre des opérations de mécénat ou de parrainage.

Il y avait eu un avis favorable de la Commission 1 du 11 décembre.

M. le Maire -

Y a-t-il des questions, s'il vous plaît ?

C'est un bon outil aussi pour jouer les ambassadeurs de Nevers sur ce que nous souhaitons mettre en valeur et sur ce que nous faisons. L'avantage, c'est que nous avons un catalogue qui est assez large, y compris des événements de l'Agglomération, ce qui permet de monter en puissance sur le soutien financier que nous pouvons avoir, en complément parfois, ou parfois seul, quant à des actions que nous ne pourrions pas faire aujourd'hui sans le privé. Cela participe aussi à l'attractivité de notre ville.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais remercier Sylvain Pasquet et ses équipes qui s'occupent de cela notamment.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-223

Recensement 2024

Adopté à l'unanimité.

2023-224

Mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS

Adopté à l'unanimité.

2023-225

Création d'un service commun Comptes publics et Affaires juridiques entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération

M. le Maire - Ensuite, nous allons enchaîner avec la création d'un service commun Comptes publics et Affaires juridiques entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération. Céline Morini a la parole.

Mme Morini - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il nous est apparu nécessaire, effectivement, de mutualiser les compétences entre Nevers Agglomération et la Ville de Nevers afin d'apporter un support stratégique et opérationnel sécurisant les procédures d'achat des deux collectivités, garantissant le suivi et l'application des contrats d'assurance, une veille et un conseil juridique interne renforcés et, globalement, une aide à la décision respectant les normes législatives et réglementaires applicables dans tous les champs de compétence des collectivités.

Il est donc proposé une convention donnant un cadre d'organisation entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour mettre en œuvre cette direction commune, tout en ayant vocation à permettre aux communes qui le souhaitent de s'inscrire dans ces démarches.

La création de ce service commun repose sur 11 emplois et un contrat d'apprentissage au sein de Nevers Agglomération, dont 8 postes transférés de la Ville de Nevers.

Il est proposé aujourd'hui :

- De donner votre accord pour la création d'un service commun Commande publique et Affaires juridiques, et ce à compter du 1^{er} janvier 2024

- D'approuver les termes de la convention jointe à la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Je vous remercie.

M. le Maire - Merci. Place aux questions, si vous en avez.

François Diot.

M. Diot - C'est une intervention qui sera valable pour cette délibération et pour la suivante, puisque vous nous proposez, à ce Conseil, de créer encore deux services communs. On en fait quasiment à chaque Conseil ! On multiplie les services communs depuis maintenant plusieurs mois. Ce sont uniquement des services communs, d'ailleurs, entre la Ville de Nevers et l'entité Agglomération. Les autres communes sont en dehors du coup, la plupart du temps. Avec des explications sur l'opportunité de ces services communs qui sont pour le moins légères et rapides, car ce que vient de nous présenter Mme la Première adjointe tient en quelques lignes.

Or, on transfère, au total, sur les deux délibérations, 19 agents. Il y a donc 19 agents de la Ville de Nevers qui, demain, vont travailler à l'Agglomération. Je trouve que c'est un peu rapide et un peu léger, et, sur le principe, la coalescence de plus en plus poussée entre la structure « Ville de Nevers » et la structure « Agglomération » n'est pas, à mon sens, une bonne chose ; la Ville et l'Agglomération, c'est deux collectivités différentes, même si elles ont un même président, même si elles ont maintenant un DGS commun, même si elles ont maintenant une police intercommunale commune, un service communication commun, un service commun Numérique responsable, je crois... On ne connaît même plus les intitulés. Un service commun Évaluation et financements, un laboratoire mutualisé des projets. Bref. On n'a plus que des services communs, bientôt !

Je ne suis pas certain que tout cela aille dans le bon sens. Cela crée, d'ailleurs, un certain trouble et plus personne ne comprend vraiment grand-chose. Heureusement, maintenant, on a les deux organigrammes. Nous avons reçu l'organigramme de l'Agglomération, et nous avons celui de la Ville ; c'est une demande qui datait de plusieurs mois. Maintenant on y voit un peu plus clair. Ceci dit, il n'y a plus que des services communs partout. Je ne développe pas toutes les réserves que j'ai déjà émises à la fois à l'Agglomération et ici, mais pour ma part je m'abstiendrai sur ces deux délibérations.

M. le Maire -

Je connais votre discours ; vous le menez aussi dans une autre enceinte, celle de l'Agglomération : « *Encore un service mutualisé !* ».

Il faudrait plutôt dire « Enfin des services mutualisés ! »

Nous sommes en retard. Nous avons adopté un schéma de mutualisation en 2015 ou en 2016, sur lequel nous sommes en retard. Nous avons vécu des périodes où ce n'était pas forcément la priorité, et où les changements d'élus - en partie en tout cas - aux élections de 2020, ce qui fait qu'il a fallu retravailler les choses.

Après, c'est une façon de travailler partagée. Cependant, dans l'état d'esprit du parti que vous représentez, que je n'insulte pas, vous le savez bien, le partage, c'est sacré. Partager la valeur Travail entre des agents de la ville-centre, principalement... Comme dans toutes les agglomérations, où c'est principalement la ville-centre... Vous imaginez que ce n'est pas la petite commune de 500 habitants qui a beaucoup de moyens à mutualiser. Mais c'est ouvert. Si vous lisez la délibération, c'est ouvert aux autres communes de l'Agglomération qui le souhaitent ; ce n'est pas fermé. Sur la logistique, par exemple, c'est à tout à fait possible ; nous faisons déjà du prêt de matériel. En fait, nous écrivons ce que nous faisons déjà parfois.

Quand vous dites « *travailler à l'Agglomération* » ; non, les gens ne vont pas forcément « travailler à l'Agglomération ». On mutualise l'organisation d'un service aussi pour générer des économies quand on le peut, mais c'est un portage. Le service Communication est mutualisé ; il travaille pour la Ville de Nevers, pour l'Agglomération, indirectement ou directement pour les communes qui le souhaitent et qui peuvent faire appel à ce service. Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel en France. Allez visiter d'autres intercommunalités. L'idée, c'est de mutualiser ce qui peut être intéressant.

Nous sommes aussi de composantes variables au Bureau de l'Agglomération, et nous essayons de ne pas appliquer une méchante majorité qui s'impose à tous ; nous essayons de trouver des accords sur les principaux sujets. Or, il y a un accord très général de tous les élus de mutualiser notamment ces services-là que nous évoquons ce soir, c'est-à-dire la commande publique et les affaires juridiques. L'Agglomération n'avait quasiment pas de juristes. Nous en avons embauché une qui était la femme d'un joueur de rugby, d'ailleurs, qui est partie évoluer dans sa profession. Nous sommes en recrutement d'un nouveau juriste ou d'une nouvelle juriste, et qui sera bien utile à la Ville de Nevers, qui sera bien utile à l'Agglomération.

Je voulais vous dire que nous avons, sur le plan juridique, nonobstant notre insuffisance de juristes, gagné un litige contre Mme Lefebvre, au tribunal administratif de Dijon (sous réserve d'appel, évidemment). Nous avons eu un rejet du recours gracieux de M. Burdin. Nous avons eu un rejet du recours gracieux de Mme Aline Queroy. Le rejet du recours contentieux de Mme Violaine Lefebvre est du 16 novembre. Cela permet de vous tenir à jour des recours qui sont faits par la Ville de Nevers, et vous voyez que nous sommes loin de tous les perdre.

Pour en revenir au sujet qui nous préoccupe, qui est la mutualisation de certains services, l'idée est d'offrir à toutes nos communes, et c'est d'un esprit vraiment large, un service auquel elles n'ont pas accès, et qu'elles ne peuvent pas se financer. Je ne comprends donc pas que cela ne corresponde pas à votre état d'esprit...

M. Diot - Pour le coup, Monsieur le Maire, elles ne s'en servent pas, puisque c'est un service entre la Ville et l'Agglomération.

M. le Maire - Mais, non. Je termine. Sur la partie Systèmes d'information et Numérique, je pense qu'il est fort utile que nous soyons vraiment sur les mêmes outils, sur la même visée, sur le fait que le label « Numérique responsable » puisse aussi bénéficier à toutes les communes de l'Agglomération. Tout cela n'est que du positif, et c'est partager les coûts. Donc, ce n'est pas un gros mot. Enfin, toutes les communes de l'Agglomération peuvent faire appel à ce service commun. Je vous assure que, sur la commande publique et sur les services juridiques, toutes les communes de l'Agglomération sont demandeuses, alors que la plupart ne peuvent pas s'en financer elles-mêmes.

M. Diot - Dans ce cas-là, il faut qu'elles adhèrent à un service commun ?

M. le Maire - Bien sûr. Pour l'instant, il n'y a personne ; on constitue le service commun entre le service de la Ville et de l'Agglomération. Après, l'adhésion se fait par une demande de prestation de service commun, qui est à disposition de toutes les communes de l'Agglomération, voire d'autres intercommunalités. Prenez l'exemple du droit des sols, qui est un des premiers services que nous avons mutualisés, où nous travaillons pour la communauté de communes des Bertranges, des communes vers Decize... Nous travaillons pour certaines communes du département ; je ne les ai plus toutes en tête aujourd'hui, parce que ça a évolué. C'est un bel exemple de mutualisation et de travail, au service des autres intercommunalités et de leurs communes qui le souhaitent. Rien n'est imposé ; tout est proposé.

Bertrand Couturier.

M. Couturier - Je voulais dire, en lien aussi avec la délibération suivante sur la mutualisation sur le « numérique responsable » et les services informatiques entre l'intercommunalité et la Ville de Nevers, et même d'autres communes, que nous n'avons pas attendu la mutualisation pour travailler aussi ensemble sur certains sujets. Un exemple très concret : le « numérique responsable », qui correspond à des projets concrets, et dont l'objectif est la création d'emplois durables sur le territoire, sur la question du ré-emploi, en vue de développer sur le territoire une filière du ré-emploi. Il est en train d'émerger un pôle territorial de coopération économique sur le ré-emploi. Évidemment, ce travail a été fait avec les services de l'intercommunalité, la Ville de Nevers. Je pense à Kevin Boissié de la municipalité de Gimouille, qui apporte son concours et son expertise dans les domaines de l'économie circulaire, que je remercie au passage, et à Alain Bourcier également, qui suit de près tous les travaux que nous mettons en dynamique sur le territoire ; avec Saint-Eloi aussi, qui sera un acteur important sur la zone d'activité, en lien avec cette mutualisation. Cela concerne toutes les collectivités qui veulent faire partie des projets qui seront portés par ces mutualisations de services, et je m'en réjouis.

Enfin, sur la question numérique, j'indique que Nevers Agglomération et la Ville de Nevers ont remporté, avec le soutien de Nièvre Numérique, un projet européen. C'est plus de 600 000 € de subventions pour la collectivité de Nevers Agglomération et pour la Ville de Nevers. C'est aussi un projet concret. Ne dites donc pas que ça ne sert à rien ; derrière, il y a des choses très concrètes qui se font, et c'est pour le développement du territoire.

M. le Maire - Merci. Je propose de voter sur ces délibérations.

D'abord pour la création d'un service commun Commande publique Affaires juridiques, qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0
Abstentions : 5
Adopté à l'unanimité.

2023-226 **Création d'un service commun Systèmes d'information et Numérique responsable entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération**

(débats en délibération précédente)

M. le Maire - Pour la création d'un service commun Systèmes d'information numérique responsable entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0
Abstentions : 5
Adopté à l'unanimité.

2023-227 **Avenant à la convention portant création d'un service commun Evaluation et Financements entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération**

M. le Maire - Nous passons à l'avenant à la convention portant création d'un service commun Evaluation et Financements. C'est dans le même esprit. Céline Morini va nous en dire un mot.

M. Diot - Par délibérations concordantes en date des 30 septembre et 3 octobre 2023, le Conseil communautaire de Nevers Agglomération et le Conseil municipal de la Ville de Nevers ont décidé de la création d'un service commun Mission d'évaluation et de financements à compter du 15 octobre 2023, et approuvé les termes de la convention correspondante.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, et afin de faire correspondre la répartition des frais liés à cette création à l'activité effectuée pour le compte de Nevers Agglomération et de la Ville de Nevers, il est proposé d'ajuster cette répartition.

Il vous est proposé d'approuver les termes de l'avenant que vous trouverez joint, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Diot - Si vous dites que vous l'ajustez, ce ne serait pas mal de dire à l'oral en quoi consiste cette nouvelle répartition. Est-elle au bénéfice de Nevers, au bénéfice de l'Agglomération ? C'est un rééquilibrage, si j'ai bien compris.

Mme Morini - L'avenant est joint, effectivement. Il y a 70 % fléchés sur la Ville, et 30 % sur l'Agglomération, sauf pour le Directeur, qui est à 50 % et 50 %.

M. Diot - C'était comment, avant ?

Mme Morini - Je crois que c'était 50 % et 50 %, avant.

M. Diot - C'est en effet la première question qui nous vient à l'esprit.

M. le Maire - La vie est faite d'évolutions. Et nous tenons compte du réel.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

2023-228 **Modifications de postes au tableau des emplois au 01/01/2024**

Adopté à l'unanimité.

2023-229 **Modification du règlement intérieur de la collectivité (plages horaires fixes)**

Adopté à l'unanimité.

2023-230 **Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

M. le Maire - Nous allons poursuivre l'ordre du jour, où nous avons à aborder la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, qui est une mesure importante, favorable aux agents, et pas si fréquente que ça, cette année, dans les collectivités.

Mme Morini - Effectivement, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, forfaitaire, a été créée dans la fonction publique territoriale, en faveur des agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 €.

Cette prime n'est pas automatique, et nécessite une délibération de l'organe délibérant de la collectivité prise après avis du comité social territorial compétent. Sur ce point-là, notre CST a rendu un avis favorable unanime, en date du 21 novembre 2023. Je voudrais souligner au passage la sagesse de ce CST, qui s'est réjoui de l'octroi de cette prime, dans un contexte budgétaire contraint.

Vous trouverez joint à la délibération un tableau qui fait état, par tranches de rémunération, du montant brut de la prime de pouvoir d'achat attribuée.

Il est décidé d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus, d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, et de prévoir les crédits correspondants au budget.

Merci de votre attention.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Nous voterons cette délibération qui, comme vous l'avez dit, donnera une bouffée d'air aux agents de la commune en cette période de crise.

Pour que chacun comprenne bien les enjeux, je voudrais préciser ce qui n'est pas dans la délibération. Tout d'abord que le montant choisi par la municipalité de Nevers,

tout comme celui de l'Agglomération, est quatre fois moindre que celui qui a été perçu par, par exemple, les accompagnants d'élèves en situation de handicap, ou les agents de la préfecture, ou les infirmières de l'hôpital ; bref, les agents de la fonction publique d'État ou hospitalière. Ce n'est pas écrit ; c'est bien de le redire.

L'autre distorsion qui est provoquée par la possibilité de moduler cette prime exceptionnelle, dite « pouvoir d'achat », c'est la différence qu'il y aura entre les différentes collectivités locales du département, de la région, voire du pays. Au prétexte de la libre administration, les communes, les départements, les régions pourront choisir ou non de donner cette prime et puis choisir le montant de cette prime. Nous pouvons donc prévoir la jalousie, voire l'appel d'air, que pourrait créer l'absence d'encadrement de cette prime, pourtant réclamée.

Dernier point. Pour les personnels qui en bénéficieront, cette prime sera une bouffée d'oxygène, comme je l'ai dit, mais elle ne remplacera en rien la révision globale des grilles de rémunération des personnels territoriaux, et l'augmentation significative du point d'indice, seules mesures à même de défendre vraiment le pouvoir d'achat de nos agents. Comme François Diot l'a dit tout à l'heure, on ne peut que regretter que, pour une telle mesure, l'État ne donne pas les moyens de la financer.

M. le Maire - Céline Morini va vous répondre.

Mme Morini - Vous nous comparez à d'autres, pour ce qui est du montant attribué. En tous les cas, si nous nous comparons à d'autres, dans la plupart des cas les autres collectivités territoriales n'ont rien donné. Si on veut se comparer, je pense que notre position finalement est plutôt positive pour les agents et leur pouvoir d'achat ; si vraiment nous devons nous comparer.

M. le Maire - J'ajouterais que notre position est conforme à nos capacités financières. Je pense aussi que nous pratiquons aussi quelque chose qui est attendu, à savoir les CAP, les avancements de grade, avec les augmentations d'indemnisation qui sont liées, mais aussi l'effort que nous avons fait depuis des années, et les syndicats peuvent en témoigner, notamment sur les petits salaires, les agents de catégorie C, et en direction d'agents qui avaient été oubliés depuis des décennies. Donner d'un côté, cela veut dire qu'on ne donne plus de l'autre. Nous nous sommes gardé la possibilité de le faire.

Céline Morini l'a rappelé, une majorité des villes de notre taille ne le font pas. Vous citez des exemples où certains ont fait mieux. Il y a toujours mieux. Mais vous citez des exemples aussi où il n'y a pas le même volume d'agents. C'est aussi à prendre en compte, parce que le montant n'est pas le même.

Ensuite, il y a un contre-exemple, qui est le Conseil départemental. Ce n'est pas une critique ; chacun fait comme il peut avec ses moyens. Or, il n'en donne pas. Après, effectivement, il peut y avoir une jalousie. Chaque collectivité est souveraine, et puis surtout regarde ses possibilités financières.

Je voulais souligner la bonne gestion en matière de ressources humaines. Vous dites qu'on embauche des agents ; mais, nous n'en embaucherions pas, vous nous reprocheriez aussi qu'on tire trop sur ceux qui sont présents, que cela engendre des arrêts maladie, ce qui n'est pas faux, etc. Ce n'est pas l'idée. C'est que nous essayons toujours d'adapter, par rapport aux besoins de la Ville, aux nouvelles politiques publiques que nous devons porter, et d'étudier aussi celles qui sont parties plus anciennement, et de voir si elles répondent toujours aux mêmes attentes, et d'essayer d'aménager. Ce n'est pas parce que nous embauchons à l'Agglomération et que nous faisons des transferts que cela empêche d'embaucher aussi à la Ville de Nevers. Je pense que c'est de nature à rassurer les services. L'idée n'est pas de tout mutualiser et de tout transférer à l'Agglomération ; ce n'est pas du tout l'objet. C'est de regarder ce qui est aujourd'hui d'un intérêt communautaire, et de partager avec les autres

communes, pour voir ce qui est exclusif à la Ville de Nevers. Nous essayons d'être vraiment le plus justes possible, en permettant le bien-être des agents.

Cette bonne gestion RH, que je salue - je parle sous l'égide de la Première adjointe et des services - nous a donné cette latitude de pouvoir proposer un montant, qui peut toujours être mieux, mais qui a le mérite d'être celui-là, et qui ne sera pas, évidemment, négligé par les agents.

Je précise aussi que des révisions des points d'indice, il y en a eu quand même récemment, et que ce que vous évoquez, il y en a eu ; c'est sûrement insuffisant à vos yeux, mais il y en a eu, et ça fait longtemps qu'il n'y en avait pas eu, je le rappelle. Tout cela est donc à cumuler.

Moi, je considère que l'on n'est pas en situation de crise ; c'est faux de dire ce terme, et j'aimerais bien que les bons termes soient employés. Car le jour où nous serons en situation de crise, on utilisera quels termes ? On n'est pas en situation de crise, on est en situation d'une économie qui s'est maintenue par rapport aux autres pays d'Europe, voire dans le monde ; on est en situation d'un chômage qui a fortement baissé, et je ne comprends pas que l'on ne puisse pas être capables de tous s'en réjouir.

Nous faisons partie d'une génération, même si nous avons quelques différences d'âge parfois, qui a connu, dans une bonne partie de son parcours professionnel, le chômage fort ; or, aujourd'hui, on a un chômage faible. Pour critiquer, certains diront que c'est biaisé. Mais ce sont les mêmes données qu'avant. Simplement, avant, on arrivait à un chômage qui était parfois jusqu'à deux chiffres, mais aujourd'hui on est proche du plein emploi, puisque les emplois qui restent ne sont pas pourvus, alors qu'on a une multitude d'entreprises qui n'arrivent pas à recruter. Il faut donc aussi veiller aux bonnes formations, y compris en territoire, et c'est ce que nous faisons, puisque nous avons fortement développé la politique d'enseignement supérieur et la politique de formation et d'alternance. Je rappelle que, sur l'apprentissage, nous sommes à plus de 800 000 apprentis en France, ce qui est du jamais vu. C'est une formation, plus les alternants, qui est prisée ; on redonne de l'aura à certains métiers manuels qui étaient déconsidérés.

Tout cela s'accumulant, je ne partage pas votre avis sur le fait que nous serions en situation de crise ; nous sommes en situation préoccupante. Nous sommes en situation de crise, c'est vrai, avec les guerres que nous connaissons non loin de chez nous, que ce soit en Ukraine, en Israël et à Gaza, en réponse aux abominations qui ont été commises par le Hamas ; là, c'est une situation de crise internationale.

Sur l'économie locale, oui, il y a toujours des personnes en difficulté. Oui, il y a toujours des dispositifs pour les accompagner, et c'est pour cela que nous citons tout à l'heure le budget d'équilibre du CCAS, qui sera, évidemment, en faveur de ceux qui ont besoin de soutien. Nous ne sommes pas les seuls à le faire ; il y a la politique départementale pour aussi accompagner ceux qui en ont besoin. Cela a toujours été. C'est évidemment dans une perspective qu'il y ait moins de personnes en difficulté, et que nous puissions tous travailler.

Je me félicite que nous puissions faire cela, parce que ce n'était pas gagné d'avance.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer -

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Cette prime est aussi pour tous les services. Le CCAS aussi, bien évidemment, donne cette prime. Nous l'avons votée en Conseil d'administration à l'unanimité, sans difficulté, et sans interventions. Il faut aussi considérer tous les budgets ; non seulement celui de la Ville, mais aussi celui, par exemple, du CCAS, qui peut donner une certaine prime, mais pas forcément... Il faut que tout cela s'équilibre. Je crois que

les agents du CCAS étaient très satisfaits de la prime qui a été octroyée. Mais il faut aussi tenir compte de l'équilibre de tous les satellites de la Ville, et que tout le monde s'y retrouve.

M. le Maire -

Merci.

Jimmy Derouault voulait réagir.

M. Derouault -

Sur la situation de crise, nous ne partageons pas votre analyse. Si, nous sommes bien dans une situation de crise. Quand les ménages ont du mal à boucler leurs fins de mois, quand 20 % de ces ménages, le 15 du mois, sont déjà dans le rouge, on peut parler de situation de crise. Quand les associations de solidarité sont obligées de refuser du monde...

Vous parlez des taux du chômage ; on sait que l'on peut lire les chiffres de différentes façons. Il y a quand même huit fois plus de demandeurs d'emploi que d'offres, par exemple. On sait aussi que, grâce à l'auto-entrepreneuriat, on a réussi à diminuer fortement ce nombre, mais on sait aussi que ces autoentrepreneurs, ce n'est même pas le 15 du mois, pour certains, qu'ils n'arrivent pas à remplir leur caddy.

C'est de cette crise-là que je parlais.

M. le Maire -

Je ne nie pas qu'il y ait des personnes en difficulté ; il y en a toujours eu, quels que soient les gouvernements. Donc ce n'est pas une crise, je suis désolé. Je dis simplement que ce que vous énoncez est erroné ; il y a plus d'offres d'emploi que de gens qui recherchent de l'emploi.

Mais, bien sûr que si ! Je ne comprends pas que ça reste un sujet, alors qu'on devrait tous s'en féliciter.

Vous appelez votre revue « *Les jours heureux* » ; mais, quand on vous écoute, il y a de quoi déprimer, et se pendre ! Parce que, je suis désolé, la plupart des Français, ce n'est pas ça. Oui, il y a une frange de Français en difficulté, mais la plupart des Français, ils arrivent quand même globalement à vivre. Quand on vous écoute, on a l'impression que tout le monde est pauvre, que tout le monde n'arrive pas à boucler ses fins de mois. Oui, il y a des gens qui y arrivent ; or, vous n'en parlez jamais. Je ne dis pas ça parce que je suis naïf, ou parce que j'ignorerais que des gens, même en travaillant, n'arrivent pas à vivre, souvent d'ailleurs dans les grandes métropoles, parce que leurs charges sont excessives ; quand le loyer vous mange plus de la moitié des revenus, comment voulez-vous y arriver ? J'invite ces personnes, d'ailleurs, à venir habiter en province, pour certains métiers qu'il serait possible de faire, parce que, rien qu'en déménageant, elles gagneraient plus d'argent, et en dépenseraient moins dans des choses qui sont très chères. Ce n'est pas une solution miracle ; je dis simplement qu'aujourd'hui ce serait bien, de temps en temps, qu'on vous entende un peu positiver, ou qu'on entende un équilibre dans vos propos. Vraiment, quand on ressort de là, on a l'impression qu'il n'y a plus rien qui va nulle part ; ce qui est faux. Il y a une grande majorité des Français qui n'est pas en précarité.

Nous allons voter cette prime. Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Elle est accordée à l'unanimité. Merci pour les agents.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-231 *Délibération portant approbation d'une convention de prestation de services sur le programme de renouvellement urbain du Banlay*
Adopté à l'unanimité.

2023-232 *Règlement d'utilisation des véhicules municipaux - Modification*
Adopté à l'unanimité.

2023-233 *Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Guy Grafeuille*

M. le Maire - Je passe la parole à Michel Suet sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Guy Grafeuille.

M. Suet - C'est une délibération obligatoire dès lors qu'un élu ou le maire sont concernés, alors que, pour les agents, il suffit d'une décision du maire. Voilà pourquoi nous votons la protection fonctionnelle pour Guy Grafeuille.

M. le Maire - C'est pour une affaire qui est passée en correctionnelle, qui a condamné un Monsieur Duvivier, sous réserve de l'appel - mais je le cite, car c'était une audience publique -, pour faux en écriture, puisqu'il a imité, sur un permis de construire, une signature, en mettant en porte-à-faux un agent de la Ville de Nevers, d'ailleurs, en utilisant une fausse adresse mail au nom de cet agent, ce qui, évidemment, a nécessité une enquête de la police judiciaire d'Auxerre. Cette personne a été condamnée ; le délai d'appel doit expirer demain. C'est donc sous réserve de l'appel, bien évidemment. C'est à regret.

J'ai été auditionné par l'Assemblée nationale, pour représenter le Parti Renaissance, mais il y avait des représentants de tous les partis politiques, et nous étions assez consensuels sur le statut de l'élu, qui va enfin se faire, et j'ai proposé que la protection fonctionnelle, comme pour les agents, soit automatique pour les élus dès leur mise en place au sein du Conseil municipal, majorité ou opposition, car je pense que c'est la moindre des choses que nous soyons protégés de ce genre de faits dans notre fonction d'élu. Mais aujourd'hui, il faut continuer à la voter au cas par cas, que ce soit pour les élus ou le maire, alors que ça pourrait être automatisé ; ce qui éviterait de se questionner sur le sujet, qui n'est, d'ailleurs, pas une question : il est normal de protéger un élu quand il est attenté à l'exercice de ses fonctions.

Si nous n'avions pas fait cette enquête, il aurait pu nous être reproché d'être l'auteur d'un faux permis de construire. Les choses sont rétablies. Nous verrons s'il y a appel ou pas. S'il n'y a pas appel, la condamnation sera définitive. Nous réclamerons les dommages et intérêts qui reviennent aux uns et aux autres, y compris à la Ville de Nevers, puisque je me suis porté partie civile pour la Ville de Nevers.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci à vous.

Nous avons saisi une avocate.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-234

Groupement de commandes pour les prestations d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments de la Ville de Nevers, du CCAS de Nevers et du SyMO, coordonné par la Ville de Nevers - Adoption du principe de groupement de commandes et de la convention collective

Adopté à l'unanimité.

2023-235

Désaffectation et déclassement d'une partie du square René Chatout

M. le Maire -

Nous allons enchaîner avec la délibération 21 pour la désaffectation et le déclassement d'une partie du square René Chatout.

Il s'agit de la gare du Tacot, que vous connaissez comme étant située à proximité de l'entrée de la cité technique de la Ville de Nevers, d'une superficie de 3 320 m².

Le 3 octobre 2023, nous avons décidé de mettre en vente ce bâtiment, ainsi qu'une bande de terrain du square de 900 m² dont le découpage figure à l'écran.

Aujourd'hui, afin de pouvoir céder ce bien à une personne qui a manifesté son intérêt, nous devons prononcer la désaffectation et le déclassement de l'ensemble de la nouvelle parcelle, ce qui nous permettra ensuite de la sortir du domaine public.

Actuellement, la parcelle fait partie du domaine public de la commune. Les locaux n'accueillent plus aucune activité. Ils étaient occupés, un temps, dans des conditions, d'ailleurs, peu salubres. Il y a eu une désaffectation de fait de l'usage communal.

Il vous est donc proposé de prononcer la désaffectation de la parcelle découpée, d'une superficie de 890 m², et de prévoir la constitution d'une servitude de passage permettant l'accès à la partie à céder, du fait de l'existence du passage de la fibre devant le bâtiment. Ce passage doit donc, pour cela, rester du domaine public.

Il vous est proposé de déclasser ladite parcelle et d'acter sa désaffectation.

Avez-vous des questions ?

Dans ces conditions, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? On espère un bel avenir à la gare du Tacot, qui était le petit train qui faisait le tour de Nevers, dans le temps.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-236

Convention Ville de Nevers / Société foncière Cœur de Nièvre pour début des travaux 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers

M. le Maire -

Nous passons à la délibération n°22, qui concerne la société foncière Cœur de Nièvre et la convention avec la Ville de Nevers, pour débiter les travaux au 43 et 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers.

Je ne vais pas être très long sur le sujet. Vous savez que nous avons décidé d'avoir une politique un peu offensive autour du commerce, et y compris en rachetant des cellules inoccupées, pour en faire des cellules plus adaptées aux attentes des enseignes de magasins. Nous avons investi dans ces cellules, qui se situent avant Monoprix. Malgré les difficultés que connaît le groupe Casino, Monoprix devrait rester ouvert à Nevers, et devrait être rénové ; pas aussi vite que nous l'aurions voulu, en corrélation avec les travaux sur la zone François Mitterrand l'année prochaine, mais cela sera plutôt en 2025. Mais refaire l'intérieur et l'extérieur serait, selon moi, une bonne chose.

Nous avons acquis les trois immeubles mitoyens, d'une surface au sol de 24 m² chacun, élevés sur 4 niveaux, qui sont dans un état vétuste. C'était les commerçants qui l'occupaient, mais, faute d'un accès distinct, cela n'était plus habité, et ce n'était que des réserves. L'avantage, c'est que la réunion de ces cellules - la quatrième un peu plus loin, qui n'était pas encore acquise, et qui pourrait l'être sans doute directement par Nièvre Aménagement - permettra une surface qui intéressera une ou plusieurs enseignes, et surtout une entrée séparée qui permettra d'aller aux étages, où il devrait y avoir de nouveaux logements ultérieurement.

Ces commerces constituent aussi actuellement les boutiques éphémères, qui passent, dans un premier temps, rue des Boucheries. Nous avons acté la vente de cet ensemble immobilier pour 126 000 € nets vendeur à la société foncière Cœur de Nièvre, qui est en cours d'acquisition du 45 rue François Mitterrand. La signature de l'acte authentique est prévue début 2024, mais le futur acquéreur souhaiterait commencer les travaux notamment sur les façades, un curage intérieur et les toitures. Il y a une interdépendance avec le 45. Si l'acquéreur renonçait définitivement à l'acquisition, les travaux ne seraient pas remboursés.

En fait, c'est une convention pour autoriser la foncière, dont nous faisons partie, à commercer ces travaux, sachant que nous avons prévu plutôt de le faire après Noël, pour éviter la gêne par rapport au commerce, que nous espérons fructueux cette année.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci, pour que nous puissions avancer sur la rénovation de ces cellules commerciales.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-237

Avenant à la convention de mise à disposition pour la gestion du centre des expositions conclue entre Nevers Agglomération et la Ville de Nevers

M. le Maire -

Nous allons aborder l'avenant à la convention de mise à disposition pour la gestion du centre des expositions. Je vous ai un peu dit tout à l'heure où nous en étions du centre des expositions sur l'aspect financier. Nous essayons de renforcer les sommes qui nous ont été déjà accordées, de principe. Je voulais revenir sur le calendrier. Nous avons démoli les deux petites constructions qu'il y avait à l'entrée du centre des expositions, le quai de livraison à l'étage à l'arrière, puisqu'on ne pouvait plus accéder à l'étage. Cela me permet de vous reparler de ce projet rapidement.

Il est prévu une fin des travaux au plus tard en septembre 2025, pour, le cas échéant, accueillir le SIVIM, et peut-être un bel événement comme un concert, si nous arrivons à financer les équipements en plus, mais je pense que ça doit être une priorité. Les deux foires-expositions 2024 et 2025 vont se tenir, mais ce sera les seuls événements. Pour 2024, cela se fera à peu près de la même façon que les autres années, puisque les gros travaux commenceront à la fermeture de la foire-exposition. Pour 2025, ce sera de façon plus dégradée, comme on dit, sans doute avec des tentes à l'extérieur, puisque les travaux ne seront pas terminés.

D'ici là, il est prévu que la Ville de Nevers continue de gérer l'équipement, le temps de la remise à l'Agglomération du projet finalisé et livré. Le dépôt du permis de construire est prévu le 18 décembre. Nous tiendrons une réunion publique le 15 janvier, et notamment en direction des habitants du quartier, que nous souhaitons associer tout particulièrement. Il y a eu une présentation sommaire du projet au Conseil citoyen le 23 novembre, et il y aura une présentation sommaire du projet au Conseil de quartier le 8 janvier 2024.

Nous aurons le 23 janvier une première étape qui sera le curage et le désamiantage des halls Pernaud, puis la démolition des halls Pernaud jusqu'au mois d'avril. Le hall reconstruit aura une surface commercialisable de 2 000 m², et le grand hall 4, dont nous conserverons les poutres, sera rénové par des travaux portant sur l'isolation, couverture chauffage désenfumage, électricité, deux lignes d'eau (eau potable, eau recyclée), et sans doute du photovoltaïque dans un second temps. Nous aurons de la récupération d'eau de pluie aussi.

Je précise, et là encore cela fera partie d'une volonté d'améliorer le bilan énergétique des bâtiments, qu'il sera relié au réseau de chaleur, qu'il y aura du photovoltaïque en toiture, et que le bâtiment va consommer moins d'énergie. Il aura une acoustique adaptée notamment aux concerts et aux spectacles, mais ça ne nuira pas aux autres événements, et puis la connexion haut débit, avec la fibre optique.

Nous aurons une surface disponible en toiture pour le photovoltaïque, sur lequel nous allons lancer un appel à projet privé, qui peut être rentable dès 10 ans de production, ce qui est un délai raisonnable en la matière.

Je voulais profiter de cette délibération pour vous re-donner le timing des travaux qui s'annoncent.

Pour le reste, c'est la prolongation de la convention de gestion que nous avons déjà.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité sur ce sujet.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2023-238

Attribution des subventions aux associations année 2024

M. le Maire -

Nous avons ensuite l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024, que nous avons rassemblées dans une délibération.

Je ne vais peut-être pas toutes vous les lire, ni les adjoints concernés. Je vous propose de faire comme d'habitude, et de vous laisser la parole si vous avez des remarques. En tout cas, nous vous l'avons rappelé tout à l'heure, le volume financier d'octroi des subventions aux associations est resté le même, et cela nous permet de marquer notre soutien dans la durée et avec de la lisibilité, de façon équitable, aux structures qui portent des projets intéressants pour notre ville et nos habitants.

Y a-t-il des questions ?

Évidemment, les élus qui sont en charge de délégations comportant des subventions peuvent aussi intervenir s'ils le souhaitent.

François Diot.

M. Diot -

Dans le tableau qui nous est fourni, il y a la plupart des associations et des subventions, mais elles n'y sont pas toutes. La comparaison par rapport à l'année dernière, en termes de volume global, n'est pas évidente, même si c'est une stabilité, on l'a compris, à la fois de l'enveloppe, et puis individuellement pour chaque association.

Mais, pour le niveau global de subventions aux associations, je m'en remets tout simplement au document du budget, que nous avons voté tout à l'heure, et notamment

les crédits qui sont inscrits au chapitre 65748, « subventions de fonctionnement pour les personnes de droit privé », qui correspondent, pour l'essentiel, aux subventions aux associations. On a inscrit cette année 1 092 000 €, en légère hausse de 15 000 € par rapport à l'an dernier, mais on était à 1 181 000 € en 2022, à 1 400 000 € en 2021, et à près de 2 M€ les années précédentes, mais je crois qu'on y intégrait à l'époque la subvention à l'USON Rugby.

Mais, quoi qu'il en soit, on a beaucoup baissé les subventions aux associations, et notamment de 20 % d'un coup en 2021. Il faut qu'on garde cela en face.

J'ai une question plus précise. *Quid* d'Interstice ? Car Interstice n'apparaît plus dans les lignes de subventions. On avait quand même inscrit 49 500 € l'an dernier. Cette année, Interstice n'apparaît pas. Pourquoi ? Que devient l'association ?

M. le Maire - Juste une remarque liminaire de ma part, en réaction à vos remarques sur la prétendue réduction du volume d'aides aux associations, à notre début de mandat précédent ; j'imagine que vous faites allusion à cela ?

M. Diot - Oui. - 20 % en 2021, Monsieur le Maire !

M. le Maire - Il y a eu deux temps. Il y a eu l'adaptation, sur l'ancien mandat ; et il y a eu un ajustement, durant le second. Je laisserai la parole à Amandine Boujilil sur la partie Interstice.

Je rappelle quand même que, quand nous sommes arrivés, nous étions à 90 % de subventions au-delà des capacités financières de la Ville de Nevers, comme l'avait observé la Chambre Régionale des Comptes. C'était un choix politique, ce qui explique peut-être pourquoi il a été moins mis dans l'entretien de la ville ; on a vu le résultat. Mais, en tout cas, ce n'était pas justifié, et on était au-dessus de nos moyens par rapport à l'aide aux associations ; certainement aussi, disons-le, avec quelques visées électoralistes.

Donc nous avons remis les choses en place, et c'est en conformité avec les orientations de notre projet politique qui avait été validé par une majorité de Neversois : « un projet, un budget ». Nous avons remis tout le monde en ligne, avec un même dossier. Les petits coups de fil de copinages, cela n'existe plus, et nous traitons les structures de la même façon, sans demander l'obédience politique de la structure qui nous sollicite. C'était nouveau. Cela peut paraître bizarre, mais c'était comme ça.

Oui, nous assumons avoir remis, en fonction de nos moyens et de la possibilité de la ville, sans évidemment diminuer sa capacité d'investissement, un soutien associatif qui soit raisonné, raisonnable, partagé et équitable, et qui tienne compte des ressources, parfois de tiers, si certaines associations en ont, et aussi de la gestion de la structure et de ses projets. C'était le premier épisode dans le mandat précédent.

Deuxième épisode pour lequel nous avons revu le soutien aux associations, c'est qu'on vit dans un monde réel, et que, dans un monde réel, quand on a dû affronter tant la crise sanitaire que la crise énergétique, nos possibilités ont dû être revues dans la mesure de nos moyens. On ne peut pas faire comme un bateau qui avance de la même façon dans une tempête que quand l'eau est calme. C'est ce que nous avons fait. Allez, allons jusqu'à l'absurde ; on supprimait toutes les subventions aux associations, et on équilibrait notre budget. Ce n'était pas une solution que nous aurions adoptée, mais nous avons tout rebattu, et nous avons vu comment on pouvait essayer de retrouver un équilibre, dans ces difficultés. Évidemment que nous n'allions pas le faire, mais c'est pour se représenter ce qu'est le volume d'aide aux structures associatives est pour la Ville de Nevers. C'est la raison pour laquelle nous avons favorisé un budget qui puisse tenir dans le temps, sans revoir la fiscalité tous les ans,

et, en même temps, assurer un soutien aux structures qui sont des structures partenaires que nous soutenons du mieux possible, y compris en associant à cela des moyens humains, des véhicules, des moyens techniques et matériels...

Je pense que nous essayons de faire les choses avec discernement, et toujours dans l'ambition de les accompagner, pour un résultat dont on peut se féliciter, parce qu'il y a de belles choses qui se font, soit par les structures associatives que nous soutenons, soit conjointement avec la Ville quand nous les portons ensemble. Et d'ailleurs, nous referons l'année prochaine ce Forum des Associations, qui, je pense, manquait beaucoup pour une ville comme Nevers, qui a la richesse d'avoir beaucoup de structures associatives.

Voilà les raisons que je voulais exposer. Après, on peut jouer sur le fait de dire que nous aurions baissé les subventions. Mais la question est plutôt de se dire comment adapter une Ville à la richesse de son secteur associatif, qui constitue aussi des demandes financières importantes. Mais aujourd'hui, nous avons réussi à trouver une façon d'avancer, avec lisibilité et sérénité.

Amandine Boujlilat, pour la partie Interstice, si elle le veut bien.

Mme Boujlilat -

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Interstice intervenait sur la prévention spécialisée. Souvenez-vous, il y a quelques années, c'était une association qui intervenait en la matière, notamment par le biais de financements du Département, mais cette collectivité a fait le choix, à un moment donné, d'internaliser son service de prévention spécialisée, et de ne plus subventionner Interstice. Interstice a donc fini par intervenir uniquement sur ce que l'on appelle de la prévention de la délinquance et donc sur de la médiation, essentiellement. Interstice intervient sur de la médiation et de l'insertion professionnelle, et joue, assez bien, d'ailleurs, sur ces deux sujets.

En parallèle, nous avons créé une brigade de tranquillité urbaine, avec des agents de la Ville, venus agrandir notre service de proximité pour intervenir directement sur le terrain. Ils sont 100 % orientés sur le terrain, et ils interviennent en horaires décalés du mardi au dimanche. Cela, nous l'avons mis en place à partir de l'été 2019. C'est un dispositif qui fonctionne bien, et Interstice venait en complément des interventions de la brigade jusqu'à maintenant ; ainsi que Nièvre Habitat, d'ailleurs, puisque c'est tout un écosystème, en fait, qui travaille sur la médiation, et qui fonctionne plutôt bien.

Le constat qui est dressé depuis 18 mois, c'est qu'Interstice a des moyens limités. C'est un constat qui est un peu partagé, dans le sens où trouver des médiateurs, c'est difficile. C'est difficile de recruter sur ce type de postes ; nous l'avons vu à la Ville. Aujourd'hui on a une certaine stabilité au niveau des agents, et c'est bien, mais il est vrai que, sur ce type de postes, sur l'animation, sur la médiation, sur la prévention spécialisée, il y a des difficultés qui ne sont pas vraies qu'à Nevers mais qui sont vraies partout. Interstice intervient aujourd'hui en complément de la brigade, mais de façon plus épisodique parce qu'il y a des effectifs qui se sont réduits et des difficultés à recruter.

La réflexion qui a été entamée, depuis l'année dernière, a été, en premier lieu, d'agrandir notre brigade de tranquillité urbaine, qui fonctionne bien à la Ville ; c'est quelque chose qui est en train de se mettre en place. On va sans doute accueillir bientôt un autre brigadier, et reprendre à notre compte la totalité de la médiation. C'est quelque chose qui a été travaillé en lien étroit avec l'association Interstice, qui constate aussi que la brigade fonctionne bien, et qu'au lieu d'avoir recours en plus aux services d'Interstice, nous serons plus efficaces en agrandissant nos effectifs.

Sur l'aspect Insertion, Interstice amène un travail intéressant, notamment sur la Cité de l'Emploi, un dispositif que nous avons porté à l'Agglomération. Cette expérimentation mise en place par l'État avait vocation à intervenir auprès des publics

très éloignés de l'emploi. C'est un suivi individuel, et un accompagnement très individuel et très personnalisé de personnes très éloignées de l'emploi. C'est quelque chose qui a plutôt bien fonctionné, mais ce n'était qu'une expérimentation, que nous souhaitons toutefois, sur la partie Insertion, poursuivre à l'Agglomération, notamment par le biais de l'internalisation du PLIE. Vous avez noté, à l'Agglomération, que nous avons internalisé le PLIE et que nous recrutons aussi à l'Agglomération en direct.

Compte tenu de ces évolutions, Interstice, petit à petit, laisse la main ; c'est ce qui a été travaillé, puisque, d'un côté, la partie Médiation va venir prendre un peu plus d'importance à la Ville, et que le volet Insertion professionnelle, qui, jusque-là, était travaillé sur les publics très éloignés de l'emploi, va petit à petit se travailler à l'Agglomération.

C'est la raison pour laquelle Interstice a vocation à laisser la main en 2024, avec une évolution à mener sur les six prochains mois, pour des raisons qui se justifient, après un travail partagé sur ce sujet, et dans le cadre d'une évolution relativement logique. Les personnes qui étaient en contrat à Interstice jusqu'à maintenant finissent leur contrat, et puis progressivement nous reprenons les choses en direct.

M. Diot - En fait, vous nous annoncez la fin d'Interstice ?

Mme Boujlilat - Oui. En fait, cela va être repris en régie.

M. Diot - Ce n'est pas un petit sujet. Vous nous l'auriez dit quand ? Il faut qu'on s'aperçoive qu'il manque une ligne en 2024 par rapport à 2023 et que nous vous posions la question sur ce que devient Interstice pour que vous nous expliquiez qu'en fait vous travaillez à la liquidation d'Interstice. Ce n'est quand même pas une petite affaire ! C'est une association un peu historique...

Mme Boujlilat - C'était une association historique avant que le Conseil départemental ne coupe les vivres. Oui, c'était une association historique. Le jour où le Conseil départemental a retiré ses 55 000 € annuels, je vous confirme que la Ville de Nevers a dû se substituer au Département pour maintenir une association sous perfusion. Effectivement, vous avez raison de le souligner, je suis totalement d'accord avec vous. Mais la prévention spécialisée a progressivement été orientée sur une autre association ; qui a toute sa place, et je ne mets pas en cause ce qui est fait. Tout le monde a sa place. Mais sur la prévention de la délinquance, aujourd'hui, l'autorité qui a compétence sur ce sujet-là, il se trouve que c'est la Ville, mais la Ville n'avait pas éternellement vocation à venir combler un vide qui a été laissé par le Département, à un moment donné.

À ce titre-là, nous intervenons, nous, légitimement sur de la médiation, nous intervenons sur l'ensemble des quartiers. Quand la brigade avait besoin d'avoir recours au soutien d'Interstice, Interstice était là, et continue d'être là quand il y a besoin. Mais, si, aujourd'hui, avec quelque chose qui fonctionne bien, on a la possibilité, en régie, d'accroître les interventions et les compétences, nous ne nous privons pas de le faire, en effet. Aujourd'hui, quand on est une petite association de trois salariés, c'est beaucoup moins évident de se battre pour aller chercher des subventions, alors qu'à la Ville c'est quelque chose qu'on sait faire. Légitimement, oui, nous nous sommes posé ces questions-là.

Maintenant, ce n'est pas à la Ville d'annoncer forcément que telle ou telle association arrête son activité.

M. Diot - Si, quand même.

- Mme Boujlilat - Là, les choses se mettent en place tranquillement. C'est l'opportunité d'en parler.
- M. Diot - Qu'il y ait des évolutions, c'est normal, et nous sommes prêts à discuter de tout. Mais pourquoi fuyez-vous ce débat ? Quand parle-t-on de ça au Conseil municipal ? La prévention spécialisée et Interstice, ce n'est quand même pas un petit sujet !
- Mme Boujlilat - On ne fait plus de prévention spécialisée à Interstice. Il faut bien comprendre de quoi on parle.
- M. Diot - Je m'attends quand même à ce qu'il y ait un jour une délibération en bonne et due forme indiquant l'évolution, et qui donne lieu à débat.
- Mme Boujlilat - Il faut bien comprendre de quoi on parle. Je pense qu'il y a une méconnaissance. Cela fait belle lurette qu'on ne fait plus de prévention spécialisée. La prévention spécialisée, ce sont des éducateurs de rue, qu'il n'y a plus depuis bien longtemps à Interstice, parce que le Conseil départemental, qui en a la compétence obligatoire, ne l'assure plus *via* Interstice, et qu'en fait, ce qui se passe aujourd'hui à Interstice, c'est du ressort de la Ville. Or, nous choisissons de reprendre cela en direct. Je pense que cela s'explique complètement.
- M. le Maire - Je voudrais ajouter quelque chose, car, effectivement, on mélange un peu les genres.
- Tout d'abord, la prévention spécialisée, contrairement à ce que vous dites, est de la compétence du Conseil départemental, qui a eu la mauvaise idée, sous l'ancienne présidence, de la retirer des quartiers Politique de la Ville de Nevers ; alors que c'est peut-être là où il y en avait le plus besoin. Je le dis, je le rappelle, ce sont les mauvais choix précédents.
- Deuxièmement, Interstice est une structure associative, et ce n'est pas au Conseil municipal de décider de sa dissolution. Vous ignorez le droit des associations. Il appartient au Conseil d'administration d'Interstice de décider de sa dissolution. Aujourd'hui, Nièvre Habitat s'était retirée du financement d'Interstice. La Ville n'est qu'un financeur, certes avec un élu qui préside ; mais je le dis et le redis, je ne trouve jamais sain qu'une structure associative soit présidée par un élu de la Ville. Mais les statuts en avaient décidé ainsi. Ce sera une façon aussi de remettre les choses hors de tout conflit d'intérêts, qui n'était pas choisie par notre municipalité, mais qui était la pratique jusqu'à présent.
- Nous n'arrêtons pas l'activité d'Interstice. Nous allons la porter en interne. C'était d'ailleurs une réflexion que nous avons depuis un certain temps, y compris quand il y a eu un changement de directeur, où les choses n'étaient pas possibles à l'époque, et où c'est allé vite ; mais aujourd'hui c'est une façon de continuer le rôle d'Interstice dans ce qu'il pouvait présenter d'intéressant. Il y a eu un temps aussi d'accompagnement dans les bus, même si nous avons rajouté maintenant la présence de policiers intercommunaux dans les bus, régulièrement, pour éviter aussi les agressions des chauffeurs parfois, ou, en tout cas, les incivilités.
- La mission d'Interstice va être intégrée et nous allons la porter directement, et nous pourrions davantage évoquer les choses en Conseil municipal. Sinon, c'est une structure associative, avec une mission particulière, mais qui est maîtresse de son destin par rapport à ce qu'elle souhaite faire.
- Mme Boujlilat - Et elle est même déjà portée par la Ville : notre brigade et Interstice font exactement la même chose. Puisque ça fonctionne très bien en proximité avec cette brigade qui a été mise en place il y a quatre ans, nous décidons simplement de poursuivre et de

développer les choses. Il n'y a absolument pas la fin d'une mission sans le début d'une autre ; c'est vraiment la poursuite de ce que nous faisons à l'heure actuelle.

En revanche, vous pointez quelque chose qui est important, car vous parliez de prévention spécialisée ; or, aujourd'hui, la seule prévention spécialisée qui existe sur les quartiers de Nevers, elle est au Banlay, avec des effectifs beaucoup trop insuffisants. Si vraiment nous voulions ouvrir le sujet, je peux vous dire que nous aurions beaucoup de choses à dire, mais ce n'est pas le moment. Mais cela me permet aussi de rappeler qu'aujourd'hui on aurait besoin d'avoir de la prévention spécialisée sur l'ensemble des quartiers, et ce n'est pas le cas. Je ne perds pas espoir ; il y a des choses sans doute qui vont se travailler en bonne intelligence avec le Département sur ce sujet, parce que je crois que nous partageons un certain nombre de constats, mais aujourd'hui c'est quand même ça qui se passe.

En revanche, pour nous, le fait d'avoir une brigade et des médiateurs, ce n'est pas une obligation ; c'est quelque chose que nous avons fait le choix de déployer sur l'ensemble des quartiers. Aujourd'hui nous avons quatre personnes qui interviennent, et potentiellement demain une cinquième ; cela fait partie des bonnes nouvelles qui viennent tout juste de tomber. Nous avons la possibilité d'agrandir parce que nous avons su convaincre aussi, avec le dispositif, qu'il y avait une utilité sur le terrain.

Franchement, c'est simplement mieux maîtriser les choses en interne à la Ville, avec des équipes qui sont impliquées et engagées aux côtés des habitants. Je crois qu'il faut donc plutôt s'en réjouir.

M. le Maire - Voilà. Donc il n'y a rien de caché, de honteux, de masqué, mais simplement la vie d'une structure associative à laquelle nous contribuons et qui va évoluer. Donc, ne voyez pas le mal partout.

Mme Boujlilat - Je voulais simplement ajouter que, sur les attributions de subventions, nous faisons le choix de travailler sur des conventions pluriannuelles, et notamment avec les centres sociaux, qui font partie des associations structurantes du territoire. Comme cela a été également souligné par la Fédération des Centres Sociaux lundi en Assemblée générale d'ESGO, cette pratique donne la possibilité d'avoir une visibilité sur deux ans à des associations comme les centres sociaux. Nous avons fait le choix, pour ce type d'associations, avec un volume de salariés non négligeable, de donner de la visibilité sur deux ans. Cela sécurise ces associations-là sur deux ans, ce qui n'est pas neutre.

La Fédération des Centres Sociaux a rappelé lundi dernier que c'était devenu une denrée rare, les conventions pluriannuelles ; on en voit très peu. En effet, le contexte des collectivités est tel, la situation financière des collectivités est telle, que, des conventions pluriannuelles, on n'en voit quasiment plus, en tout cas, dans le monde associatif. Je voulais le dire parce que c'est un effort supplémentaire que nous faisons, sur une fin de mandat, avec une sécurisation qui est importante.

Dernier point. Nous travaillons également, et c'était un engagement de campagne, sur une maison des associations. Je n'irai pas forcément dans les détails ce soir ; nous aurons l'occasion, sans doute, d'y revenir. Mais nous nous étions engagés à faire naître une maison des associations, à la fois pour accueillir le public associatif et pour avoir un pied à terre des associations, qui représentent le monde associatif. Nous travaillons actuellement à cela, et nous aurons sans doute l'occasion de vous présenter ce projet. C'était un engagement. Il me semblait important de souligner ce point.

M. le Maire - Exactement. Merci. Y a-t-il d'autres réactions ? Iris Gallois, Corinne Mangel, Jean-Luc Dechauffour.

Mme Gallois - Bonsoir à tous. Juste pour revenir sur les engagements de mandat. Nous nous étions également engagés sur la création de places de crèches. Dans les subventions, je voulais juste souligner que nous aidons l'ADAPEI pour l'ouverture, en septembre 2024, de la crèche qui sera une crèche ayant vocation à recevoir les enfants porteurs de handicap, mais pas seulement, puisque c'est une crèche inclusive ; il y aura donc à la fois des places classiques et des places spécifiques pour les enfants porteurs de handicap. C'est une subvention nouvelle, mais qui répond à un engagement de mandat important.

M. le Maire - Corinne Mangel. Jean-Luc Dechauffour.

Mme Mangel - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je voudrais faire un petit retour sur l'attribution des subventions pour les actions culturelles, et peut-être que Françoise Hervet et Laurent Pommier me complèteront. Vous constatez le maintien des soutiens aux acteurs culturels locaux. Comme nous en avons pris l'engagement, les subventions pour les acteurs culturels structurants, tels que les Z'Accros, dont la structure manifeste un nouveau dynamisme (avec un projet très ambitieux de développement du festival, avec plus de formes itinérantes), les Concerts Nivernais, ont été revues à la hausse. Le domaine des arts vivants est le premier secteur subventionné.

Par ailleurs, l'art contemporain est un axe fort de notre Ville, avec notre engagement de mandat n°52, à travers l'accompagnement du Centre d'Art Contemporain, qui expose régulièrement dans les lieux culturels de la Ville, mais aussi à travers le soutien à l'association Tombolo Presses, galerie d'art contemporain située rue des Quatre vents, qui, depuis 2020, constitue une initiative originale mêlant artistes internationaux professionnels et étudiants de l'ESAAB et le lycée Alain Colas.

À noter cette année que nous avons un nouvel acteur culturel, soutenu par la Ville, qui est l'association Kitsune, qui promeut la culture japonaise autour du manga et des arts traditionnels japonais. C'est un nouvel événement, qui verra le jour à Nevers. C'est une preuve que le milieu culturel associatif est vivant et dynamique à Nevers.

Concernant les Concerts Nivernais et l'orchestre d'harmonie, Mme Hervet pourra peut-être me compléter.

Mme Hervet - Les Concerts Nivernais et l'orchestre d'harmonie sont des acteurs vraiment importants pour notre ville, puisqu'à chaque concert on voit qu'ils ont vraiment un public, qu'il soit neversois ou de l'agglomération. Je me suis rendue compte, parce que je les défends de toutes mes forces, qu'il est regrettable que nous soyons vraiment le principal financeur de ces Concerts ; je vois très peu la Région se manifester, je ne vois pas beaucoup le Département les aider. Je connais les chiffres, et je trouve ça très dommage, parce que, vraiment, ils font un travail remarquable. Nous avons essayé, cette année, de les aider un peu plus, et de revenir aux subventions qui étaient demandées. Évidemment, comme nous avons une enveloppe globale, je suis désolée, c'est parfois au détriment d'autres associations. Mais ce sont vraiment des acteurs, pour notre ville, qui sont très importants.

M. le Maire - Merci. Jean-Luc Dechauffour, Yannick Chartier, Bertrand Couturier.

M. Dechauffour - Je voulais souligner notre engagement et notre soutien aux radios. Nous aidons deux radios.

En premier lieu, nous aidons Bac FM. Il s'agit d'une radio lycéenne, qui est unique en France, et qui fait vraiment un travail remarquable. Elle a demandé 8 000 € cette année, et nous lui octroyons 8 000 €. Il y a trois salariés, un volontaire ; et leur mission

est à vocation culturelle, éducative et citoyenne, et une mission d'éducation des jeunes à la pratique citoyenne des médias. Ils mettent en place, toute l'année, l'éducation artistique et culturelle, les valeurs de la République et de la citoyenneté, l'éducation aux médias, la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi, la sensibilisation sur les grands enjeux de l'environnement et de l'écologie, la santé, le sport, et il y a aussi la poursuite de l'émission mensuelle « Banlay' change », consacrée au programme de renouvellement urbain, qui va transformer durablement le quartier du Banlay, avec la présence régulière d'élus de la Ville de Nevers.

Cette année, il y a une nouvelle subvention qui est octroyée à Nevers FM, basée à Coulanges-les-Nevers, qui a 4 salariés, 2 emplois aidés, et 31 adhérents, et qui met en avant l'éducation aux médias et à l'information, et qui est un soutien permanent par rapport à tout ce qui se passe sur notre territoire, et la mise en valeur aussi de notre territoire. Pour Nevers FM, nous octroyons cette année 2 000 € ; subvention qui n'était pas octroyée les années précédentes. Nous compléterons aussi par des prestations que la Ville de Nevers leur commande. C'est Nevers FM qui a animé le Marché de Noël, le Forum de la Vie associative, et d'autres événements en lien avec Philippe Cordier.

Je vous remercie.

M. Chartier -

Pour la partie Sports, je vais dire quelques mots, en lien avec Sophian Saouli.

Notamment sur l'ensemble des pratiques sportives, nous cherchons à favoriser la pratique sportive pour tous, mais également le sport comme vecteur d'éducation pour les enfants et les jeunes. Nous cherchons à favoriser l'animation de la ville et à contribuer au rayonnement des clubs à l'échelle nationale. Nous poursuivons donc notre effort de participation auprès des associations, que cela aille du rugby amateur au football, en passant par le tennis, ou le badminton, à qui nous donnons aussi une subvention. Nous avons à peu près 29 associations. Sur les 29, nous avons une enveloppe globale identique à celle de l'année dernière, mais il y a eu quelques adaptations qui nous ont permis d'avoir 20 associations qui voient leur montant augmenter d'une manière substantielle de plus de 5 % notamment. Il y a également une adaptation avec l'escrime, dont les subventions vont être données directement par Nevers Agglomération.

Cette politique continue à porter ses fruits, avec de bons résultats, tant pour la boxe notamment que pour d'autres sports, où les réussites sont nombreuses également. Il faut rajouter à ces subventions les infrastructures sportives qui sont prêtées et offertes aux différents clubs, que cela soit la Maison des Sports, qui est un bel établissement et qui permet de rayonner et de faire rayonner tous les sports tout au long de l'année, que les terrains de football, qui sont très utilisés par les clubs et autres.

M. le Maire -

Bertrand Couturier.

M. Couturier -

Je voudrais rappeler l'action de quelques structures que nous soutenons au niveau de l'économie sociale et solidaire. Comme vous le savez, « Nevers Solidaire » est un engagement fort porté par la municipalité.

Je voudrais notamment rappeler l'action de l'ASEM, qui est une mission citoyenne, et qui joue un rôle important en qualité de régie de quartier. Nous nous devons de soutenir cet acteur significatif, qui monte en puissance sur de nouvelles activités, et nous avons fait le choix pour 2024 de proposer le soutien de cette mission citoyenne pour développer des activités classiques et historiques de cette mission citoyenne. Accompagner la participation des habitants à la vie de la cité, est un élément important aussi, auquel Amandine Boujililat concourt avec d'autres élus, dans le cadre des Conseils de quartier notamment. Elle anime d'autres projets, dans le cadre de la mission citoyenne, en lien avec la thématique de l'eau, portée par Nevers

Agglomération pour 2024. Il y aura la poursuite, évidemment, de Bar'omates ; nous en sommes très contents. Avec la création d'un vélo-école également, et une action autour du Bouger/bien-être. Merci à l'ASEM. Je pense évidemment à la directrice Nathalie Moreau aussi, pour le travail et le partenariat que nous avons. Nous nous voyons régulièrement pour faire en sorte que notre soutien puisse se traduire par des réalisations concrètes que l'ASEM mène.

Pour l'ANAR, acteur important de l'insertion également, nous allons faciliter la mise en place d'un nouveau chantier d'insertion, un nouvel atelier de réparation des équipements informatiques. Cela fait écho à la politique « Numérique responsable ».

Je voulais apporter cette petite précision. Outre les clauses d'insertion et les marchés d'insertion que la Ville développe, l'ensemble de ces associations jouent un rôle pour les personnes éloignées de l'emploi. Il y aura de belles choses pour 2024, avec la projection de « Ma France à moi », et certainement une coopération avec les acteurs associatifs du territoire mais aussi avec deux autres associations, « MADERA » et « J'accueille », où nous aurons, le 1^{er} février, un premier temps fort, pour mieux se connaître, et construire un dispositif d'accompagnement autour des personnes immigrées qui sont déjà sur le territoire, pour qu'elles puissent trouver un emploi plus facilement. Nous allons aussi travailler sur ce point-là.

M. le Maire -

Merci. Grâce au SIIVIM. Puisque c'est par le SIIVIM que nous avons eu ce contact. C'est une structure associative et une start-up, et je vous invite, puisque nous les avons fait venir en avant-première, avec le réalisateur et les acteurs, sauf Fanny Ardant, à aller voir, à partir de demain, « Ma France à moi », qui est un film assez intéressant sur l'approche de la migration et des réfugiés, avec Fanny Ardant et des acteurs réfugiés d'Afghanistan notamment. C'est vraiment une approche de la solidarité intéressante. N'hésitez pas à aller le voir.

Philippe Cordier.

M. Cordier -

Je voulais dire également que la Ville de Nevers soutient une association qui s'appelle « JALMALV Nièvre Ecoute et Vie », une association qui permet l'accompagnement des personnes malades ou en souffrance dans les établissements avec lesquels il y a des conventions sur Nevers. Il y a 26 bénévoles, 40 adhérents, et l'objectif est de recruter 8 à 12 bénévoles supplémentaires, car cette association souffre du manque de bénévoles pour l'accompagnement de ces personnes âgées. Nous soutenons donc cette association.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Corinne Mangel. Anne Wozniak.

Mme Mangel -

Merci. Comme tous les ans, nous soutenons les associations mémorielles : la FNACA, l'ANAC, le comité d'entente des anciens combattants, pour leur participation aux cérémonies commémoratives, les rallyes mémoire auprès de la jeunesse, passeurs de mémoire dans tous les établissements scolaires, mais également, cette année, nous donnons une subvention à l'Historic Overlord Club, qui participera aux 80 ans de la Libération en 2024. Merci.

M. le Maire -

Merci pour rappeler tous ces projets importants.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak - Pour le volet « animal » de la section environnement, un soutien stable et fidèle, si j'ose dire. Nous aidons le refuge de Beauregard, acteur important par rapport au bien-être animal et au recueil des animaux abandonnés ; l'association Chats sans toi. Monsieur le Maire l'a rappelé, mais je vous invite à venir tous à l'inauguration du premier immeuble à chats libres ; c'est une innovation de la Ville de Nevers. C'est un sujet qui est repris par d'autres communes de la Nièvre, d'ores et déjà ; c'est assez intéressant. L'association Chats sans toit, c'est surtout l'action de Mme Loyau, sa présidente, qui fait un travail remarquable depuis une quinzaine d'années, et qui a donné un nouveau statut, finalement, à cet animal errant, qui n'est ni un animal liminaire ni un animal domestique. C'est donc un soutien fidèle à cette association que nous manifestons.

J'ajouterais un conventionnement avec le refuge de Thiernay, qui est un acteur aussi très important. J'ajoute qu'une somme est reconduite tous les ans de 10 000 € sur la stérilisation des chats errants. Il s'agit d'une politique engagée de la ville de Nevers. Je rappelle que le dispositif propose aux gens qui signalent des chats errants de les capturer, de les faire stériliser et de les identifier, de les remettre sur site, ce qui permet de les maintenir en bonne santé, d'éviter la multiplication de la population de chats abandonnés libres, et ce qui permet aussi souvent d'avoir une adoption par les nourrisseurs. Fait partie de ce dispositif celui qu'on appelle ISA, Identification Stérilisation Animale, qui est travaillé avec le CCAS, et qui offre aux bénéficiaires repérés par le CCAS une prise en charge de leur animal domestique, gratuite, une identification et une stérilisation.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je propose que nous votions ces subventions aux associations.

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup pour les associations et leurs membres, que nous félicitons pour le travail toute l'année réalisé au service du territoire et de ses habitants.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-239 **Acquisition de monuments funéraires d'occasion sous condition de ressources**
Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2023-240 **Vente de 3 parcelles du domaine privé de la Ville de Nevers au profit de la SNC LIDL - Angle des rues du Commandant Rivière et du Gué à Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2023-241 **Acquisition d'une parcelle privée d'un tiers près des Vernes à Sermoise-sur-Loire au profit de la Ville de Nevers**

M. le Maire - La prochaine délibération à examiner concerne l'acquisition d'une parcelle privée d'un tiers à Sermoise-sur-Loire au profit de la Ville de Nevers.

Je sais qu'il y a eu quelques questions en commission. Michel Suet n'avait pas pu présider. Mais il s'agit de constituer des réserves foncières par rapport au rugby, sachant que la SAFER nous aide à racheter des terrains. Mais nous avons aussi un projet de lui en céder. Nous avons aussi des terrains sur la commune de Sermoise dont nous n'avons pas l'utilité, ce qui permettrait aussi d'avoir une forme de

compensation financière, de l'argent que nous sortirons pour en rentrer d'autre. Nous avons à la fois des besoins de parkings, des besoins de terrains d'entraînement. Vous le savez, le stade est pour l'instant à la Ville de Nevers, mais sur la commune de Sermoise-sur-Loire. Or, nous avons une opportunité de rachat à la SAFER d'une parcelle de 4 ha 28 a 16 ca, pour un montant de 34 250 €, plus les frais d'actes authentiques et de rémunération de la SAFER pour 3 720 €.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot - Nous nous sommes étonnés, en commission, d'une telle délibération, et notamment du fait qu'il n'y ait aucun plan de localisation de la parcelle qui soit transmis avec le document. Vous nous le projetez là, mais il faudrait au moins l'annexer à la délibération. Il faut qu'il y ait un plan de localisation de la parcelle dans les documents transmis aux conseillers municipaux.

Par ailleurs, on s'étonne du fait qu'il n'y ait dans la délibération aucune explication des raisons pour lesquelles on acquiert une telle parcelle de 4 ha, ce qui est énorme. 4 ha agricoles, de surcroît, sur la commune voisine de Sermoise, et sans qu'on nous explique les raisons de cela dans la délibération. C'est surprenant que personne, en commission, ne soit capable de répondre à ces questions-là. Au point que le président de la commission a, je cite, retiré la délibération de l'ordre du jour de la commission, ce qui ne rime à rien, si elle est maintenue au Conseil municipal. Vous nous indiquez que cela a trait au rugby. Mais cela serait pour faire quoi ?

M. le Maire - Aujourd'hui, nous avons besoin de soulager le terrain principal, qui sert aussi de terrain d'entraînement parfois, faute de terrains annexes suffisants. Nous essayons donc de voir comment articuler les choses. J'essaie d'aider aussi l'USON à racheter une partie de l'AFPA, qui n'est plus occupée, et qui pourrait permettre d'agrandir le centre de formation. C'est entre les mains des Domaines, pour une estimation, qui avait été faite à la volée, sans venir.

Je n'ai pas de réponse détaillée sur l'occupation de ce terrain précis ; je dis simplement que nous avons une réflexion globale, pour essayer de constituer une réserve foncière à prix correct. C'est une opportunité. Nous avons de bonnes relations avec la SAFER. Elle peut être aidante, comme elle l'a été pour les terres autour de l'hôpital de Nevers. C'est un terrain que nous pourrions, après, avec l'équipe de Régis Dumange, mettre soit en parking, soit en terrain annexe, ou en switchant des terrains. Quand nous avons vu une opportunité foncière, nous avons décidé de la prendre.

M. Diot - Ce sont 4 hectares de terrains agricoles. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une loi qui envisage le zéro artificialisation nette. Si c'est pour faire un parking sur des terres agricoles, on va avoir un problème législatif, et cela ne va pas dans le bon sens.

M. le Maire - D'abord, on n'en est pas là. On a encore possibilité de s'étendre. Si c'est à la loi ZAN à laquelle vous faites allusion, c'est en 2050...

M. Diot - C'est 2050, mais avec des objectifs dès maintenant.

M. le Maire - Sur cela, tous les élus de la Nièvre sont d'accord. J'en ai reparlé aussi encore au ministre, tous nous sommes d'accord pour arriver à l'objectif 2050, mais on ne peut pas appliquer aujourd'hui sans différenciation, comme voudrait le faire la Région avec le SRADDET, la même chose à des territoires qui n'ont pas ou très peu consommé ; et même s'ils consomment un peu, cela ne va pas amener à rendre hyper minéralisé

partout. Nous avons conscience de la loi vers laquelle nous voulons tous tendre, mais on ne peut pas nous traiter de la même façon par rapport à des terres qui se sont hyper densifiées, avec peu de terre végétale. Nous, nous avons largement des terrains, mais nous ne pouvons pas nous interdire tout développement. Il y a des projets de promoteurs au bord de l'autoroute, sur des terres qui peuvent être encore constructibles sur des zones d'aménagement ; on va arrêter de s'autoflageller. Quand on peut enfin se développer un peu, on va s'en saisir.

Le rugby a besoin de se développer. On est à un moment charnière. Si l'on veut au moins maintenir un bon niveau, voire au-delà, il faut aussi que nous soyons dans l'anticipation. Dans de l'anticipation, c'est acheter à un prix correct des parcelles qui sont autour du stade, quitte à voir après comment on peut aménager, ou redécouper derrière. Pour l'instant, on n'est pas dans l'interdiction de faire quoi que ce soit. Cela peut être aussi des parkings perméables, qui peuvent tout à fait rentrer dans la loi ZAN, et qui ne seront pas considérés comme une construction.

M. Diot - En tout cas, ce n'est visiblement pas quelque chose qui vient d'être décidé, comme cela nous a été dit en commission, puisque la promesse de vente est signée de Michel Suet le 20 juillet. Je m'étonne donc d'une délibération aussi squelettique. On n'a rien dans cette délibération, ne serait-ce que pour la forme. Sur un sujet comme celui-là, on ne peut pas se satisfaire d'une délibération sans plan, sans exposé des motifs, sans rien du tout. Je m'abstiendrai là-dessus, car on ne décide pas ça comme ça.

M. le Maire - Nous sommes allés voir sur place. Nous sommes allés voir avec Régis Dumange. Il y a les négociations avec la SAFER. Faisons un déplacement sur les lieux, si vous voulez. C'est une parcelle qui pourrait permettre d'enlever des voitures à un endroit pour augmenter les terrains d'entraînement et basculer un parking ici... C'est une opportunité. Rater les opportunités aujourd'hui, on le regrettera demain, par rapport au rugby, sauf à se dire qu'on n'a pas d'ambitions.

Ce projet est à ajuster, à définir, à étudier quant aux nécessités d'aménagement aussi pour pouvoir mettre des véhicules dessus, si c'est cette destination première. Il peut être découpé aussi dans l'autre sens, pour permettre peut-être deux occupations différentes, à la fois sportive, et à la fois stationnement. Rien n'est complètement défini, mais c'est une opportunité importante pour l'USON. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cet achat, qui reste à un coût raisonnable. Nous allons l'amortir, puisque nous sommes en train de projeter de revendre d'autres terres à la SAFER qui l'intéressent. C'est donc une opération qui sera neutre pour la Ville. Les terrains que nous envisageons de céder à la SAFER, qui est intéressée, sont plus loin du stade ; ils ne présentent donc pas d'intérêt comme celui-ci qui est relativement proche.

Je ne peux pas vous en dire plus tant que ce n'est pas décidé. Nous n'avons pas tous les croquis ; le plan, vous l'avez, et je pense que vous situez les lieux, derrière Les Jardins du Nivernais, avec deux accès, pour une entrée et pour une sortie. Il présente une topographie intéressante et une situation intéressante. Si nous l'achetons, c'est que nous savons que cela aura un intérêt pour l'USON. Soit on anticipe, soit on court derrière, et je vous assure que les terrains ne seront pas au même prix si on court derrière, sauf à faire une déclaration d'utilité publique par le préfet.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle - Par curiosité, de quelle façon est considéré ce genre d'acquisition au niveau de l'analyse climatique du budget, puisqu'on ne sait même pas ce qu'on va faire de ce terrain ?

M. le Maire - Ce n'est pas « qu'on ne sait même pas ce qu'on va faire », c'est qu'on a plusieurs hypothèses. Il faut le travailler aussi avec d'autres hypothèses de rachat de terrains ailleurs. C'est aussi à discuter avec l'équipe de la SASP USON Nevers. Mais imaginons que ce soit les plus près, on aura peut-être un penchant pour des terrains là, ou je ne sais quoi. Si on en achète des plus près, cela peut devenir plutôt un parking. C'est conditionné à d'autres achats. Mais si on le loupe, ce sera vendu à quelqu'un d'autre pour très longtemps, et on n'aura pas cette opportunité. C'est un achat d'opportunité par rapport au développement, que nous sommes en train de travailler sur l'avenir de l'USON. C'est aussi une marque de soutien à l'USON que de permettre son environnement. Nous avons racheté aussi l'ensemble des terrains de l'USON tennis derrière.

Très clairement, si on parvient à construire une nouvelle tribune, qui est un nouveau projet aussi pour monter à 10 000 places, ce qui sera sans doute une nécessité, les terrains à l'USON tennis auront été rachetés, et je sais qu'il y a des discussions que j'aiderai aussi avec le club de tennis, mais il lui faudra une partie de l'emprise du tennis. Tout cela, c'est une stratégie globale, et c'est parfois du coup par coup par rapport à des libérations de terrains. L'erreur qu'a faite l'ancien maire de Sermoise, c'est de ne pas racheter les petites maisons qui sont devant aussi, et qui parfois ont été rénovées, alors que, si l'on veut faire une belle esplanade devant le stade, ce qui est quand même dans le projet global, aujourd'hui on est empêché. Les loupés d'un jour, on les rattrape rarement d'autres jours.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe - Je ne pense pas que le plan et toutes les discussions que vous venez de nous apporter ont été décidés en une semaine. À mon avis, la semaine dernière, nous aurions pu avoir ces informations-là. Quand vous dites que nous avons le plan, non, nous n'avons pas le plan. Non, à l'heure actuelle, je n'ai pas le plan.

M. le Maire - Michel Suet est l' élu qui coordonne tout ce qui concerne le rugby, entre moi-même, les élus aux sports, l' élu aux travaux, etc. Il s'est avéré qu'il n'a pas pu exceptionnellement être à la commission, alors qu'il est plutôt assidu. Effectivement, il y a eu un loupé dans la transmission des données. Donc acte. Mais je pense que vous avez des explications aujourd'hui. Ce n'est quand même pas non plus l'affaire du siècle. Il y a eu une difficulté pour Michel Suet d'être présent, et il n'a pas pu vous donner les explications, par rapport à ce qu'il savait.

Je vous propose de passer au vote. Qui n'est pas d'accord pour cet achat ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Nous allons acquiescer à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

SECURITE

2023-242

Convention de mise à disposition d'heures de prestation dans le cadre de la police intercommunale - Période 2024-2026

M. le Maire - La délibération n°28 concerne la convention de mise à disposition d'heures de prestation dans le cadre de la police intercommunale, pour la période 2024-2026.

Vous le savez, nous avons une police intercommunale, sur six communes, et sept à terme, voire huit avec l'arrivée de Saint-Eloi, qui est définitive. Nous avons une convention avec l'Agglomération, et chacune des communes adhérentes, pour le

nombre d'heures sollicitées par chaque commune, le maire restant libre du choix de mise à disposition de la police et des missions qu'il souhaite lui donner. Elle détermine également les points suivants :

- Les modalités de financement de la police municipale intercommunale,
- La durée de conventionnement, avec une durée d'intervention de 8 h à 18 h le lundi, de 8 h à minuit du mardi au samedi, et les dimanches et jours fériés ne sont pas travaillés, sauf manifestations, événements culturels et événements particuliers.

Le coût de cette police, chargé, est fonction du nombre d'heures effectuées sur la commune, avec un coût horaire de 42,31 € ; et 2,36 € par heure indexés sur les dépenses d'investissement du service.

Le Conseil d'agglomération a validé l'approbation des conventions de mise à disposition. Il s'agit d'une poursuite de la mise à disposition de cette police municipale intercommunale, des locaux et des moyens matériels jusqu'au 29 février 2024.

Une nouvelle convention sera ensuite établie de manière plus pérenne.

Nevers Agglomération met à disposition de la Ville de Nevers 24 380 heures, correspondant à l'équivalent de 15 ETP.

Je ne vais pas vous lire toute la convention, mais, si vous avez des questions précises, vous pouvez les poser.

François Diot.

M. Diot - Au-delà de ce que nous pensons quant à l'opportunité d'avoir créé une police intercommunale, si on fait le calcul, cette convention va coûter un peu plus de 1 M€ à la Ville de Nevers. 15 ETP, ça fait 24 380 heures; à 42,31 € de l'heure, ça fait 1 031 000 €.

Question simple, que j'ai déjà posée au Conseil d'Agglomération samedi, mais je n'ai pas eu la réponse, et donc je la repose : combien nous coûtait notre police municipale à Nevers avant son transfert à l'Agglomération ?

M. le Maire - Comme, dans mon élan, j'ai privé de parole l'adjoint à la tranquillité et à la sécurité, à qui j'adresse mes excuses, je vais le laisser vous répondre, s'il s'en sent l'envie.

M. Loron - Bonsoir à tous. Par rapport au volume financier que coûtait la police municipale avant, je dirais « la même chose ». Sauf que le nombre de policiers municipaux, quand je suis arrivé en 2020, était de l'ordre de 10 ou 11 ; nous sommes passés à 15 petit à petit dans les années 2021 et 2022, et la police municipale de Nevers à 15 coûte ce prix-là. Ce n'est pas le fait d'être passée à l'Agglomération qui a augmenté le coût de l'intervention de 15 policiers municipaux sur la ville de Nevers ; au contraire, je dirais qu'il y a une partie des charges, calculées par la Direction Générale, qui sont réparties entre toutes les communes. Il est possible que, sans dire que l'on ait gagné de l'argent, sur un véhicule qui est utilisé pour aller sur Gimouille, on passe aussi sur Nevers et on travaille aussi pour la commune quand on traverse le pont de Loire. Je pense que la police municipale intercommunale coûte au minimum la même chose, voire peut-être même un peu moins cher.

M. le Maire - Pour compléter, elle coûte *iso*, si on était sur les mêmes règles de fonctionnement ; sauf qu'on profite de cette police intercommunale pour renforcer ses effectifs, progressivement, en fonction de nos besoins. Ce qui fait que c'est un peu plus cher, c'est que nous avons un service supplémentaire attendu, une patrouille supplémentaire en journée, et une patrouille de nuit qui n'existait pas auparavant, et qui est un service essentiel demandé par d'autres communes. C'est cela, le plus dont

nous disposons. Sans cette police intercommunale, nous n'aurions pas pu nous le payer tous seuls ; c'est un peu plus cher. C'est *iso* sur les prestations si elles étaient exactement les mêmes que quand nous étions sous le régime d'une police exclusivement municipale de Nevers. Aujourd'hui, c'est *iso* sur les mêmes prestations, et nous payons un peu plus cher puisque nous avons décidé d'augmenter le nombre de patrouilles, grâce aussi à cette mutualisation : une patrouille de plus en journée et une patrouille de plus de nuit, cela coûte, effectivement, un peu plus cher, mais c'est aussi une amélioration de la tranquillité et de la sécurité, sur laquelle nous nous sommes très fortement engagés.

On peut ajouter l'arrivée des caméras piétonnes, la montée en puissance du nombre de caméras vidéo, et l'amélioration de leur qualité, pour continuer à permettre d'élucider un certain nombre d'affaires. Et bientôt, dès que le CSU sera raccordé au commissariat de police, puisque les fonds ont été accordés par l'État, nous aurons un fonctionnement permanent : deux jours surveillés par la police municipale intercommunale, et la nuit par la police nationale.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2023-243

Cession de certificats d'économie d'énergie

M. le Maire -

Je vais prendre la parole pour présenter cette délibération, car Daniel Devoise est excusé.

Vous connaissez le dispositif du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui reposent sur la création d'une demande et d'une offre de certificats. Des obligations d'économie d'énergie sont imposées à un certain nombre de vendeurs d'énergie et de carburants exprimées en kWh cumulé actualisé (kWh cumac). Ces acteurs peuvent s'acquitter de ces obligations en faisant réaliser à leurs clients des actions permettant des économies d'énergie (actions « éligibles ») ou en achetant des CEE à d'autres opérateurs, tels que les collectivités territoriales, qui se sont vues attribuer des certificats après la réalisation d'actions éligibles dans le cadre de leurs missions.

Chaque certificat représente un certain nombre de « kiloWatheure cumac » d'énergie finale.

La valeur unitaire de ces kWh cumac est librement déterminée par la rencontre de l'offre et de la demande de certificats sur le registre national des CEE, dont l'État a délégué la tenue à la société Powernext, *via* le site internet www.emmy.fr.

La Ville de Nevers est inscrite dans ce fichier. Ce registre est le point central du dispositif destiné à tenir la comptabilité des certificats ainsi que leur vente, achat ou échange. Les CEE sont uniquement matérialisés par leur inscription dans ce registre, et leur vente ne peut se faire que par l'intermédiaire de ce registre, *via* la plate-forme internet sécurisée que j'ai citée.

Il est désormais nécessaire d'organiser la cession des CEE, en tant que biens librement négociables.

La Ville de Nevers s'est engagée dans le dispositif en valorisant les résultats des travaux d'économies d'énergie sur le patrimoine depuis 2008, notamment sur la

rénovation de plusieurs bâtiments : l'espace Magda Gerber, l'école primaire Mouesse et la salle des Éduens, la salle polyvalente des bords de Loire, avec la mise en place d'une pompe à chaleur, l'école primaire Brossolette, avec l'isolation extérieure, l'isolation du plancher et le remplacement des fenêtres. Nous valorisons aussi les travaux de renouvellement de l'éclairage public. Si bien que nous avons un volume de CEE qui peut s'établir sur une valeur marché de 86 500 €.

Nous avons décidé de mettre cette cession en concurrence auprès d'un ou plusieurs obligés, notamment vendeurs d'énergie. La cession des CEE représentera des économies d'énergie importantes à l'opérateur qui aura fait la meilleure proposition, sans que la valeur unitaire du « kiloWatheure cumac » ne puisse se situer en deçà de 0,7 centime d'euros par kWh cumac, ni ne puisse excéder le montant de la pénalité libératoire fixée par décret, qui est de 2 centimes d'euro aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de vendre, après mise en concurrence, ces CEE pour environ 86 500 €, et d'inscrire les recettes dans notre budget 2024 en tant que produits exceptionnels.

Y a-t-il des questions ? Non ?

Merci à Michel Suet de le rappeler, c'est avec cette recette que nous financerons l'*intracting*, qui a été présenté dans le cadre du budget primitif.

S'il n'y a pas de questions, je propose que nous votions.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-244

Renouvellement de la convention dispositif « Chats libres »

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2023-245

Convention de partenariat Nièvre Habitat / Ville de Nevers - Réaménagement du terrain multisports aux Courlis

M. le Maire -

Amandine Boujlilat va évoquer la délibération n°31 sur la convention de partenariat Nièvre Habitat et la Ville de Nevers pour le réaménagement du terrain multisports des Courlis.

Mme Boujlilat -

Merci, Monsieur le Maire.

C'est une bonne nouvelle, puisque cette convention que nous vous proposons va nous permettre de remettre en état une friche qui se trouve en plein cœur du quartier des Courlis. C'est suite à plusieurs concertations avec les habitants que nous avons décidé d'intervenir sur ce site, à la suite d'un Caf'échanges qui s'était déroulé en mai 2023, ainsi que lors d'un diagnostic en marchant qui s'est effectué sur le quartier. C'est également à la suite d'une concertation avec les jeunes du quartier des Courlis qu'a émergé ce projet de réaménagement et de réhabilitation de cette espèce de dalle en béton se trouvant dans le parc rue Amiral Jacquinot. On a là une espèce de dalle en béton, qui aujourd'hui n'est pas utilisée, pas agréable à la vue, et puis impraticable. Le constat partagé est qu'il faudrait remettre en état le terrain.

L'idée est d'en faire un terrain multisports, pour que les jeunes et les moins jeunes puissent venir en profiter et s'y défouler, surtout avec la pratique du basket et du football, puisque c'est ce qui nous a été demandé notamment par les jeunes du quartier. L'idée est aussi de sécuriser, grâce à des filets, le site, pour que l'on évite que des ballons partent dans tous les sens, et que l'on ait des matériaux de qualité qui puissent éviter les dégradations. Et puis la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. C'est un projet que nous n'avons pas réfléchi tous seuls avec les habitants : Nièvre Habitat a aussi pris sa part, puisque c'est une démarche partenariale que nous menons avec eux sur les plans techniques et financiers.

Cette convention vise à un co-financement aussi ; en l'occurrence, il est de 13 000 € pour Nièvre Habitat.

Vous l'avez compris, on vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier, à créer un espace agréable pour les familles et les enfants, et à encourager la pratique du sport au sein du quartier, et à gommer cette friche en plein cœur du quartier des Courlis.

Petite parenthèse. Nous avons mené ce matin un diagnostic en marchant au sein du quartier de la Grande Pâturage et des Montôts, qui a été fort intéressant, où l'on est dans cette même démarche de constater tous ensemble des axes de travail, des axes d'amélioration. L'idée sera de le faire sur tous les quartiers de la ville.

C'est le fruit aussi d'un diagnostic en marchant que nous avons mené sur les Courlis.

M. le Maire -

Merci. Y a-t-il des questions ?

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce projet, qu'il nous paraissait important de mener, car c'est vrai qu'il y avait un manque ; même si nous envisageons à terme, en refaisant le stade Léo Lagrange, de pouvoir aussi permettre un accès facilité aux pratiquants.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-246

Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État au titre de l'année scolaire 2022-2023

M. le Maire -

La parole est à Iris Gallois pour la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État pour l'année scolaire 2022-2023.

Mme Gallois -

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis trois ans, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoit notamment l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans. Cette disposition a pour conséquence de rendre obligatoire la participation communale au financement de l'enseignement privé maternel sous contrat avec l'État. Cette obligation existait déjà s'agissant de l'enseignement privé élémentaire, puisque l'âge de l'instruction obligatoire était auparavant fixé à six ans.

La participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est basée sur un principe de parité de financement entre écoles publiques et privées. Elle est calculée sur la base des coûts de fonctionnement des écoles

publiques précisés par la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 15 février 2012.

Le calcul des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles est différencié de celui réalisé pour les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires. Il permet de définir un coût annuel par élève de niveau maternel ou élémentaire qui devient le forfait communal applicable au calcul de la participation aux écoles privées.

Ce forfait est ensuite multiplié par le nombre d'élèves habitant Nevers et inscrits à la rentrée dans les établissements privés de la commune sous contrat avec l'État.

Le résultat de l'opération définit donc le montant de la participation communale due à chaque OGEC. Le calcul des dépenses de fonctionnement dans les écoles maternelles publiques de Nevers, sur la base des dépenses constatées de septembre 2022 à août 2023, a abouti à un forfait de 2 410,40 € par élève au titre de l'année scolaire 2022-2023.

On a constaté que 101 élèves domiciliés à Nevers, soumis à la scolarisation obligatoire, sont inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2022 dans les écoles maternelles privées de la commune, sous contrat avec l'État.

La participation communale obligatoire au financement de l'enseignement maternel privé au titre de l'année scolaire 2022-2023 s'élève donc à la somme totale de 243 450,40 €.

Le 17 mai 2021, la Ville de Nevers et les OGEC Notre-Dame et Sainte-Julitte ont signé une convention pour les années scolaires de 2020 à 2023. Elle définit le montant du forfait communal, les modalités de l'évolution de ce montant pendant la durée de la convention et les modalités de versement de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État.

Un avenant à cette convention initiale est nécessaire pour acter avec les OGEC le montant du forfait communal au titre de l'année scolaire 2022/2023 et de définir les modalités de versement de cette participation aux OGEC, qui sera la même que les années précédentes, à savoir un versement à 60 % à échéance du 31 décembre 2023, et le solde de 40 % à la réception par la Ville de Nevers de la notification par l'État de la compensation des dépenses supplémentaires de la commune au titre de l'année scolaire 2022-2023.

La répartition par OGEC se décompose comme suit :

- Pour l'OGEC Notre-Dame, le montant dû sera de 188 011,20 €.

- Pour l'OGEC Sainte-Julitte, il sera de 55 439,20 €.

Pour un total de 243 450,40 €.

M. le Maire -

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Nous sommes contre cette participation communale. Pour raccourcir les débats, nous ne nous étendrons pas sur les raisons déjà largement évoquées dans cette enceinte.

Je voudrais juste insister sur deux points.

Comment se fait-il que, trois ans après la mise en place de cette participation, les calendriers municipaux et ministériels ne soient toujours pas synchronisés ?

Je crois que ce n'est pas sérieux de conditionner un versement à une notification, si le montant dû est le bon. Sur ce dernier point, nous ne comprenons toujours pas pourquoi l'État ne nous verse pas la compensation correspondant réellement à l'augmentation des dépenses que les écoles avaient avant la mise en place de cette mesure, ce qui était promis quand la loi a été votée. Je pense que l'on ne peut pas se contenter des 4 à 5 % attribués par l'État.

Nous voterons donc contre.

M. le Maire -

J'entends vos arguments, qui ne nous sont pas tellement étrangers. On peut les comprendre aussi quand on pilote les finances de la commune. Dans le cadre de l'échange que j'aurai vendredi matin avec Thomas Cazenave, c'est un sujet que je souhaiterais aborder avec lui, même s'il y a une discussion à avoir aussi avec le ministre de l'Éducation. Mais c'est vrai qu'à la base il était un peu annoncé une compensation, qui n'est pas là.

Néanmoins, je vous répondrais par l'application de la loi, et que nous devons voter cette aide.

Je voudrais aussi rappeler que la Région, la semaine dernière, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, a décidé de financer les investissements dans les écoles privées, ce qui va aussi dans ce sens-là ; pour mettre à l'aise tout le monde.

Y a-t-il des voix contre ? 5. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 5

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

ATTRACTIVITE

2023-247

Convention de partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat - Lancement des illuminations 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-248

Dérogation à la règle du repos hebdomadaire - Autorisation d'ouvertures dominicales 2024

M. le Maire -

Pierrette Concile va prendre la parole sur la délibération 34 pour les dérogations à la règle du repos hebdomadaire, avec l'ouverture dominicale pour 2024, par secteurs. J'en profiterai pour présenter l'évolution du commerce en centre-ville de Nevers.

Mme Concile -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous faire grâce du rappel des textes réglementaires, car je dirais que c'est la traditionnelle délibération qui porte sur la dérogation à la règle du repos hebdomadaire et l'autorisation des ouvertures dominicales.

Pour 2024, sachant que le maire peut déroger sur 12 ouvertures, il en est prévu 8 sur 2024. Il en était prévu 9 cette année. Il s'agit des dates suivantes :

- 14 janvier : Soldes d'hiver
- 30 juin : Soldes d'été et braderie
- 1^{er} septembre : Rentrée scolaire
- 1^{er} décembre : Fêtes de fin d'année
- 8 décembre : Marché de Noël
- 15 décembre : Fêtes de fin d'année
- 22 décembre Fêtes de fin d'année

- 29 décembre Fêtes de fin d'année.

M. le Maire -

Merci. C'est un sujet que nous avons abordé samedi en Conseil communautaire, avec les votes qui seront, après, réalisés directement en Conseil communautaire, ce qui ne nous empêchera pas de consulter les communes. 12 possibilités par communes, c'est un maximum.

Est-ce que vous souhaitez intervenir à nouveau sur le sujet ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

Déjà, j'ai une première question sur la forme. Nous avons voté à l'Agglomération le type de commerces. Là, si j'ai bien compris, c'est tous les commerces y compris les garages, etc., qui vont ouvrir 8 jours ? C'est une première question sur la forme.

On nous dit dans la délibération que la CGT a rendu un avis défavorable pour l'ensemble des demandes de dérogation à l'ouverture dominicale, que les Vitaines de Nevers n'ont pas répondu. Bien entendu, je ne vais pas redire ce que nous avons déjà dit ici.

Juste deux arguments, quand même, qui nous paraissent importants.

Le dimanche, c'est le seul jour où commerçants, artisans, salariés, fonctionnaires, peuvent se retrouver, en famille ou entre amis. Nous avons tous besoin de passer du temps ensemble. Vous allez me répondre que c'est sur la base du volontariat ; que tout le monde n'est pas obligé de travailler. Mais on connaît bien la pression sociale, du fait que certains acceptent, mais auraient préféré ne pas avoir à se décider.

Les petits commerçants qui n'ont pas d'employés, s'ils veulent ouvrir leur commerce, vont devoir travailler sept jours sur sept, même s'il est vrai que certains font le choix de rester fermés ; ce qui était le cas, par exemple, pour le Marché de Noël, où les gens étaient au parc Salengro, et où il y avait peu de boutiques ouvertes en centre-ville.

Vous allez me répondre que certains n'ont que le dimanche pour faire les courses. Mais les commerces alimentaires sont déjà ouverts toute l'année les dimanches matin. Ne me faites pas croire que les gens travaillent sans pause de 8 h 00 à 20 h 00 six jours sur sept.

Cela, c'est notre premier argument.

Le deuxième, c'est pour les dépenses. Ce n'est pas parce que les commerces vont être ouverts huit dimanches par an que les Neversois dépenseront plus dans les boutiques. Cela ne va pas forcément créer une dynamique économique. Certaines enseignes sont fermées entre 12 h 00 et 14 h 00 ; peut-on leur reprocher de freiner la dynamique économique, non plus ? Malheureusement, on sait très bien que les dimanches ouverts profitent essentiellement aux supermarchés et aux grandes enseignes. Oui, nous sommes pour soutenir les commerçants indépendants, les commerces du centre-ville, mais, malheureusement, ce n'est pas en ouvrant huit dimanches par an, dix, ou douze, que les commerces vont mieux s'en sortir. Si ce n'est qu'en effet, huit semaines par an, certains patrons vont travailler sept jours sur sept.

Pour ces deux principales raisons, les élus de notre groupe ne voteront pas pour cette délibération.

M. le Maire -

Pierrette Concile.

Mme Concile - Comme vous le dites, «on connaît la réponse que vous allez nous faire » ; oui, parce que, de chaque côté, les arguments sont répétés année après année. Vous nous dites blanc, nous disons noir ; notamment sur le fait qu'il y a quand même de la fréquentation les dimanches en centre-ville et dans les zones périphériques, quand les magasins sont ouverts, et il y a de la fréquentation dans les hypermarchés et dans les supermarchés, parce que cela dépanne les gens d'aller y faire leurs courses le dimanche quand ils n'ont pas eu le temps de le faire le reste de la semaine.

Je dirais que la meilleure façon quand même de sauver le commerce, c'est de fréquenter le commerce ; c'est être acteur de son environnement commercial.

Mme Gerbe - Par rapport à l'Agglo, est-ce que vous pourriez me répondre sur les commerces ? Tous les commerces sont-ils concernés ?

M. le Maire - D'abord, la loi permet que les commerces puissent ouvrir jusqu'à 12 fois par an. Cela ne veut pas dire que nous avons des demandes pour 12 dimanches. D'ailleurs, on le voit, on s'arrête à 8.

Ensuite, même ceux qui ouvriront certains dimanches n'ouvriront pas forcément les 8 dimanches.

À l'Agglomération, un détail est donné, notamment parce qu'il y a des zones économiques que nous n'avons pas sur le territoire de Nevers, avec des secteurs d'activité que nous n'avons pas à Nevers. Il n'y a donc pas ce détail-là qui est complémenté, car il y a d'autres communes de l'Agglomération concernées.

Il y a 8 dates, et effectivement il n'y a pas la sectorisation, car tout d'abord il y en a moins, et cela a été présenté sans doute avec moins de détails que vous en avez eus à l'Agglomération, mais nous sommes obligés de nous rejoindre sur la délibération.

Mme Concile - Il serait tout de même dommage de ne pas autoriser l'ouverture des commerces le jour de la braderie, où cela draine beaucoup de monde.

M. le Maire - Pour le reste, vous savez que je ne partage pas pleinement vos arguments, même si je m'intéresse aussi au bien-être des salariés.

D'abord, certains le souhaitent, et son demandeurs ; ils bénéficient ainsi d'avantages, de primes, d'avantages salariaux. Cela permet aussi une certaine flexibilité dans le travail, et de bénéficier de jours de congés dans la semaine ; il y en a que ça arrange aussi, par rapport, par exemple, à l'emploi de leur conjoint.

Parfois, pour ceux qui n'ont que le dimanche, comme les transporteurs routiers, si vous ne l'offrez pas sur le territoire, ils iront sur d'autres territoires où c'est ouvert le dimanche ; cela fera forcément une fuite sur les achats locaux. Maintenant, c'est clair que, quand les gens achètent le dimanche, ils n'achètent pas forcément le lundi la même chose ; ou du tout. Ce n'est pas forcément un report. Néanmoins, cela permet quand même parfois d'être en famille, cela permet parfois de faire d'autres achats. En tout cas, c'est une liberté que nous permettons. Pour les salariés, cela donne la possibilité de bénéficier d'avantages, en travaillant le dimanche, sur la base du volontariat.

Je vous le redis, Rose-Marie Gerbe, franchement, au tout départ de la mise en place, j'ai reçu beaucoup de courriers des syndicats, je les ai rencontrés, je leur ai dit que j'étais à leur disposition s'il y avait des abus par rapport au droit du travail ; je n'ai eu, depuis cette rencontre, aucune demande de rencontre, comme je n'ai eu aucun courrier se plaignant de ci ou de ça.

Il y a aussi d'autres instances pour voir comment est respecté le droit du travail. Mais je pense que l'employeur qui décide d'ouvrir et le salarié qui décide de travailler, avec volontariat, s'y retrouvent.

Nous parlions de pouvoir d'achat tout à l'heure. Cela permet aussi à des salariés dont les moyens sont un peu justes d'augmenter leur pouvoir d'achat sur les périodes d'ouverture le dimanche, et notamment en fin d'année.

Je pense que nous resterons cependant sur nos positions ; donc rendez-vous l'an prochain.

Nous votons sur ces ouvertures dominicales.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

Certains me disent aussi que la vraie concurrence aujourd'hui, c'est les grands géants d'internet. Les gens ne regardent pas, pour commander, si c'est lundi, mardi ou dimanche. Permettre d'avoir une offre aussi le dimanche en réel évite peut-être aussi certaines commandes virtuelles ; ce n'est peut-être pas impossible.

2023-249

Dérogation à la règle du repos hebdomadaire : autorisation d'ouvertures dominicales des salariés des salons de coiffure et de la beauté

Mme Concile -

Il se trouve que cette année nous avons eu une demande de l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure. La précédente était pour le commerce de détail, et celle-ci est pour les artisans ou commerçants-artisans. Ils ont fait une demande particulière, alors que les deux jours qu'ils demandent étaient déjà inscrits dans les jours d'ouverture.

M. le Maire -

Y a-t-il des voix contre la délibération n°35 ? Des abstentions ? Unanimité pour les coiffeurs et les salons de beauté.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vais maintenant présenter la situation des ouvertures de commerce.

Il y a toujours le vieux précepte à Nevers que l'on entend depuis des décennies « Il n'y a plus rien à Nevers ». « Il n'y a plus de commerces ». « Tout ferme ». « Il n'y en a pas qui s'installent. » Il nous a donc paru intéressant de vous faire un focus sur la période de quatre années. Vous voyez que nous sommes sur une balance d'ouvertures qui est largement supérieure à la balance de fermetures, en tout cas depuis 2021. Cela a été vrai aussi en 2018, par exemple, ou dans d'autres comptages.

Nous présentons la liste de tous les commerces en question. Je voulais quand même partager cette information. C'est quand même nouveau. Nous avons des porteurs de projet aussi qui sont en attente. Aujourd'hui, nous sommes dans une fausse vacance commerciale ; certains commerçants ne trouvent plus rien à ouvrir ou à louer dans des conditions raisonnables de prix ou d'état, ou les deux. C'est la raison pour laquelle nous avons pris notre bâton de pèlerin pour les rencontrer un par un. Je n'exclus pas de vous proposer - nous en parlerons en Bureau municipal - de prendre une décision qui réserverait les surfaces qui sont libres uniquement aux commerces et non pas aux services ; parce que c'est aussi une des clés, de continuer à se développer.

Aujourd'hui, ce qui reste inoccupé n'est pas de la vraie vacance ; c'est inlouable. J'ai envie de vous dire « tant mieux » ; cela prouve que nous avons retrouvé une dynamique de commerce de centre-ville. Et la zone piétonne n'est pas faite, ni rénovée ; nous misons aussi beaucoup sur la rénovation de cette zone piétonne. Mais c'est aussi un vrai sujet, de ne pas pouvoir trouver, pour un commerçant, quelque chose de satisfaisant et dans un état correct. Il faut que chacun soit raisonnable, et, surtout, sur des locaux amortis, qu'ils les entretiennent. Je ne prends le parti de personne ; j'essaie juste de comprendre ce qui bloque aujourd'hui, puisque des enseignes souhaitent s'installer, y compris de la part d'acteurs déjà installés, mais qui veulent compléter leur offre pas loin de chez eux ; mais ce n'est pas possible. En fait, j'ai découvert cela grâce aux commerçants : ce qui reste non ouvert est inouvrable en l'état ; donc est inlouable.

Merci de m'aider à combattre les idées reçues. Je pense qu'on voit bien la dynamique d'ouverture de commerces. Des enseignes souhaiteraient bien ouvrir, mais en sont empêchées, du fait, parfois, de l'oubli de certains bailleurs de leurs obligations ; ou de potentiels bailleurs ; ou de réajuster le prix de vente par rapport à l'état. Quelque chose qui est au même prix depuis 10 ou 15 ans... Il y a un problème de prix. Il y a un souci. Nous allons essayer de le régler. Soit avec des foncières parisiennes, soit avec des locaux, ou les deux.

Voulez-vous que l'on détaille les ouvertures de commerces ? Nous les avons cités mois par mois.

Mme Concile -

Voir les ouvertures et les fermetures de commerces mois par mois peut être intéressant. En effet, on parle sur des chiffres, mais on peut voir ici les magasins qui ont fermé ou ouvert, mois par mois. On voit chaque mois les ouvertures, les changements de propriétaire et les fermetures.

Janvier n'est jamais un mois terrible.

En février, Rogier, qui était en pépinière, est sorti du système pépinière pour être indépendant, à son compte. Agence à Taux réduits, Carrefour social ont été ouverts, mais nous n'avons pas suivi ces dossiers. Les fermetures ont été sur Nat & Co, Viktor (cousin Viktor), Optique Barbier. Le début d'année n'est jamais la période la plus propice.

Sur mars, on a 8 ouvertures : Ludic and Ludic ; Barsse and Co, Délicieux, avenue Général de Gaulle (ex-Gambrinus) ; Famous Poke Side a été transféré de la rue Saint Etienne à la rue de Nièvre ; Moenia, rue de Rémigny, Texas Vintage, qui a repris le bail de Nat & Co ; le mas de Jeanne ; et Ecouter Voir, qui a transféré son local de la rue Saint-Martin à la rue François Mitterrand. En fermetures, il y a eu Sim et Sport Dynamic.

Avril a été plus calme, avec juste un changement de propriétaire (boulangerie Cinquante nuances sucrées).

En mai, en créations, il y a Sucré Salé, rue Romain Baron, vers le centre commercial Intermarché Hopital, où il y a une sandwicherie, plus destinée aux jeunes et aux étudiants. Cela ne fonctionne pas super bien. Il y a également R DE SPORT, rue de Rémigny ; c'est une jeune femme qui avait fréquenté la boutique éphémère, et qui s'est installée là. On peut citer aussi Les Dix Vins, rue du 13^{ème} de ligne, bar et jeux. Pour Les Tacos PP, avait ouvert en mai, mais a fermé en fin d'année et il a été repris.

En juin, une ouverture d'un salon de massage rue des Boucheries - sans commentaires -. Il y a aussi l'ouverture de Look 58, avenue général de Gaulle, Look 58 ; l'installation était prévue sur le local de Sim, mais il y avait des problèmes de locaux très dégradés. On peut aussi signaler Pastel Fleuriste, avenue Colbert.

En juillet, c'était le cas la Brasserie du Pont de Loire.

En août, il y a eu le transfert de l'institut de beauté ANGEL'INE, sur l'ancien local Vrac et Bio, rue du pont Cizeau ; une agence immobilière, la Clé de l'Immobilier, place de la Résistance ; et l'ouverture de la cordonnerie St Sébastien qui est rue Saint-Martin. Ce point est intéressant, car il n'y avait plus que le cordonnier du Carrefour Market ; cela redynamise un peu la rue Saint-Martin, qui était quand même moribonde.

Sur septembre, on peut citer S2I place Guy Coquille ; O saveurs marines, rue du 14 juillet ; The barber by Mousscoif, coiffeur rue Saint Etienne ; Pulpes et pépins, esplanade Walter Benjamin, le local a été repris ; Unik Style, magasin de prêt à porter, avenue Général de Gaulle, un magasin de prêt-à-porter ; changement de propriétaire chez Mille et une Brindilles et puis changement de propriétaire aux Délices.

Sur octobre, on peut citer Nature et Découvertes, et Citya, rue François Mitterrand. BlueBox, c'est Mme Lardenois qui avait Intersport avant et qui a rouvert un Blue Box zone des Grands Champs ; Chez Charly, salle de sports, qui était rue Saint-Martin et s'est transférée rue des docks. Il y a un changement de propriétaire chez Caroll et La Pause Beauté, au Bd du 13^{ème} de ligne. On peut signaler aussi la fermeture de La Boutique Enchantée, rue des Merciers, de Mobalpa et de la boulangerie Frau.

Sur novembre, cela se calme à nouveau. On peut signaler l'ouverture d'Oporfooxe, rue Saint-Martin. Il y a la fermeture de Tacos PP.

Sur décembre, c'était calme plat.

Sur le début 2024, on a 6 ouvertures prévues sur le premier semestre. À savoir sur l'ancien local Kaktus, qui a été racheté, l'enseigne Petit Bateau. Où il y avait Viktor auparavant, rue François Mitterrand, il y aura une boutique inclusive ; c'est plutôt intéressant, parce qu'il n'y en avait pas, et qui fait vraiment de la marque toutes tailles. Le restaurant Le France a été repris. Le restaurant Le Colbert a été repris. Le Continental va ouvrir le Continental 2 à l'emplacement Duprilot, juste d'à côté où il est actuellement, sur les deux locaux. Carrément fleurs devrait ouvrir en début d'année, avenue Général de Gaulle. Le local 6 rue Saint-Martin qui appartient à Glen Markusen va être repris aussi pour du prêt à porter. Le centre social Vertpré, qui cherchait un local pour créer un tiers lieu, va s'installer à Colbert, dans l'ancien local du Crédit Lyonnais. La vente de l'immeuble Saint-Aricle devrait être signée mi-janvier, pour l'étage et le rez-de-chaussée, Intersport restant là encore jusqu'à son transfert.

Je précise en outre que 80 % des porteurs de projet qui ont été installés ont été accompagnés par le service Commerce de la Ville.

M. le Maire -

Merci. C'était pour information, pour partager des éléments objectifs.

CULTURE

2023-250 Plan de recensement décennal
Adopté à l'unanimité.

2023-251 Modification des statuts de RESO : Adhésion de la communauté de communes Hauts Nivernais Val d'Yonne - Retrait des communes de Clamecy et de Varzy
Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ETRE

2023-252 Organisation du tournoi EGAMES et adoption du règlement général

M. le Maire - Yannick Chartier va présenter une première, l'organisation du tournoi LIGNESS, et l'adoption du règlement général. Ce tournoi commence demain à l'Inkub Agora Business.

M. Chartier - La Ville de Nevers organise un tournoi ESPORT, basé sur le jeu Rocket League, du 20 décembre jusqu'au 20 janvier 2024. Il est ouvert aux amateurs à partir de 15 ans. 32 équipes de 3 à 5 joueurs vont s'affronter, à 3 contre 3, avec des bolides à propulsion, virtuellement, travers un jeu, dans des arènes de jeu aux allures de terrains de football. L'équipe qui marque le plus de buts remporte la manche. Le tournoi comprendra une phase de qualification, avec des poules, puis une phase d'élimination directe, des quarts de finale, demi-finales et finale. Un cashprize de 1 000 € est mis en jeu pour récompenser les gagnants : 500 € pour la première équipe, 300 € pour la seconde, et enfin 100 € pour chacune des deux équipes arrivées en 3ème place.

Je vais lire une partie de la délibération.

La Ville de Nevers souhaite organiser son 1^{er} tournoi ESPORT, intitulé EGAMES SIIVIM TOUR by Nevers, du 20 décembre 2023 au 20 janvier 2024. Il prendra la forme d'une compétition en ligne sur le Jeu Vidéo Rocket League®.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé pour l'organisation de ce tournoi ESPORT:

- D'approuver le règlement général de cette compétition définissant ses règles d'organisation, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à en appliquer les dispositions ;
- D'allouer la somme de 1 000 € de récompense à ce tournoi, nécessaire à la constitution du cashprize ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2023, opération 1209, nature 6238, antenne 1209A20.

Cette délibération a reçu un avis favorable en commission 3 le 12 décembre dernier.

Donc, demain, lancement de ce tournoi à 18 heures à l'Inkub.

M. le Maire - Merci. Qui veut intervenir ? Y a-t-il des questions ?

Nous votons sur cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je pense que nous avons terminé la partie délibérative. Il nous reste donc la question orale.

Question orale

M. le Maire - La parole est à Jimmy Derouault pour la question orale.

M. Derouault - Nous sommes déjà intervenus sur le sujet de l'état des gymnases de la ville, mais nous sommes obligés de le faire à nouveau, suite aux derniers événements qui ont

obligé des professeurs de sport à faire valoir leur droit de retrait, à alerter une nouvelle fois la presse, et surtout à renoncer aux sports intérieurs, et à n'exercer leurs activités qu'en extérieur. Des élèves de collège et de lycée font de l'athlétisme quand ils devraient faire en ce moment du badminton ou du volley-ball, et les conditions de travail des professeurs d'EPS sont particulièrement dégradées.

Les services municipaux sont intervenus sur un certain nombre de bâtiments, et ce qu'ils ont découvert montre bien l'absence d'entretien des lieux et les risques que cela engendre en termes de sécurité. Nous avons besoin d'événements sportifs pour mettre en lumière notre ville, mais nous avons besoin aussi d'équipements pour le sport de tous les jours, et notamment celui de nos enfants.

Pourriez-vous nous faire un état des lieux des gymnases de la ville, et de ce qui est envisagé à l'avenir pour ceux-ci, suite à ces interventions ?

M. le Maire -

C'est une question intéressante, puisque nous travaillons justement sur un plan de rénovation des gymnases, mais en l'associant au Conseil départemental et au Conseil régional ; il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités. Je suis allé voir la ministre des Sports il n'y a pas très longtemps, et je lui ai demandé si l'État prévoyait un plan « Rénovation gymnases ». Fabien Bazin, qui n'a pas pu m'accompagner, considérait qu'il y en a un certain nombre sur le département, et que, plutôt que faire du ponctuel, nous pourrions envisager de l'aide globale. Mais cela ne sera pas le cas. Il faut donc que nous travaillions à la rénovation de ces gymnases, soit *via* le Fonds Vert, et c'est l'objet d'une demande faite en urgence le 9 janvier, soit par des enveloppes à aller chercher dans le droit commun. C'est donc une vraie difficulté pour la Ville de Nevers.

Je vous indique quand même les données nationales issues de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Ce sont des données de 2018, mais elles sont au moins indicatives. La France compte 46 équipements sportifs pour 10 000 habitants ; c'est la moyenne. Dans la Nièvre, nous sommes à 46 pour 10 000 habitants. Et 24 % sont des salles de pratique collective. Nous recensons au total 56 équipements sportifs sur la commune de Nevers. Nous sommes dotés comme cela peut l'être en fonction du nombre d'habitants ; peut-être un tout petit peu en dessous de la moyenne nationale et départementale avec 39 équipements sportifs pour 10 000 habitants.

Sur ces 56 équipements, 40 sont des salles de pratique collective. 21 sont propriété de la Ville de Nevers, avec une structure qui peut parfois compter plusieurs salles, comme la Maison des Sports, avec un certain nombre d'activités très différentes, entre la danse, la gymnastique, l'haltérophilie, la boxe, etc.

Outre les mises à disposition aux associations du territoire, notre Ville met aussi ses équipements à disposition des collèges et des lycées, pour certains gymnases municipaux. À ce jour, nous le faisons, vis-à-vis du Département, pour les collèges, sans facturation (donc sans recettes, mais avec des charges). Nous mettons à disposition des trois lycées du Banlay les gymnases municipaux Raoul Follereau et Jules Renard, avec une facturation à un tarif spécifique favorable de 12 € par heure d'utilisation. Cette somme est prise en charge par la Région, au titre de sa compétence, ce qui fait 5 400 heures en moyenne par an, soit une facturation de 65 000 € à la Région.

De son côté, la Région met à disposition de la Ville de Nevers le gymnase Jean Rostand, avec des créneaux hors scolaires pour les associations sportives neversaises. Vous voyez que le soutien aux associations sportives est complété par une prise en charge du paiement à la Région par la Ville de tant d'heures d'occupation du gymnase Jean Rostand. Cette mise à disposition est facturée au même tarif, sur le principe de réciprocité défendu par le service financier de la Région. Annuellement, il est utilisé 1 800 heures, par les associations, mais nous payons pour elles, en plus de ce que nous vous avons présenté, et ces heures sont facturées 21 168 € à la Ville de

Nevers. *Grosso modo*, si l'on fait la balance, cela fait à peu près 44 000 € pour la Ville de Nevers en différentiel positif.

En termes d'état des lieux, tout ce parc est vieillissant. Il date des années 70 globalement, et a besoin d'être rénové, puisqu'il ne l'a pas été, voire jamais été. Toutefois, on a veillé à ce que les installations techniques soient saines, et la sécurité évidemment, tant pour les enseignants que pour les élèves. Sur le plan de l'électricité, de la sécurité incendie, il n'y a rien, évidemment, à redire.

Aujourd'hui, les besoins se concentrent sur des enveloppes qui devront être affectées à la performance énergétique, à la mise hors d'eau, car lors de fortes pluies cela crée l'indisponibilité d'utilisation de ces équipements. Je vous fais une petite confidence sur le gymnase Faidherbe, que nous avons rénové ; quand, en 2014, j'ai visité les équipements, j'ai cru me retrouver au collège Victor Hugo, puisque c'était les mêmes odeurs, les mêmes peintures, on était vraiment dans le formol. J'aime bien la nostalgie, c'est parfois utile à l'âme, mais, malgré tout, comme j'ai fait mon collège il y a quand même quelques décennies, j'ai finalement mieux vieilli que les gymnases de la ville de Nevers ; c'est en tout cas la conclusion que j'en ai faite, pour l'instant.

Évidemment - avec un peu moins d'ironie -, nous avons à rénover les autres.

Nous avons rénové Faidherbe, amené des vestiaires, qui étaient indignes, amélioré le chauffage, rénové les peintures. Nous avons refait aussi la piste d'athlétisme, que nous devons aller inaugurer, d'ailleurs. Nous avons essayé de refaire le terrain de football, mais ce n'est pas facile ; l'accessibilité, etc. C'est l'exemple de ce qu'il faut faire aujourd'hui. Sauf que c'est énorme. Quand nous avons porté notre campagne, nous étions loin de nous douter de l'état des gymnases, que je vous avoue ne plus tellement fréquenter à l'époque. Nous avons donc concentré nos efforts sur la Maison des Sports, qui était dans un état, aussi, incroyable, avec des vitres pas nettoyées depuis des décennies, etc.

Naïvement, nous pensions mettre 500 000 à 600 000 € par an pendant trois ans en se disant que la Maison des Sports serait faite ; nous en sommes au bout de neuf ans, et nous n'avons toujours pas terminé. Je ne parle pas de la sortie de secours par une échelle dans la salle de boxe. Je ne parle pas de l'escalier à créer, des salles à rénover, à sécuriser, etc. Nous avons consacré depuis neuf ans beaucoup de budget sur la rénovation d'une Maison des Sports mais qui est aussi très fréquentée par des activités multiples. Si bien que ça fait partie de ce qui nous reste à faire, car je n'ai pas la prétention d'avoir tout réglé, avec mes équipes, depuis neuf ans.

Sur la Maison des Sports, d'une surface exploitable de pratiquement 7 000 m², l'état général est aujourd'hui plutôt très bon ; il était très dégradé à l'époque. Nous avons encore à peu près 666 000 € à mettre pour la rénovation qu'il reste et le gros entretien.

Sur le gymnase des Loges, rue de la Raie, 1 137 m², nous avons une estimation de rénovation de 1,3 M€.

Sur le gymnase Jules Renard, Bd Saint Exupéry, 1 214 m², l'estimation est de 1 336 000 €.

Sur le gymnase Raoul Follereau, l'estimation est de 945 000 €.

Sur le site Léo Lagrange, qui est aussi un gymnase, elle est de 6 179 000 €.

Sur le stade Faidherbe, nous avons fait des travaux, mais nous étions à 1,3 M€.

Sur le stade de la Raie, 2 124 000 €.

Sur le gymnase Guynemer, 448 000 €.

Sur le gymnase Blaise Pascal, 447 000 €.

Sur le gymnase Jules Ferry, 448 000 € de travaux.

Je vous laisse faire l'addition, mais, entre 2015 et 2023, nous avons investi 4,3 M€ dans les installations sportives fermées (non en termes d'occupation, mais d'intempéries). Vous voyez que nous avons mis des sommes très importantes, et notamment en 2018 un montant de 1,4 M€.

Donc, ce n'est pas que nous ne voulons pas faire. Vous le savez, nous soutenons le sport au maximum, et nous souhaiterions que le sport se fasse dans de bonnes conditions, mais avouez que nous avons hérité d'une situation catastrophique. Je ne vous rappelle pas ce que nous avons fait dans les trois équipements culturels de la ville, mais un peu quand même. Par exemple, pour le théâtre, que nous avons trouvé avec une toiture qui fuyait, nous avons mis 15 000 € pour qu'il ne fuie plus, car cela n'avait pas été fait. Nous l'avons rénové. La Maison de la Culture, nous l'avons en très grande partie rénovée. Et le Café Charbon, nous avons lancé la rénovation lors du premier mandat, et fini cette rénovation lors du second mandat, et agrandi fortement les lieux. Cela, c'est fait, si je puis dire.

Nous avons aujourd'hui beaucoup d'équipements sportifs à rénover. En moyenne, nous mettons *grosso modo* 500 000 € par an, et il y a eu parfois des années où nous avons pu mettre plus, ce qui équivaut à 22 € par an et par mètre carré de surface exploitable, ce qui est un ratio cohérent en matière de gestion du parc. Sauf qu'il faut rattraper le manque d'entretien d'avant. Je ne dis pas que vous nous faites des reproches, mais vous mettez le doigt où ça fait mal. Mais vous avez raison, si ça fait mal, c'est du temps des équipes d'avant.

Je n'ai pas de baguette magique pour tout rattraper. C'est intéressant que vous en parliez, parce que, vous le voyez, le niveau de responsabilités, on peut le remonter très loin.

Nous avons effectivement tourné 82 % des investissements Sports sur la Maison des Sports parce qu'elle était dans un état qui aurait conduit à sa fermeture ; cela a donc été l'une des priorités. On peut dire qu'on espère arriver au bout, je l'espère, avant la fin de ce mandat, et nous allons nous concentrer sur les gymnases.

Je voulais dire aussi qu'il y avait une responsabilité partagée, puisque j'ai l'accord de la Région de reprendre à son compte la gestion du gymnase Raoul Follereau, qui est utilisé principalement par des lycéens, alors que les lycées ne sont pas de la compétence de la Ville de Nevers. Simplement, le temps est long pour faire cette passation de responsabilités. Il est tellement long que, comme nous considérons qu'on ne pouvait pas laisser l'éclairage tel qu'il était, nous l'avons financé pour la Région. Mais comme nous n'avons pas les 2 Md€ de budget de la Région, nous aimerions bien être remboursés, ce qui n'est toujours pas le cas. Nous avons fait l'avance de l'accord que nous avons conclu, et la Région prenait à sa charge l'ensemble des travaux de réparation à venir, mais aussi l'éclairage. Déjà, la Ville a donc pris à sa charge par avance l'éclairage, mais qui n'est toujours pas remboursé.

Les projets sur les écoles Jules Ferry et l'école augmentée du Banlay n'intègrent pas les gymnases Jules Ferry, Guynemer et Blaise Pascal. Pour Blaise Pascal, on peut considérer que, normalement, ce site aura un autre avenir, plutôt tourné vers l'économie. Nous avons prévu 90 000 € de travaux en 2024 sur le gymnase Jules Renard pour faire une sur-couverture et l'installation de la partie Vestiaires.

Dans mon esprit, je m'étais dit que tout ce qui relève principalement de l'usage pour les collégiens était de la compétence du Département, et des lycées, de la Région. Sauf que les présidents d'exécutifs correspondants ne le souhaitent pas, en tout cas pour le tout, et même très peu, puisqu'il n'y a que le gymnase du lycée Raoul Follereau qui est concerné.

Cela laisse donc quand même beaucoup de charges à la Ville de Nevers, qui n'a pas les moyens de faire tout cela en une fois. Je vais essayer d'aller chercher du budget Vert sur les gymnases les plus problématiques. Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de se faire une guerre là-dessus, que c'est préoccupant, que nous nous en préoccupons, et qu'il nous faut des fonds. Vous voyez que nous avons travaillé le sujet. Pas depuis aujourd'hui. Nous avons travaillé le sujet. Nous essayons de trouver des pistes, et de l'intégrer dans notre projet d'investissements. Ce que nous vous avons présenté tout à l'heure pour le budget primitif, ce sont aussi des nécessités, et je ne vois pas comment rajouter cela aujourd'hui sur de tels investissements.

Qu'on s'entende bien, et je le dis aux élus Sports et à l'élus aux travaux, qui est excusé aujourd'hui ; il faut quand même trouver des pistes pour que, le temps que nous refassions tout cela, on permette quand même d'être hors d'eau et hors d'air, et avec un peu de chauffage. Je vais aussi accélérer le processus de reprise par la Région du gymnase du lycée Raoul Follereau, ce qui permettra des travaux plus rapidement, la Région en ayant davantage les moyens que nous, et avec un engagement qui va bientôt atteindre deux ans, et cela serait bien que ça se concrétise. J'ai même proposé de passer par un acte administratif, pour aller plus vite qu'un acte notarié, mais on me dit à la Région que c'est long chez les services. Ce n'est pas la seule thématique où c'est long ; je fais un petit clin d'œil aux agriculteurs. Nous allons essayer de faire prendre cela en compte ; cela fera déjà un gymnase en moins à gérer, à traiter et à rénover.

Pour le reste, la rénovation des gymnases est vraiment un projet qui devient prioritaire pour l'équipe municipale. Comme le reste, nous n'allons pas la faire en un jour. Nous allons essayer d'améliorer la situation dans ce que nous pouvons, et dans nos moyens complémentaires, au moins pour permettre une occupation correcte, mais nous allons planifier la rénovation de ce qui reste à la charge de la Ville. Et ce qui reste à la charge de la Ville, vous l'avez compris, c'est très lourd, et nous n'avons pas aujourd'hui tous ces fonds pour le faire. Mais, par contre, l'engagement, c'est d'aller les chercher.

Nous avons à gérer des petits travaux comme la gestion de gouttières bouchées, et il faut que nous assurions des opérations de maintenance. Mais ce n'est pas le principal ; le principal, c'est que c'est vétuste. Même si nous envisageons de retraiter la toiture du gymnase Jules Renard, nous n'allons pas pouvoir refaire toutes les toitures en une fois. Nous essayons de faire des efforts sur la rénovation du chauffage, et nous avons engagé une politique d'économies d'énergie, mais le gymnase est un lieu où l'on s'active, et on est donc sur des degrés qui sont d'ailleurs adoptés par beaucoup de villes, sauf celles qui les ferment carrément pendant l'hiver.

Je pense que nous partageons donc cette préoccupation, que nous partageons le constat, et que nous partageons l'envie, pour les pratiquants, pour les jeunes, pour les enseignants. Je suis solidaire, et je comprends leur demande, mais il faut qu'ils comprennent aussi qu'on ne nous a pas aidés quand on nous a laissé tout ça dans l'état que l'on connaît un peu partout.

Il vous a été adressé les dates prévues pour les réunions de Conseil municipal. Le prochain sera en principe le 13 février.

Je voulais, avant que nous nous quittions, rendre un petit hommage positif, par rapport, malheureusement, à l'introduction de ce Conseil municipal. Au nom de l'équipe municipale et du Conseil sans doute, je voulais saluer Séverine Ridet. Elle a passé 8 années au sein de mon Cabinet, en qualité de chef de service du secrétariat du Cabinet et des élus. Séverine a choisi de mettre ses compétences au service d'autres missions, et cela peut se comprendre, après 8 ans passés dans un Cabinet. Elle reste à la Ville de Nevers, et c'est tant mieux pour nous, puisqu'elle est désormais assistante de direction du pôle Citoyenneté de la Direction Générale des Services.

Je voulais lui redire, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, notre satisfaction de l'avoir eue comme collaboratrice durant toutes ces années. J'ai pu, comme l'ensemble des élus, et comme ses collègues aussi, apprécier ses qualités professionnelles, relationnelles, son dynamisme, sa fréquente bonne humeur. Je ne doute pas, en tout cas, de la réussite de ses missions au sein de la Direction Générale, dans le binôme qu'elle forme désormais avec la Directrice Générale Adjointe, Isabelle Laudet, qui nous l'a donc débauchée. Je sais l'implication de Séverine et sa capacité à gérer des dossiers, et elle est, grâce à cela, une aide précieuse pour nous, les élus, pour lesquels elle a été amenée à travailler. Isabelle Laudet pourra à son tour bénéficier de ses qualités professionnelles, de son fou rire quasiment quotidien, de ses fleurs, de ses papillons dans les cheveux, et aussi de sa voix quand elle poussera la chansonnette, puisque, vous le savez sans doute, elle est aussi chanteuse parfois dans différents orchestres. Je ne lui souhaite pas bonne chance, parce que la chance, cela n'a jamais rien eu à voir dans son parcours fait de travail, de professionnalisme et de reconnaissance de ses supérieurs. Je me rappelle, et elle se souvient sûrement, que, quand je lui ai proposé de rentrer à la Ville de Nevers, elle l'avait fait de façon très pragmatique au service d'entretien, pour ensuite rentrer au Cabinet et devenir chef de cabinet, et c'est ça que je trouve particulièrement intéressant, dans la fonction publique ; c'est l'évolution et la reconnaissance aussi du travail, et l'évolution dans les fonctions que l'on souhaite parfois modifier. C'est parfois plus simple que dans d'autres métiers, et je sais de quoi je parle, mais je n'ai pas de regrets en ce qui me concerne.

Je voulais lui dire simplement, en votre présence, merci pour son savoir-faire, sa rigueur, sa gentillesse et son savoir-être.

Je voulais, au nom de tous, lui souhaiter simplement l'épanouissement professionnel qu'elle mérite, l'opportunité de réaliser ses rêves. Désormais elle a laissé le Cabinet sous la responsabilité d'Isabelle Brunerie, toujours avec Laetitia Borkowski, Marie-France Valide, et l'arrivée aussi de Sibane Abdoulgani.

Séverine, nous te remercions à nouveau de nous avoir accompagnés, courageusement. À nous revoir bientôt, mais je voulais évidemment signifier la dernière présence officielle de Séverine Ridet, et l'appui d'Isabelle Brunerie pour ce Conseil municipal, parce que je pense qu'en 8 ans Séverine Ridet en a connu un certain nombre, et il y avait aussi toute l'organisation du Cabinet du Maire, qui est importante. On peut l'applaudir.

Je pense que nous avons fait le tour du Conseil. Personne d'autre ne souhaite faire une communication ?

Dans ces conditions, je lève la séance. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos familles et de vos proches. Je vous souhaite de voir le père Noël. Rendez-vous à l'année prochaine. Merci. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 0 h 15.

Les secrétaires de séance

Françoise Hervet

Damien Baudry

Le Maire

Denis Thuriot